



LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité
Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 47
En exercice : 47
Qui ont pris part à la
délibération : 34

Date de convocation :
lundi 18 mars 2013

Affichage effectué le :

5 - AVR. 2013

Retrait affichage effectué le :

OBJET :

Reprise anticipée des résultats
de l'exercice 2012, des restes à
réaliser 2012, et affectation
provisoire du résultat
de fonctionnement

N° 000990

Question n°1 à l'OJ

Réf. : PHD/AMG/cm
FINANCES

Transmis à la
Sous Préfecture :

5 - AVR. 2013

Contrôle de légalité :

- 8 AVR. 2013

Bureau des Politiques
Publiques

Retour du contrôle de
légalité :

9 - AVR. 2013

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION HÉRAULT MÉDITERRANÉE

SEANCE DU LUNDI 25 MARS 2013

L'an deux mille treize et le lundi 25 mars à dix-huit heures

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à **AGDE (salle du Conseil Municipal)**, sous la présidence de **monsieur Gilles D'ETTORE**, Président.

Présents :

AGDE : MM. Gilles D'ETTORE, Sébastien FREY, Mmes Christine ANTOINE, Véronique SALGAS, MM. Christian THERON, Gérard MILLAT, Mme Marie-Hélène MATTIA, MM. Richard DRUILLE, André TOBENA * **AUMES** : M. Jean-Marie AT * **BESSAN** : Mme Sylviane RODRIGUEZ, M. Stéphane PEPIN-BONET * **CAUX** : MM. Jean MARTINEZ, Michel TRINQUIER * **CAZOULS D'HERAULT** : M. Paul ROUSSE * **FLORENSAC** : MM. Vincent GAUDY, Enriqué MATA, Pierre MARHUENDA * **LEZIGNAN LA CEBE** : M. Roger MONSEGUR * **MONTAGNAC** : MM. Roger FAGES, Jean-Michel BONNAFOUX, Jacques GARRIGA * **NEZIGNAN L'EVEQUE** : M. Edgar SICARD * **NIZAS** : M. Jean-François CERVERA * **PEZENAS** : MM. Daniel GOUD, Patrice DREVET * **PINET** : M. Gérard BARRAU * **POMEROLS** : M. Robert GAIRAUD, Mme Rosine DOLZ * **PORTIRAGNES** : Mme Gwendoline CHAUDOIR, MM. Philippe CALAS, Philippe PIONCHON * **SAINT THIBERY** : MM. Guy AMIEL, Jean AUGÉ * **VIAS** : M. Richard MONEDERO, Mme Josiane BUCHACA, MM. Jean-Louis JOVIADO, Patrick HOULES.

Absents Excusés :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE * **AGDE** : M. Thierry NADAL, Mme Marion MAERTEN * **BESSAN** : M. Robert RALUY, Mme Atika NEGRE * **CASTELNAU DE GUERS** : M. Jean-Charles SERS * **CAZOULS D'HERAULT** : M. Henry SANCHEZ * **FLORENSAC** : M. Jean ROQUES * **LEZIGNAN LA CEBE** : M. Jean-Noël LANDRY * **NIZAS** : M. Daniel RENAUD * **PEZENAS** : M. Alain VOGEL-SINGER, Ansiau REVALOR, Mmes Angéla RODRIGUES, Edith FABRE * **SAINT-PONS DE MAUCHIENS** : M. Jean-Pierre SOULIER * **VIAS** : Mme Nelly PUIG

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : Guy AMIEL, vice-président délégué aux finances, aux affaires juridiques et aux systèmes d'information

Monsieur le vice-président expose qu'en application de l'instruction M14, il appartient au Conseil communautaire de décider de l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice écoulé, par une délibération spécifique.

Il précise que, les résultats pouvant être estimés à l'issue de l'année budgétaire, avant l'adoption du Compte Administratif et du Compte de Gestion, le Conseil communautaire, peut procéder à leur reprise anticipée.

Conformément aux règles comptables en vigueur, un excédent de fonctionnement doit être affecté en priorité à la couverture du besoin de financement de la section d'Investissement compte tenu des restes à réaliser.

Monsieur le Rapporteur propose donc de reprendre de façon anticipée les résultats de l'exercice 2012 de la façon suivante :

BUDGET PRINCIPAL :

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT AU 31/12/2012	
Excédent de Fonctionnement	3 408 421,81 €
RESULTAT D'INVESTISSEMENT AU 31/12/2012	
Solde d'exécution positif d'Investissement	414 681,58 €
RESTES A REALISER	
Dépenses	2 589 800,85 €
Recettes	2 589 800,85 €
AFFECTATION PROVISOIRE DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
1) Affectation à la section d'Investissement	2 100 000,00 €
2) Excédent de fonctionnement reporté	1 308 421,81 €

TRANSPORT HERAULT MEDITERRANEE :

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT AU 31/12/2012	
Excédent de Fonctionnement	1 051 428,71 €
RESULTAT D'INVESTISSEMENT AU 31/12/2012	
Solde d'exécution positif d'Investissement	41 112,35 €

PAEHM « LE PUECH » A PORTIRAGNES :

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT AU 31/12/2012	
Excédent de Fonctionnement	295 110,97 €
RESULTAT D'INVESTISSEMENT AU 31/12/2012	
Solde d'exécution négatif d'Investissement	-446 142,52 €

PAEHM « DE LA CROUZETTE » A SAINT THIBERY :

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT AU 31/12/2012	
Excédent de Fonctionnement	182 624,18 €
RESULTAT D'INVESTISSEMENT AU 31/12/2012	
Solde d'exécution positif d'Investissement	25 117,13 €

PAEHM « LES ROCHES BLEUES » A SAINT THIBERY :

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT AU 31/12/2012	
Résultat de Fonctionnement	0,00 €
RESULTAT D'INVESTISSEMENT AU 31/12/2012	
Solde d'exécution négatif d'Investissement	-53 225,00 €

PAEHM « DES PRADELS » A POMEROLS :

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT AU 31/12/2012	
Excédent de Fonctionnement	160 737,92 €
RESULTAT D'INVESTISSEMENT AU 31/12/2012	
Solde d'exécution négatif d'Investissement	- 207 876,10 €

PAEHM « DE LA CAPUCIERE » A BESSAN :

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT AU 31/12/2012	
Excédent de Fonctionnement	592 850,07 €
RESULTAT D'INVESTISSEMENT AU 31/12/2012	
Solde d'exécution négatif d'Investissement	- 227 468,60 €

PAEHM « LES CLAIRETTES » A ADISSAN :

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT AU 31/12/2012	
Résultat de Fonctionnement	0,00 €
RESULTAT D'INVESTISSEMENT AU 31/12/2012	
Solde d'exécution négatif d'Investissement	- 54 732,83 €

PAEHM « PARC TECHNOLOGIQUE » A SAINT THIBERY :

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT AU 31/12/2012	
Résultat de Fonctionnement	0,00 €
RESULTAT D'INVESTISSEMENT AU 31/12/2012	
Solde d'exécution négatif d'Investissement	- 212 316,80 €

PAEHM « L'AUDACIEUX » A FLORENSAC :

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT AU 31/12/2012	
Résultat de Fonctionnement	0,00 €
RESULTAT D'INVESTISSEMENT AU 31/12/2012	
Solde d'exécution négatif d'Investissement	-995 047,13 €

PAEHM « LA MEDITERRANEENNE » A AGDE :

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT AU 31/12/2012	
Résultat de Fonctionnement	11 746,21 €
RESULTAT D'INVESTISSEMENT AU 31/12/2012	
Solde d'exécution négatif d'Investissement	-409 732,11 €

PAEHM « LE ROUBIE » A PINET :

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT AU 31/12/2012	
Résultat de Fonctionnement	0,00 €
RESULTAT D'INVESTISSEMENT AU 31/12/2012	
Solde d'exécution négatif d'Investissement	-29 140,00 €

PAEHM « JACQUES CŒUR » A MONTAGNAC :

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT AU 31/12/2012	
Résultat de Fonctionnement	5 204,60 €
RESULTAT D'INVESTISSEMENT AU 31/12/2012	
Solde d'exécution négatif d'Investissement	-27 086,85 €

« HAMEAU AGRICOLE » DE SAINT-THIBERY :

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT AU 31/12/2012	
Résultat de Fonctionnement	1 471,11 €
RESULTAT D'INVESTISSEMENT AU 31/12/2012	
Solde d'exécution négatif d'Investissement	-139 512,52 €

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE*Où l'exposé de son vice-président,**Après en avoir délibéré,**Vu l'avis favorable du Bureau communautaire réuni le 4 mars 2013,*

- **PREND ACTE** de la reprise anticipée des restes à réaliser 2012 de la Section d'Investissement

DECIDE A L'UNANIMITE DES VOTANTS*Pour : 34 - Abstentions : 4 (M. MONEDERO, Mme BUCHACA, MM. JOVIADO, HOULES)*

- ✓ **Budget principal de la CAHM :** d'affecter provisoirement le résultat excédentaire de la Section de Fonctionnement du Budget principal 2012 de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, qui s'élève à 3 408 421,81 € comme suit :

- Excédent de Fonctionnement reporté.....	1 308 421,81 €
- Affectation à la section d'Investissement.....	2 100 000,00 €

- ✓ **Budget annexe «Transport Hérault Méditerranée »** de reprendre de façon anticipée les résultats de l'exercice 2012 :

- Excédent de Fonctionnement	1 051 428,71 €
- solde d'exécution positif d'Investissement.....	41 112,35 €

- 8 AVR. 2013

Bureau des Politiques
Février

- ✓ **Budget annexe PAEHM « du Puech » à Portiragnes** : de reprendre de façon anticipée les résultats de l'exercice 2012 :
 - Excédent de Fonctionnement..... 295 110,97 €
 - Solde d'exécution négatif d'Investissement -446 142,52 €

- ✓ **Budget annexe PAEHM « La Crouzette » à Saint Thibéry** : de reprendre de façon anticipée les résultats de l'exercice 2012 :
 - Excédent de Fonctionnement..... 182 624,18 €
 - Solde d'exécution positif d'Investissement..... 25 117,13 €

- ✓ **Budget annexe PAEHM « Les Roches Bleues » à Saint Thibéry** : de reprendre de façon anticipée les résultats de l'exercice 2012 :
 - Résultat de Fonctionnement..... 0,00 €
 - Solde d'exécution négatif d'Investissement..... -53 225,00 €

- ✓ **Budget annexe PAEHM « Des Pradels » à Pomerols** : de reprendre de façon anticipée les résultats de l'exercice 2012 :
 - Excédent de Fonctionnement..... 160 737,92 €
 - Solde d'exécution négatif d'Investissement..... -207 876,10 €

- ✓ **Budget annexe PAEHM « La Capucière » à Bessan** : de reprendre de façon anticipée les résultats de l'exercice 2012 :
 - Excédent de Fonctionnement..... 592 850,07 €
 - Solde d'exécution négatif d'Investissement..... -227 468,60 €

- ✓ **Budget annexe PAEHM « Les Clairettes » à Adissan** : de reprendre de façon anticipée les résultats de l'exercice 2012 :
 - Résultat de Fonctionnement..... 0,00 €
 - Solde d'exécution négatif d'Investissement..... -54 732,83 €

- ✓ **Budget annexe du « Parc Technologique » à Saint Thibéry** : de reprendre de façon anticipée les résultats de l'exercice 2012 :
 - Résultat de Fonctionnement..... 0,00 €
 - Solde d'exécution négatif d'Investissement..... -212 316,80 €

- ✓ **Budget annexe « L'Audacieux » à Florensac** : de reprendre de façon anticipée les résultats de l'exercice 2012 :
 - Résultat de Fonctionnement..... 0,00 €
 - Solde d'exécution négatif d'Investissement..... -995 047,13 €

- ✓ **Budget annexe « La Méditerranéenne » à Agde** : de reprendre de façon anticipée les résultats de l'exercice 2012 :
 - Résultat de Fonctionnement..... 11 746,21 €
 - Solde d'exécution négatif d'Investissement..... -409 732,11 €

- ✓ **Budget annexe « Le Roubié » à Pinet** : de reprendre de façon anticipée les résultats de l'exercice 2012 :
 - Résultat de Fonctionnement..... 0,00 €
 - Solde d'exécution négatif d'Investissement..... -29 140,00 €

- ✓ **Budget annexe « Jacques Cœur » à Montagnac** : de reprendre de façon anticipée les résultats de l'exercice 2012 :
 - Résultat de Fonctionnement..... 5 204,60 €
 - Solde d'exécution négatif d'Investissement..... -27 086,85 €

- ✓ **Budget annexe « Hameau agricole de Saint-Thibéry »** : de reprendre de façon anticipée les résultats de l'exercice 2012 :
 - Résultat de Fonctionnement..... 1 471,11 €
 - Solde d'exécution négatif d'Investissement..... -139 512,52 €

Fait et délibéré à AGDE les jour, mois et an susdits

Le Président,


GILLES D'ETTORE



- 8 AVR. 2013
 Bureau des Politiques
 Publiques



LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 47
En exercice : 47
Qui ont pris part à la
délibération : 34

Date de convocation :
lundi 18 mars 2013

Affichage effectué le :

5 - AVR. 2013

Retrait affichage effectué le :

OBJET :

Adoption du Budget Primitif
2013 du Budget principal
de la CAHM

N° 000991

Question n°2 à l'OJ

Ref. : PHD/AMG/cm
FINANCES

Transmis à la
Sous Préfecture :

5 - AVR. 2013

Contrôle de légalité :

- 8 AVR. 2013

Bureau des Politiques
Publiques

Retour du contrôle de
légalité :

9 - AVR. 2013

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION HÉRAULT MÉDITERRANÉE

SEANCE DU LUNDI 25 MARS 2013

L'an deux mille treize et le lundi 25 mars à dix-huit heures

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à **AGDE** (salle du Conseil Municipal), sous la présidence de **monsieur Gilles D'ETTORE**, Président.

Présents :

AGDE : MM. Gilles D'ETTORE, Sébastien FREY, Mmes Christine ANTOINE, Véronique SALGAS, MM. Christian THERON, Gérard MILLAT, Mme Marie-Hélène MATTIA, MM. Richard DRUILLE, André TOBENA * **AUMES** : M. Jean-Marie AT * **BESSAN** : Mme Sylviane RODRIGUEZ, M. Stéphane PEPIN-BONET * **CAUX** : MM. Jean MARTINEZ, Michel TRINQUIER * **CAZOULS D'HERAULT** : M. Paul ROUSSE * **FLORENSAC** : MM. Vincent GAUDY, Enriquè MATA, Pierre MARHUENDA * **LEZIGNAN LA CEBE** : M. Roger MONSEGUR * **MONTAGNAC** : MM. Roger FAGES, Jean-Michel BONNAFOUX, Jacques GARRIGA * **NEZIGNAN L'EVEQUE** : M. Edgar SICARD * **NIZAS** : M. Jean-François CERVERA * **PEZENAS** : MM. Daniel GOUD, Patrice DREVET * **PINET** : M. Gérard BARRAU * **POMEROLS** : M. Robert GAIRAUD, Mme Rosine DOLZ * **PORTIRAGNES** : Mme Gwendoline CHAUDOIR, MM. Philippe CALAS, Philippe PIONCHON * **SAINT THIBERY** : MM. Guy AMIEL, Jean AUGÉ * **VIAS** : M. Richard MONEDERO, Mme Josiane BUCHACA, MM. Jean-Louis JOVIADO, Patrick HOULES.

Absents Excusés :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE * **AGDE** : M. Thierry NADAL, Mme Marion MAERTEN * **BESSAN** : M. Robert RALUY, Mme Atika NEGRE * **CASTELNAU DE GUERS** : M. Jean-Charles SERS * **CAZOULS D'HERAULT** : M. Henry SANCHEZ * **FLORENSAC** : M. Jean ROQUES * **LEZIGNAN LA CEBE** : M. Jean-Noël LANDRY * **NIZAS** : M. Daniel RENAUD * **PEZENAS** : M. Alain VOGEL-SINGER, Anisau REVALOR, Mmes Angéla RODRIGUES, Edith FABRE * **SAINT-PONS DE MAUCHIENS** : M. Jean-Pierre SOULIER * **VIAS** : Mme Nelly PUIG

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : Guy AMIEL, vice-président délégué aux finances, aux affaires juridiques et aux systèmes d'information

Monsieur le vice-président présente à l'Assemblée délibérante le Budget Primitif 2013 du Budget principal de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée et précise que le vote s'effectue par chapitre et par opération, sur la colonne « Propositions nouvelles ».

La balance générale du Budget Primitif 2013 de la CAHM se présente de la façon suivante :

	DEPENSES	RECETTES
SECTION D'INVESTISSEMENT	13 743 661,97 €	13 743 661,97 €
SECTION DE FONCTIONNEMENT	61 326 638,84 €	61 326 638,84 €

Il est, également, proposé d'acter la reprise des Restes à Réaliser de la section d'Investissement (estimés à l'issue de l'année budgétaire) correspondant :

- ✓ en dépenses : aux dépenses engagées non mandatées au 31 décembre de l'exercice 2012 telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements,
- ✓ et en recettes : aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

BUDGET PRINCIPAL	RESTES A REALISER
Dépenses	2 589 800,85 €
Recettes	2 589 800,85 €
Solde des restes à réaliser	0,00 €

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Ouï l'exposé de son Président,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances en date du 4 mars 2013,

Après avoir examiné le projet de Budget Primitif 2013 de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
HÉRAULT MÉDITERRANÉE
RECUEIL
- 8 AVR. 2013
Bureau des Finances
Publiques

- **APPROUVE** chaque chapitre ou opération du Budget Primitif 2013 de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée de la façon suivante :

B.P. 2013 DE LA CAHM			
SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DEPENSES			
Chap. / opération	Libellé	Proposition nouvelle	VOTE
011	Charges à caractère général	8 454 568,57 €	DECIDE A L'UNANIMITE DES VOTANTS <i>Pour : 34</i> <i>Abstentions : 4</i> <i>(M. Monédéro, Mme Buchaca, MM. Joviado, Houles)</i>
012	Charges de personnel, frais assimilés	14 368 370,00 €	
014	Atténuations des produits	13 676 358,00 €	
65	Autres charges de gestion courante	19 983 456,92 €	
66	Charges financières	1 223 885,35 €	
67	Charges exceptionnelles	20 000,00 €	
023	Virement à la section d'Investissement	1 300 000,00 €	
042	Opérations d'ordre entre sections	2 300 000,00 €	
TOTAL.....		61 326 638,84 €	
RECETTES			
Chap. / opération	Libellé	Proposition nouvelle	VOTE
013	Atténuation de charges	100 000,00 €	DECIDE A L'UNANIMITE DES VOTANTS <i>Pour : 34</i> <i>Abstentions : 4</i> <i>(M. Monédéro, Mme Buchaca, MM. Joviado, Houles)</i>
70	Produits services, domaine et ventes diverses	193 060,00 €	
73	Impôts et taxes	46 832 837,66 €	
74	Dotations et participations	12 761 760,37 €	
75	Autres produits de gestion courante	11 250,00 €	
77	Produits exceptionnels	10 000,00 €	
042	Opérations d'ordre entre sections	109 309,00 €	
002	Résultat reporté 2012	1 308 421,81 €	
TOTAL.....		61 326 638,84 €	

B.P. 2013 DE LA CAHM			
SECTION D'INVESTISSEMENT			
DEPENSES			
Chap. / opération	Libellé	Proposition nouvelle	VOTE
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	69 448,00 €	DECIDE A L'UNANIMITE DES VOTANTS <i>Pour : 34</i> <i>Abstentions : 4</i> <i>(M. Monédéro, Mme Buchaca, MM. Joviado, Houles)</i>
204	Subventions d'Equipement versées	455 193,82 €	
21	Immobilisations corporelles	1 919 460,00 €	
23	Immobilisations en cours	232 006,03 €	
Opération 1002	Port Fluvial / Hôtel Riquet	323 000,00 €	
Opération 1003	Site Métiers d'Art d'Agde	341 000,00 €	
Opération 1201	Aides à l'habitat privé (ANAH)	168 000,00 €	
Opération 1202	Natura 2000	6 000,00 €	
Opération 1301	Aides à l'habitat privé (CAHM)	480 000,00 €	
Opération 203	ZAC Les Rodettes	17 000,00 €	
Opération 209	Réseau Médiathèque Intercommunale	10 000,00 €	
Opération 210	Centre Technique des champs Blancs	243 000,00 €	
Opération 230	Bâtiments communautaires	397 752,80 €	
Opération 231	Aire d'accueil gens du voyage Agde	24 726,23 €	
Opération 233	Aire grand passage des gens du voyage	47 152,80 €	
Opération 403	Digue de Bessan	18 800,00 €	
Opération 405	Protection Littoral Agde	2 332 354,00 €	
Opération 407	Acquisition Foncière / logement social	400 000,00 €	
Opération 411	Centre Aquatique d'Agde	60 000,00 €	
Opération 412	Château Laurens	310 000,00 €	

Opération 413	Théâtre de Pézenas	40 000,00 €	
Opération 502	Restruc. Urbaine échoppes MMA	130 149,00 €	
Opération 505	Protection littoral Vias ouest	562 149,20 €	
Opération 506	SIG	78 382,00 €	
Opération 508	Subv. d'équip versées aux communes	210 000,00 €	
Opération 602	Délégation Etat des aides à la pierre	350 000,00 €	
Opération 701	Aggl'Haut débit	1 050 000,00 €	
Opération 801	Informatique et téléphonie	220 000,00 €	
Opération 901	Piscine de Pézenas	88 350,00 €	
Opération 902	Zone des rochers	30 000,00 €	
Opération 903	Abbatiale de Saint-Thibéry	330 000,00 €	
	Total des dépenses d'équipement	10 943 923,88 €	
13	Subventions d'investissement	5 980,36 €	
16	Remboursement d'emprunts	2 024 448,73 €	
458101	Opération pour compte de tiers n°01	10 000,00 €	
040	Opérations d'ordres entre sections	109 309,00 €	
041	Opérations patrimoniales	650 000,00 €	
TOTAL.....		13 743 661,97 €	
RECETTES			
Chap. / opération	Libellé	Proposition nouvelle	VOTE
13	Subventions d'investissements	170 592,18 €	
Opération 1002	Port Fluvial / Hôtel Riquet	70 400,00 €	
Opération 1003	Site Métiers d'Art d'Agde	82 750,00 €	
Opération 1201	Aides à l'habitat privé (ANAH)	168 000,00 €	
Opération 405	Protection Littoral Agde	1 395 402,84 €	
Opération 411	Centre Aquatique d'Agde	393 213,91 €	
Opération 412	Château Laurens	280 530,00 €	
Opération 413	Théâtre de Pézenas	243 602,00 €	
Opération 505	Protection littoral Vias ouest	234 113,71 €	
Opération 602	Délégation Etat des aides à la pierre	350 000,00 €	
Opération 701	Aggl'Haut débit	544 314,37 €	
Opération 901	Piscine de Pézenas	12 541,80 €	
Opération 903	Abbatiale de Saint-Thibéry	158 750,00 €	
16	Emprunts et dettes assimilées	1 722 657,97 €	
	Total des recettes d'équipement	5 826 868,78 €	
10	Dotations Fonds divers Réserves (hors 1068)	1 082 111,61 €	
	Dotations Fonds divers réserves (1068)	2 100 000,00 €	
024	Produits des cessions	60 000,00 €	
458201	Opération pour compte de tiers n°01	10 000,00 €	
021	Virement de la section de fonctionnement	1 300 000,00 €	
040	Opérations d'ordre entre sections	2 300 000,00 €	
041	Opérations patrimoniales	650 000,00 €	
001	Solde d'exécution positif reporté	414 681,58 €	
TOTAL.....		13 743 661,97 €	

DECIDE A L'UNANIMITE DES VOTANTS
Pour : 34
Abstentions : 4
(M. Monédéro, Mme Buchaca, MM. Joviado, Houles)

DECIDE A L'UNANIMITE DES VOTANTS
Pour : 34
Abstentions : 4
(M. Monédéro, Mme Buchaca, MM. Joviado, Houles)

Fait et délibéré à AGDE les jour, mois et an susdits


 Le Président,
 Gilles D'ETTORE

COMMISSION DES FISCALITES
 ET D'IMPOT

- 8 AVR. 2013

Bureau des Finances
 Publiques



SEANCE DU LUNDI 25 MARS 2013

LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 47
En exercice : 47
Qui ont pris part à la
délibération : 38

Date de convocation :
lundi 18 mars 2013

Affichage effectué le :

5 - AVR. 2013

Retrait affichage effectué le :

OBJET :

Adoption du taux d'imposition
2013 de la Cotisation Foncière
des Entreprises

N° 000992

Question n°3 à l'OJ

Réf. : PHD/AMG/cm
FINANCES

Transmis à la
Sous Préfecture :

5 - AVR. 2013

Contrôle de légalité :

Retour du contrôle de

légalité

9 - AVR. 2013

REÇU LE

- 5 AVR. 2013

Bureau des Politiques
Publiques

L'an deux mille treize et le lundi 25 mars à dix-huit heures

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à AGDE (salle du Conseil Municipal), sous la présidence de *monsieur Gilles D'ETTORE*, Président.

Présents :

AGDE : MM. Gilles D'ETTORE, Sébastien FREY, Mmes Christine ANTOINE, Véronique SALGAS, MM. Christian THERON, Gérard MILLAT, Mme Marie-Hélène MATTIA, MM. Richard DRUILLE, André TOBENA * AUMES : M. Jean-Marie AT * BESSAN : Mme Sylviane RODRIGUEZ, M. Stéphane PEPIN-BONET * CAUX : MM. Jean MARTINEZ, Michel TRINQUIER * CAZOULS D'HERAULT : M. Paul ROUSSE * FLORENSAC : MM. Vincent GAUDY, Enriqué MATA, Pierre MARHUENDA * LEZIGNAN LA CEBE : M. Roger MONSEGUR * MONTAGNAC : MM. Roger FAGES, Jean-Michel BONNAFOUX, Jacques GARRIGA * NEZIGNAN L'EVEQUE : M. Edgar SICARD * NIZAS : M. Jean-François CERVERA * PEZENAS : MM. Daniel GOUD, Patrice DREVET * PINET : M. Gérard BARRAU * POMEROLS : M. Robert GAIRAUD, Mme Rosine DOLZ * PORTIRAGNES : Mme Gwendoline CHAUDOIR, MM. Philippe CALAS, Philippe PIONCHON * SAINT THIBERY : MM. Guy AMIEL, Jean AUGÉ * VIAS : M. Richard MONEDERO, Mme Josiane BUCHACA, MM. Jean-Louis JOVIADO, Patrick HOULES.

Absents Excusés :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE * AGDE : M. Thierry NADAL, Mme Marion MAERTEN * BESSAN : M. Robert RALUY, Mme Atika NEGRE * CASTELNAU DE GUERS : M. Jean-Charles SERS * CAZOULS D'HERAULT : M. Henry SANCHEZ * FLORENSAC : M. Jean ROQUES * LEZIGNAN LA CEBE : M. Jean-Noël LANDRY * NIZAS : M. Daniel RENAUD * PEZENAS : M. Alain VOGEL-SINGER, Ansiou REVALOR, Mmes Angéla RODRIGUES, Edith FABRE * SAINT-PONS DE MAUCHIENS : M. Jean-Pierre SOULIER * VIAS : Mme Nelly PUIG.

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : Gilles D'ETTORE, Président de la CAHM

Monsieur le Président expose que la Loi de finances pour 2010 a définitivement supprimé la Taxe Professionnelle. Cette dernière est désormais remplacée par la Contribution Economique Territoriale (CET) composée :

- de la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE),
- de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE)

La CET a été acquittée dès 2010 par les entreprises, et la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée en a perçu directement le produit à compter de 2011 :

- 2 384 596,00 € de CVAE et 7 879 148,00 € de CFE encaissés en 2011
- 2 416 047,00 € de CVAE et 7 687 060,00 € de CFE encaissés en 2012

Il précise que si la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises est obtenue en multipliant la valeur ajoutée de chaque entreprise par un taux égal à 1,5 %, taux unique appliqué sur l'ensemble du territoire national, la Cotisation Foncière des Entreprises correspond à l'ancienne part de cotisation de Taxe Professionnelle assise sur les valeurs foncières et la Communauté d'agglomération doit donc en voter le taux d'imposition.

Les bases prévisionnelles 2013 notifiées sont de 24 379 000,00 €, soit une augmentation de 1 365 000 € par rapport à la notification 2012 (+5,9 %).

Le produit attendu pour 2013 est de 8 143 201 €.

Le taux de Cotisation Foncière des Entreprises était de 33,40% en 2012, il est proposé de ne pas le modifier.

Monsieur le Président invite donc, les membres du Conseil communautaire à se prononcer sur le maintien du taux de la Cotisation Foncière des Entreprises à 33,40 % pour l'exercice 2013.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son Président,
Vu l'avis favorable de la Commission des Finances en date du 4 mars 2013,
Après en avoir délibéré,*

DECIDE A L'UNANIMITE

- **DE MAINTENIR** le taux de la Cotisation Foncière des Entreprises à 33,40 % pour l'exercice 2013.

Fait et délibéré à AGDE les jour, mois et an susdits

Le Président,

Gilles D'ETTORE



SEANCE DU LUNDI 25 MARS 2013

LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité
Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 47
En exercice : 47
Qui ont pris part à la
délibération : 38

Date de convocation :
lundi 18 mars 2013

Affichage effectué le :

5 - AVR. 2013

Retrait affichage effectué le :

OBJET :

Adoption du taux d'imposition
de la taxe Foncière sur les
propriétés Non Bâties et du
taux d'imposition de la Taxe
d'Habitation de l'exercice 2013

N° 000993

Question n°4 à l'OJ

Réf. : PHD/AMG/cm
FINANCES

Transmis à la
Sous Préfecture :

5 - AVR. 2013

Contrôle de légalité :

SOUS-PREFECTURE BEZIERS

Retour du contrôle de
légalité :

9 - AVR. 2013

- 5 AVR. 2013

Bureau des Politiques
Publiques

L'an deux mille treize et le lundi 25 mars à dix-huit heures

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à **AGDE** (*salle du Conseil Municipal*), sous la présidence de **monsieur Gilles D'ETTORE**, Président.

Présents :

AGDE : MM. Gilles D'ETTORE, Sébastien FREY, Mmes Christine ANTOINE, Véronique SALGAS, MM. Christian THERON, Gérard MILLAT, Mme Marie-Hélène MATTIA, MM. Richard DRUILLE, André TOBENA * **AUMES** : M. Jean-Marie AT * **BESSAN** : Mme Sylviane RODRIGUEZ, M. Stéphane PEPIN-BONET * **CAUX** : MM. Jean MARTINEZ, Michel TRINQUIER * **CAZOULS D'HERAULT** : M. Paul ROUSSE * **FLORENSAC** : MM. Vincent GAUDY, Enriqué MATA, Pierre MARHUENDA * **LEZIGNAN LA CEBE** : M. Roger MONSEGUR * **MONTAGNAC** : MM. Roger FAGES, Jean-Michel BONNAFOUX, Jacques GARRIGA * **NEZIGNAN L'EVEQUE** : M. Edgar SICARD * **NIZAS** : M. Jean-François CERVERA * **PEZENAS** : MM. Daniel GOUD, Patrice DREVET * **PINET** : M. Gérard BARRAU * **POMEROLS** : M. Robert GAIRAUD, Mme Rosine DOLZ * **PORTIRAGNES** : Mme Gwendoline CHAUDOIR, MM. Philippe CALAS, Philippe PIONCHON * **SAINT THIBERY** : MM. Guy AMIEL, Jean AUGÉ * **VIAS** : M. Richard MONEDERO, Mme Josiane BUCHACA, MM. Jean-Louis JOVIADO, Patrick HOULES.

Absents Excusés :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE * **AGDE** : M. Thierry NADAL, Mme Marion MAERTEN * **BESSAN** : M. Robert RALUY, Mme Atika NEGRE * **CASTELNAU DE GUERS** : M. Jean-Charles SERS * **CAZOULS D'HERAULT** : M. Henry SANCHEZ * **FLORENSAC** : M. Jean ROQUES * **LEZIGNAN LA CEBE** : M. Jean-Noël LANDRY * **NIZAS** : M. Daniel RENAUD * **PEZENAS** : M. Alain VOGEL-SINGER, Ansiou REVALOR, Mmes Angéla RODRIGUES, Edith FABRE * **SAINT-PONS DE MAUCHIENS** : M. Jean-Pierre SOULIER * **VIAS** : Mme Nelly PUIG

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : Gilles D'ETTORE, Président de la CAHM

Monsieur le Président expose que :

- la Réforme fiscale a prévu le transfert de l'Etat aux communautés d'agglomération des frais de gestion liés aux parts départementale et régionale de la taxe foncière sur les propriétés non bâties. Les bases prévisionnelles 2013 notifiées sont de 2 629 000 €, soit une augmentation de 52 000 € par rapport à la notification 2012 (+2,02 %) et le produit attendu pour l'exercice 2013 est de 90 701 €. Ce taux était de 3,45 % en 2012, il est proposé de ne pas modifier le taux de Foncier Non Bâti.
- les Communautés d'agglomération ont récupéré en 2011 la part de Taxe d'Habitation perçue auparavant par les départements. Le taux ainsi transféré à la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée était de 10,88 %. Les bases prévisionnelles pour l'année 2013 notifiées sont de 149 425 000 €, soit une augmentation de 4 750 000 € par rapport à la notification 2012 (+3,28 %). Le produit attendu pour 2013 s'élève donc à 16 257 440 €. Ce taux était de 10,88 % en 2012, il est proposé de ne pas modifier le taux de Taxe d'Habitation.

Monsieur le Président invite donc, les membres du Conseil communautaire à se prononcer sur le maintien du taux d'imposition du Foncier Non Bâti à 3,45 % et du taux d'imposition de la Taxe d'Habitation à 10,88 % pour l'exercice 2013.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son Président,
Vu l'avis favorable de la Commission des Finances en date du 4 mars 2013,
Après en avoir délibéré,*

DECIDE A L'UNANIMITE

- **DE MAINTENIR** le taux d'imposition de la taxe Foncière sur les propriétés Non Bâties à 3,45 % pour l'exercice 2013 ;
- **DE MAINTENIR** le taux d'imposition de la Taxe d'Habitation à 10,88 % pour l'exercice 2013.

Fait et délibéré à AGDE les jour, mois et an susdits

Le Président,

Gilles D'ETTORE



LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité
Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 47
En exercice : 47
Qui ont pris part à la
délibération : 38

Date de convocation :
lundi 18 mars 2013

Affichage effectué le :

5 - AVR. 2013

Retrait affichage effectué le :

OBJET :

Adoption du taux de la Taxe
d'Enlèvement des Ordures
ménagères de l'exercice 2013

N° 000994

Question n°5 à l'OJ

Réf. : PHD/AMG/cm
FINANCES

Transmis à la
Sous Préfecture :

5 - AVR. 2013

Contrôle de légalité :

Retour du contrôle de
légalité REÇU LE

9 - AVR. 2013

- 5 AVR. 2013

Bureau des Politiques
Publiques

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION HÉRAULT MÉDITERRANÉE

SEANCE DU LUNDI 25 MARS 2013

L'an deux mille treize et le lundi 25 mars à dix-huit heures

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à AGDE (*salle du Conseil Municipal*), sous la présidence de *monsieur Gilles D'ETTORE*, Président.

Présents :

AGDE : MM. Gilles D'ETTORE, Sébastien FREY, Mmes Christine ANTOINE, Véronique SALGAS, MM. Christian THERON, Gérard MILLAT, Mme Marie-Hélène MATTIA, MM. Richard DRUILLE, André TOBENA * AUMES : M. Jean-Marie AT * BESSAN : Mme Sylviane RODRIGUEZ, M. Stéphane PEPIN-BONET * CAUX : MM. Jean MARTINEZ, Michel TRINQUIER * CAZOULS D'HERAULT : M. Paul ROUSSE * FLORENSAC : MM. Vincent GAUDY, Enriqué MATA, Pierre MARHUENDA * LEZIGNAN LA CEBE : M. Roger MONSEGUR * MONTAGNAC : MM. Roger FAGES, Jean-Michel BONNAFOUX, Jacques GARRIGA * NEZIGNAN L'EVEQUE : M. Edgar SICARD * NIZAS : M. Jean-François CERVERA * PEZENAS : MM. Daniel GOUD, Patrice DREVET * PINET : M. Gérard BARRAU * POMEROLS : M. Robert GAIRAUD, Mme Rosine DOLZ * PORTIRAGNES : Mme Gwendoline CHAUDOIR, MM. Philippe CALAS, Philippe PIONCHON * SAINT THIBERY : MM. Guy AMIEL, Jean AUGÉ * VIAS : M. Richard MONEDERO, Mme Josiane BUCHACA, MM. Jean-Louis JOVIADO, Patrick HOULES.

Absents Excusés :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE * AGDE : M. Thierry NADAL, Mme Marion MAERTEN * BESSAN : M. Robert RALUY, Mme Atika NEGRE * CASTELNAU DE GUERS : M. Jean-Charles SERS * CAZOULS D'HERAULT : M. Henry SANCHEZ * FLORENSAC : M. Jean ROQUES * LEZIGNAN LA CEBE : M. Jean-Noël LANDRY * NIZAS : M. Daniel RENAUD * PEZENAS : M. Alain VOGEL-SINGER, Ansiou REVALOR, Mmes Angéla RODRIGUES, Edith FABRE * ST PONS DE MAUCHIENS : M. Jean-Pierre SOULIER * VIAS : Mme Nelly PUIG.

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : Gilles D'ETTORE, Président de la CAHM

Monsieur le Président rappelle que par délibération du 11 janvier 2003, la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée a institué la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (T.E.O.M.) et est, également, devenue membre du Syndicat Mixte Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères de Pézenas-Agde au 1^{er} juin 2003.

Dans ces conditions et dans le cadre d'un dispositif dérogatoire, c'est la Communauté d'agglomération qui fixe chaque année le taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères et en perçoit directement le produit. Elle reverse ensuite une participation au SMICTOM de Pézenas-Agde.

Les bases d'imposition prévisionnelles 2013 notifiées sont de 111 162 541 €, soit une augmentation de 3,66 % par rapport à la notification 2012.

Le produit attendu pour 2013 s'élève donc à 17 163 496 €.

Monsieur le Président invite les membres du Conseil communautaire à se prononcer pour maintenir le taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères à 15,44 % pour l'exercice 2013.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son Président,
Vu l'avis favorable de la Commission des Finances en date du 4 mars 2013,
Après en avoir délibéré,*

DECIDE A L'UNANIMITE

- **DE MAINTENIR** le taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères à 15,44 % pour l'exercice 2013.

Fait et délibéré à AGDE les jour, mois et an susdits

Le Président,

Gilles D'ETTORE



LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité
Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 47
En exercice : 47
Qui ont pris part à la
délibération : 34

Date de convocation :
lundi 18 mars 2013

Affichage effectué le :
5 - AVR. 2013

Retrait affichage effectué le :

OBJET :

Adoption du Budget Primitif
2013 du Budget annexe du
«TRANSPORT HERAULT
MEDITERRANEE»

N° 000995

Question n°6 à l'OJ

Réf. : PHD/AMG/cm
FINANCES

Transmis à la
Sous Préfecture :

5 - AVR. 2013

Contrôle de légalité :

Retour du contrôle de
légalité :

09 - AVR. 2013

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION HÉRAULT MÉDITERRANÉE

SEANCE DU LUNDI 25 MARS 2013

L'an deux mille treize et le lundi 25 mars à dix-huit heures

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à **AGDE** (salle du Conseil Municipal), sous la présidence de **monsieur Gilles D'ETTORE**, Président.

Présents :

AGDE : MM. Gilles D'ETTORE, Sébastien FREY, Mmes Christine ANTOINE, Véronique SALGAS, MM. Christian THERON, Gérard MILLAT, Mme Marie-Hélène MATTIA, MM. Richard DRUILLE, André TOBENA * **AUMES** : M. Jean-Marie AT * **BESSAN** : Mme Sylviane RODRIGUEZ, M. Stéphane PEPIN-BONET * **CAUX** : MM. Jean MARTINEZ, Michel TRINQUIER * **CAZOULS D'HERAULT** : M. Paul ROUSSE * **FLORENSAC** : MM. Vincent GAUDY, Enriquè MATA, Pierre MARHUENDA * **LEZIGNAN LA CEBE** : M. Roger MONSEGUR * **MONTAGNAC** : MM. Roger FAGES, Jean-Michel BONNAFOUX, Jacques GARRIGA * **NEZIGNAN L'EVEQUE** : M. Edgar SICARD * **NIZAS** : M. Jean-François CERVERA * **PEZENAS** : MM. Daniel GOUD, Patrice DREVET * **PINET** : M. Gérard BARRAU * **POMEROLS** : M. Robert GAIRAUD, Mme Rosine DOLZ * **PORTIRAGNES** : Mme Gwendoline CHAUDOIR, MM. Philippe CALAS, Philippe PIONCHON * **SAINT THIBERY** : MM. Guy AMIEL, Jean AUGÉ * **VIAS** : M. Richard MONEDERO, Mme Josiane BUCHACA, MM. Jean-Louis JOVIADO, Patrick HOULES.

Absents Excusés :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE * **AGDE** : M. Thierry NADAL, Mme Marion MAERTEN * **BESSAN** : M. Robert RALUY, Mme Atika NEGRE * **CASTELNAU DE GUERS** : M. Jean-Charles SERS * **CAZOULS D'HERAULT** : M. Henry SANCHEZ * **FLORENSAC** : M. Jean ROQUES * **LEZIGNAN LA CEBE** : M. Jean-Noël LANDRY * **NIZAS** : M. Daniel RENAUD * **PEZENAS** : M. Alain VOGEL-SINGER, Ansiou REVALOR, Mmes Angéla RODRIGUES, Edith FABRE * **SAINT-PONS DE MAUCHIENS** : M. Jean-Pierre SOULIER * **VIAS** : Mme Nelly PUIG.

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : Guy AMIEL, vice-président délégué aux finances, aux affaires juridiques et aux systèmes d'information

Monsieur le vice-président présente à l'Assemblée délibérante le Budget Primitif 2013 du « TRANSPORT HERAULT MEDITERRANEE » du Budget annexe de la CAHM et précise que le vote s'effectue par chapitre.

La balance générale du Budget Primitif 2013 du « TRANSPORT HERAULT MEDITERRANEE » se présente de la façon suivante :

	DEPENSES	RECETTES
SECTION DE FONCTIONNEMENT	3 583 163,71 €	3 583 163,71 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	41 112,35 €	41 112,35 €

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Où l'exposé de son vice-président,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances en date du 4 mars 2013

Après avoir examiné le projet de Budget Primitif 2013 du « TRANSPORT HERAULT MEDITERRANEE »

- **APPROUVE** chaque chapitre ou opération du Budget Primitif 2013 du Budget annexe du « TRANSPORT HERAULT MEDITERRANEE » de la façon suivante :

B.P. 2013 DU « TRANSPORT Hérault Méditerranée »			
SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DEPENSES			VOTE
011	Charges à caractère général	3 553 163,71 €	DECIDE A L'UNANIMITE DES VOTANTS Pour : 3 4 Abstentions : 4 (M. Monédéro, Mme Buchaca, MM. Joviado, Houles)
014	Atténuation de produit	30 000,00 €	
TOTAL.....		3 583 163,71 €	
RECETTES			VOTE
73	Produit de la fiscalité	2 300 000,00 €	DECIDE A L'UNANIMITE DES VOTANTS Pour : 3 4 Abstentions : 4 (M. Monédéro, Mme Buchaca, MM. Joviado, Houles)
77	Produits exceptionnels	231 735,00 €	
002	Résultat reporté 2012	1 051 428,71 €	
TOTAL.....		3 583 163,71 €	

B.P. 2013 DU « TRANSPORT Hérault Méditerranée »			
SECTION D'INVESTISSEMENT			
DEPENSES			VOTE
23	Immobilisations en cours	41 112,35 €	DECIDE A L'UNANIMITE DES VOTANTS Pour : 3 4 Abstentions : 4 (M. Monédéro, Mme Buchaca, MM. Joviado, Houles)
TOTAL.....		41 112,35 €	
RECETTES			VOTE
001	Résultat reporté 2012	41 112,35 €	DECIDE A L'UNANIMITE DES VOTANTS Pour : 3 4 Abstentions : 4 (M. Monédéro, Mme Buchaca, MM. Joviado, Houles)
TOTAL.....		41 112,35 €	

Fait et délibéré à AGDE les jour, mois et an susdits

SOUS-PRÉSIDENT
AGDE

- 8 AVR. 2013

Bureau des Finances
Publiques



Le Président,

Gilles D'ETTORE



LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité
Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 47
En exercice : 47
Qui ont pris part à la
délibération : 38

Date de convocation :
lundi 18 mars 2013

Affichage effectué le :

5 - AVR. 2013

Retrait affichage effectué le :

OBJET :

Adoption du Budget Primitif
2013 du Budget annexe du
PAEHM «LE PUECH»
à Portiragnes

N° 000996

Question n°7 à l'OJ

Réf. : PHD/AMG/cm
FINANCES

Transmis à la
Sous Préfecture :

5 - AVR. 2013

Contrôle de légalité :

Retour du contrôle de
légalité :

9 - AVR. 2013

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION HÉRAULT MÉDITERRANÉE

SEANCE DU LUNDI 25 MARS 2013

L'an deux mille treize et le lundi 25 mars à dix-huit heures

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à AGDE (salle du Conseil Municipal), sous la présidence de *monsieur Gilles D'ETTORE*, Président.

Présents :

AGDE : MM. Gilles D'ETTORE, Sébastien FREY, Mmes Christine ANTOINE, Véronique SALGAS, MM. Christian THERON, Gérard MILLAT, Mme Marie-Hélène MATTIA, MM. Richard DRUILLE, André TOBENA * AUMES : M. Jean-Marie AT * BESSAN : Mme Sylviane RODRIGUEZ, M. Stéphane PEPIN-BONET * CAUX : MM. Jean MARTINEZ, Michel TRINQUIER * CAZOULS D'HERAULT : M. Paul ROUSSE * FLORENSAC : MM. Vincent GAUDY, Enriqué MATA, Pierre MARHUENDA * LEZIGNAN LA CEBE : M. Roger MONSEGUR * MONTAGNAC : MM. Roger FAGES, Jean-Michel BONNAFOUX, Jacques GARRIGA * NEZIGNAN L'EVEQUE : M. Edgar SICARD * NIZAS : M. Jean-François CERVERA * PEZENAS : MM. Daniel GOUD, Patrice DREVET * PINET : M. Gérard BARRAU * POMEROLS : M. Robert GAIRAUD, Mme Rosine DOLZ * PORTIRAGNES : Mme Gwendoline CHAUDOIR, MM. Philippe CALAS, Philippe PIONCHON * SAINT THIBERY : MM. Guy AMIEL, Jean AUGE * VIAS : M. Richard MONEDERO, Mme Josiane BUCHACA, MM. Jean-Louis JOVIADO, Patrick HOULES.

Absents Excusés :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE * AGDE : M. Thierry NADAL, Mme Marion MAERTEN * BESSAN : M. Robert RALUY, Mme Atika NEGRE * CASTELNAU DE GUERS : M. Jean-Charles SERS * CAZOULS D'HERAULT : M. Henry SANCHEZ * FLORENSAC : M. Jean ROQUES * LEZIGNAN LA CEBE : M. Jean-Noël LANDRY * NIZAS : M. Daniel RENAUD * PEZENAS : M. Alain VOGEL-SINGER, Ansiu REVALOR, Mmes Angéla RODRIGUES, Edith FABRE * SAINT-PONS DE MAUCHIENS : M. Jean-Pierre SOULIER * VIAS : Mme Nelly PUIG.

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : Guy AMIEL, vice-président délégué aux finances, aux affaires juridiques et aux systèmes d'information

Monsieur le vice-président présente à l'Assemblée délibérante le Budget Primitif 2013 du Parc d'Activités Economiques Hérault Méditerranée « LE PUECH » à Portiragnes du Budget annexe de la CAHM et précise que le vote s'effectue par chapitre.

La balance générale du Budget Primitif 2013 du « PUECH » se présente de la façon suivante :

	DEPENSES	RECETTES
SECTION DE FONCTIONNEMENT	2 600 142,52 €	2 600 142,52€
SECTION D'INVESTISSEMENT	2 751 174,07 €	2 751 174,07 €

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son vice-président,
Vu l'avis favorable de la Commission des Finances en date du 4 mars 2013,
Après avoir examiné le projet de Budget Primitif 2013 du PAEHM « LE PUECH »*

- **APPROUVE** chaque chapitre ou opération du Budget Primitif 2013 du Budget annexe du « PUECH » de la façon suivante :

B.P. 2013 DU PAEHM « LE PUECH »			
SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DEPENSES			VOTE
011	Charges à caractère général	128 000,00 €	UNANIMITE
66	Charges financières	26 000,00 €	
042	Opérations d'ordre entre section	2 446 142,52 €	
TOTAL.....		2 600 142,52 €	
RECETTES			
042	Opérations d'ordre entre section	2 305 031,55 €	UNANIMITE
002	Résultat reporté 2012	295 110,97 €	
TOTAL.....		2 600 142,52 €	

B.P. 2013 DU PAEHM « LE PUECH »			
SECTION D'INVESTISSEMENT			
DEPENSES			VOTE
040	Opérations d'ordre entre sections	2 305 031,55 €	UNANIMITE
001	Résultat reporté 2012	446 142,52 €	
TOTAL.....		2 751 174,07 €	
RECETTES			VOTE
16	Emprunt	305 031,55 €	UNANIMITE
040	Opérations d'ordre entre sections	2 446 142,52 €	
TOTAL.....		2 751 174,07 €	

Fait et délibéré à AGDE les jour, mois et an susdits

SOUS-PRÉFET DES BILANS
RECUEIL

- 8 AVR. 2013

Bureau des Finances
Publiques





LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité
Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 47
En exercice : 47
Qui ont pris part à la
délibération : 38

Date de convocation :
lundi 18 mars 2013

Affichage effectué le :

5 - AVR. 2013

Retrait affichage effectué le :

OBJET :

Adoption du Budget Primitif
2013 du Budget annexe du
PAEHM «LA CROUZETTE»
à Saint-Thibéry

N° 000997

Question n°8 à l'OJ

Réf. : PHD/AMG/cm
FINANCES

Transmis à la
Sous Préfecture :

5 - AVR. 2013

Contrôle de légalité :

- 8 AVR. 2013

Bureau des Politiques
Publiques

Retour du contrôle de
légalité :

9 - AVR. 2013

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION HÉRAULT MÉDITERRANÉE

SEANCE DU LUNDI 25 MARS 2013

L'an deux mille treize et le lundi 25 mars à dix-huit heures

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à **AGDE** (*salle du Conseil Municipal*), sous la présidence de **monsieur Gilles D'ETTORE**, Président.

Présents :

AGDE : MM. Gilles D'ETTORE, Sébastien FREY, Mmes Christine ANTOINE, Véronique SALGAS, MM. Christian THERON, Gérard MILLAT, Mme Marie-Hélène MATTIA, MM. Richard DRUILLE, André TOBENA * **AUMES** : M. Jean-Marie AT * **BESSAN** : Mme Sylviane RODRIGUEZ, M. Stéphane PEPIN-BONET * **CAUX** : MM. Jean MARTINEZ, Michel TRINQUIER * **CAZOULS D'HERAULT** : M. Paul ROUSSE * **FLORENSAC** : MM. Vincent GAUDY, Enriquè MATA, Pierre MARHUENDA * **LEZIGNAN LA CEBE** : M. Roger MONSEGUR * **MONTAGNAC** : MM. Roger FAGES, Jean-Michel BONNAFOUX, Jacques GARRIGA * **NEZIGNAN L'EVEQUE** : M. Edgar SICARD * **NIZAS** : M. Jean-François CERVERA * **PEZENAS** : MM. Daniel GOUD, Patrice DREVET * **PINET** : M. Gérard BARRAU * **POMEROLS** : M. Robert GAIRAUD, Mme Rosine DOLZ * **PORTIRAGNES** : Mme Gwendoline CHAUDOIR, MM. Philippe CALAS, Philippe PIONCHON * **SAINT THIBÉRY** : MM. Guy AMIEL, Jean AUGÉ * **VIAS** : M. Richard MONEDERO, Mme Josiane BUCHACA, MM. Jean-Louis JOVIADO, Patrick HOULES.

Absents Excusés :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE * **AGDE** : M. Thierry NADAL, Mme Marion MAERTEN * **BESSAN** : M. Robert RALUY, Mme Atika NEGRE * **CASTELNAU DE GUERS** : M. Jean-Charles SERS * **CAZOULS D'HERAULT** : M. Henry SANCHEZ * **FLORENSAC** : M. Jean ROQUES * **LEZIGNAN LA CEBE** : M. Jean-Noël LANDRY * **NIZAS** : M. Daniel RENAUD * **PEZENAS** : M. Alain VOGEL-SINGER, Ansiou REVALOR, Mmes Angéla RODRIGUES, Edith FABRE * **SAINT-PONS DE MAUCHIENS** : M. Jean-Pierre SOULIER * **VIAS** : Mme Nelly PUIG.

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : Guy AMIEL, vice-président délégué aux finances, aux affaires juridiques et aux systèmes d'information

Monsieur le vice-président présente à l'Assemblée délibérante le Budget Primitif 2013 du Parc d'Activités Economiques Hérault Méditerranée « LA CROUZETTE » à Saint-Thibéry du Budget annexe de la CAHM et précise que le vote s'effectue par chapitre.

La balance générale du Budget Primitif 2013 de «LA CROUZETTE» se présente de la façon suivante :

	DEPENSES	RECETTES
SECTION DE FONCTIONNEMENT	910 384, 73 €	910 384,73 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	659 501,86 €	659 501,86 €

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son vice-président,
Vu l'avis favorable de la Commission des Finances en date du 4 mars 2013,
Après avoir examiné le projet de Budget Primitif 2013 du PAEHM « LA CROUZETTE »*

- **APPROUVE** chaque chapitre ou opération du Budget Primitif 2013 du Budget annexe de « LA CROUZETTE » de la façon suivante :

B.P. 2013 DU PAEHM « LA CROUZETTE »			
SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DEPENSES			VOTE
011	Charges à caractère général	276 000,00 €	UNANIMITE
042	Opérations d'ordre entre sections	634 384,73 €	
TOTAL.....		910 384,73 €	
RECETTES			VOTE
70	Produit des services (Vente de terrains)	634 384,73 €	UNANIMITE
042	Opérations d'ordre entre sections	93 375,82 €	
002	Résultat reporté 2012	182 624,18 €	
TOTAL.....		910 384,73 €	

B.P. 2013 DU PAEHM « LA CROUZETTE »			
SECTION D'INVESTISSEMENT			
DEPENSES			VOTE
16	Remboursement d'Emprunts	566 126,04 €	UNANIMITE
040	Opérations d'ordre entre sections	93 375,82 €	
TOTAL.....		659 501,86 €	
RECETTES			VOTE
040	Opérations d'ordre entre sections	634 384,73 €	UNANIMITE
001	Résultat reporté 2012	25 117,13 €	
TOTAL.....		659 501,86 €	

Fait et délibéré à AGDE les jour, mois et an susdits

Le Président,

Gilles D'ETTORE
 COMMUNAUTÉ D'AGDE
 HERAULT

Sous-Président
 AGDE
 - 8 AVR. 2013
 Bureau des Finances
 Publiques



LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 47
En exercice : 47
Qui ont pris part à la
délibération : 38

Date de convocation :
lundi 18 mars 2013

Affichage effectué le :

5 - AVR. 2013

Retrait affichage effectué le :

OBJET :

Adoption du Budget Primitif
2013 du Budget annexe du
PAEHM «LES ROCHES
BLEUES» à Saint-Thibéry

N° 000998

Question n°9 à l'OJ

Réf. : PHD/AMG/cm
FINANCES

Transmis à la
Sous Préfecture :

5 - AVR. 2013

Contrôle de légalité :

8 AVR. 2013

Bureau des Politiques

Retour du contrôle de
légalité :

9 - AVR. 2013

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION HÉRAULT MÉDITERRANÉE

SEANCE DU LUNDI 25 MARS 2013

L'an deux mille treize et le lundi 25 mars à dix-huit heures

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à **AGDE** (*salle du Conseil Municipal*), sous la présidence de **monsieur Gilles D'ETTORE**, Président.

Présents :

AGDE : MM. Gilles D'ETTORE, Sébastien FREY, Mmes Christine ANTOINE, Véronique SALGAS, MM. Christian THERON, Gérard MILLAT, Mme Marie-Hélène MATTIA, MM. Richard DRUILLE, André TOBENA * **AUMES** : M. Jean-Marie AT * **BESSAN** : Mme Sylviane RODRIGUEZ, M. Stéphane PEPIN-BONET * **CAUX** : MM. Jean MARTINEZ, Michel TRINQUIER * **CAZOULS D'HERAULT** : M. Paul ROUSSE * **FLORENSAC** : MM. Vincent GAUDY, Enriquè MATA, Pierre MARHUENDA * **LEZIGNAN LA CEBE** : M. Roger MONSEGUR * **MONTAGNAC** : MM. Roger FAGES, Jean-Michel BONNAFOUX, Jacques GARRIGA * **NEZIGNAN L'EVEQUE** : M. Edgar SICARD * **NIZAS** : M. Jean-François CERVERA * **PEZENAS** : MM. Daniel GOUD, Patrice DREVET * **PINET** : M. Gérard BARRAU * **POMEROLS** : M. Robert GAIRAUD, Mme Rosine DOLZ * **PORTIRAGNES** : Mme Gwendoline CHAUDOIR, MM. Philippe CALAS, Philippe PIONCHON * **SAINT THIBÉRY** : MM. Guy AMIEL, Jean AUGÉ * **VIAS** : M. Richard MONEDERO, Mme Josiane BUCHACA, MM. Jean-Louis JOVIADO, Patrick HOULES.

Absents Excusés :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE * **AGDE** : M. Thierry NADAL, Mme Marion MAERTEN * **BESSAN** : M. Robert RALUY, Mme Atika NEGRE * **CASTELNAU DE GUERS** : M. Jean-Charles SERS * **CAZOULS D'HERAULT** : M. Henry SANCHEZ * **FLORENSAC** : M. Jean ROQUES * **LEZIGNAN LA CEBE** : M. Jean-Noël LANDRY * **NIZAS** : M. Daniel RENAUD * **PEZENAS** : M. Alain VOGEL-SINGER, Ansiou REVALOR, Mmes Angéla RODRIGUES, Edith FABRE * **ST PONS DE MAUCHIENS** : M. Jean-Pierre SOULIER * **VIAS** : Mme Nelly PUIG

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : Guy AMIEL, vice-président délégué aux finances, aux affaires juridiques et aux systèmes d'information

Monsieur le vice-président présente à l'Assemblée délibérante le Budget Primitif 2013 du Parc d'Activités Economiques Hérault Méditerranée « LES ROCHES BLEUES » à Saint-Thibéry du Budget annexe de la CAHM et précise que le vote s'effectue par chapitre.

La balance générale du Budget Primitif 2013 des « ROCHES BLEUES » se présente de la façon suivante :

	DEPENSES	RECETTES
SECTION DE FONCTIONNEMENT	1 655 675,00 €	1 655 675,00 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	1 708 900,00 €	1 708 900,00 €

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son vice-président,
Vu l'avis favorable de la Commission des Finances en date du 4 mars 2013,
Après avoir examiné le projet de Budget Primitif 2013 du PAEHM « LES ROCHES BLEUES»*

- **APPROUVE** chaque chapitre ou opération du Budget Primitif 2013 du Budget annexe des « ROCHES BLEUES » de la façon suivante :

B.P. 2013 DU PAEHM « LES ROCHES BLEUES »			
SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DEPENSES			VOTE
011	Charges à caractère général	1 602 450,00 €	UNANIMITE
042	Opérations d'ordre entre sections	53 225,00 €	
TOTAL.....		1 655 675,00 €	
RECETTES			VOTE
042	Opérations d'ordre entre sections	1 655 675,00 €	UNANIMITE
TOTAL.....		1 655 675,00 €	

B.P. 2013 DU PAEHM « LES ROCHES BLEUES »			
SECTION D'INVESTISSEMENT			
DEPENSES			VOTE
040	Opérations d'ordre entre sections	1 655 675,00 €	UNANIMITE
001	Résultat reporté 2012	53 225,00 €	
TOTAL.....		1 708 900,00 €	
RECETTES			VOTE
040	Opérations d'ordre entre sections	53 225,00 €	UNANIMITE
16	Emprunt	1 655 675,00 €	
TOTAL.....		1 708 900,00 €	

Fait et délibéré à AGDE les jour, mois et an susdits



Le Président,
Gilles D'ETTORE

BUREAU DES FEMMES
 PUBLICQUES
 8 AVR. 2013



**LA COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION**

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité
Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 47
En exercice : 47
Qui ont pris part à la
délibération : 38

Date de convocation :
lundi 18 mars 2013

Affichage effectué le :

5 - AVR. 2013

Retrait affichage effectué le :

OBJET :

Adoption du Budget Primitif
2013 du Budget annexe du
PAEHM «LES PRADELS»
à Pomérols

N° 000999

Question n°10 à l'OJ

Réf. : PHD/AMG/cm
FINANCES

**Transmis à la
Sous Préfecture :**

5 - AVR. 2013

Contrôle de légalité :

8 AVR. 2013

Bureau des Politiques
**Retour du contrôle de
légalité :**

9 - AVR. 2013

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION HÉRAULT MÉDITERRANÉE**

SEANCE DU LUNDI 25 MARS 2013

L'an deux mille treize et le lundi 25 mars à dix-huit heures

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à **AGDE** (*salle du Conseil Municipal*), sous la présidence de **monsieur Gilles D'ETTORE**, Président.

Présents :

AGDE : MM. Gilles D'ETTORE, Sébastien FREY, Mmes Christine ANTOINE, Véronique SALGAS, MM. Christian THERON, Gérard MILLAT, Mme Marie-Hélène MATTIA, MM. Richard DRUILLE, André TOBENA * **AUMES :** M. Jean-Marie AT * **BESSAN :** Mme Sylviane RODRIGUEZ, M. Stéphane PEPIN-BONET * **CAUX :** MM. Jean MARTINEZ, Michel TRINQUIER * **CAZOULS D'HERAULT :** M. Paul ROUSSE * **FLORENSAC :** MM. Vincent GAUDY, Enriqué MATA, Pierre MARHUENDA * **LEZIGNAN LA CEBE :** M. Roger MONSEGUR * **MONTAGNAC :** MM. Roger FAGES, Jean-Michel BONNAFOUX, Jacques GARRIGA * **NEZIGNAN L'EVEQUE :** M. Edgar SICARD * **NIZAS :** M. Jean-François CERVERA * **PEZENAS :** MM. Daniel GOUD, Patrice DREVET * **PINET :** M. Gérard BARRAU * **POMEROLS :** M. Robert GAIRAUD, Mme Rosine DOLZ * **PORTIRAGNES :** Mme Gwendoline CHAUDOIR, MM. Philippe CALAS, Philippe PIONCHON * **SAINT THIBERY :** MM. Guy AMIEL, Jean AUGÉ * **VIAS :** M. Richard MONEDERO, Mme Josiane BUCHACA, MM. Jean-Louis JOVIADO, Patrick HOULES.

Absents Excusés :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE * **AGDE :** M. Thierry NADAL, Mme Marion MAERTEN * **BESSAN :** M. Robert RALUY, Mme Atika NEGRE * **CASTELNAU DE GUERS :** M. Jean-Charles SERS * **CAZOULS D'HERAULT :** M. Henry SANCHEZ * **FLORENSAC :** M. Jean ROQUES * **LEZIGNAN LA CEBE :** M. Jean-Noël LANDRY * **NIZAS :** M. Daniel RENAUD * **PEZENAS :** M. Alain VOGEL-SINGER, Ansiou REVALOR, Mmes Angéla RODRIGUES, Edith FABRE * **SAINT-PONS DE MAUCHIENS :** M. Jean-Pierre SOULIER * **VIAS :** Mme Nelly PUIG.

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : Guy AMIEL, vice-président délégué aux finances, aux affaires juridiques et aux systèmes d'information

Monsieur le vice-président présente à l'Assemblée délibérante le Budget Primitif 2013 du Parc d'Activités Economiques Hérault Méditerranée « LES PRADELS » à Pomérols du Budget annexe de la CAHM et précise que le vote s'effectue par chapitre.

La balance générale du Budget Primitif 2013 des « PRADELS » se présente de la façon suivante :

	DEPENSES	RECETTES
SECTION DE FONCTIONNEMENT	257 876,10 €	257 876,10 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	207 876,10 €	207 876,10 €

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

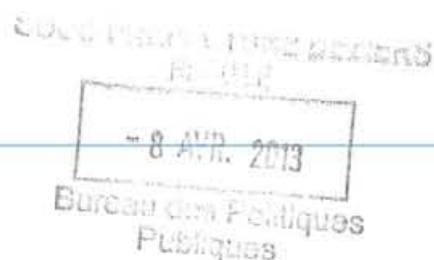
*Où l'exposé de son vice-président,
Vu l'avis favorable de la Commission des Finances en date du 4 mars 2013,
Après avoir examiné le projet de Budget Primitif 2013 du PAEHM « LES PRADELS»*

- **APPROUVE** chaque chapitre ou opération du Budget Primitif 2013 du Budget annexe des « PRADELS » de la façon suivante :

B.P. 2013 DU PAEHM « LES PRADELS »			
SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DEPENSES			VOTE
011	Charges à caractère général	3 000,00 €	UNANIMITE
67	Charges exceptionnelles	47 000,00 €	
042	Opérations d'ordre entre sections	207 876,10 €	
TOTAL.....		257 876,10 €	
RECETTES			VOTE
74	Dotations et participations	97 138,18 €	UNANIMITE
002	Résultat reporté 2012	160 737,92 €	
TOTAL.....		257 876,10 €	

B.P. 2013 DU PAEHM « LES PRADELS »			
SECTION D'INVESTISSEMENT			
DEPENSES			VOTE
001	Résultat reporté 2012	207 876,10 €	UNANIMITE
TOTAL.....		207 876,10 €	
RECETTES			VOTE
040	Opérations d'ordre entre sections	207 876,10 €	UNANIMITE
TOTAL.....		207 876,10 €	

Fait et délibéré à AGDE les jour, mois et an susdits





LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité
Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 47
En exercice : 47
Qui ont pris part à la
délibération : 38

Date de convocation :
lundi 18 mars 2013

Affichage effectué le :

5 - AVR. 2013

Retrait affichage effectué le :

OBJET :

Adoption du Budget Primitif
2013 du Budget annexe du
PAEHM «LA CAPUCIERE»
à Bessan

N° 001000

Question n°11 à l'OJ

Réf. : PHD/AMG/cm
FINANCES

Transmis à la
Sous Préfecture :

5 - AVR. 2013

Contrôle de légalité :

8 - AVR. 2013

Bureau des Politiques
Publiques
Retour du contrôle de
légalité :

9 - AVR. 2013

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION HÉRAULT MÉDITERRANÉE

SEANCE DU LUNDI 25 MARS 2013

L'an deux mille treize et le lundi 25 mars à dix-huit heures

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à AGDE (salle du Conseil Municipal), sous la présidence de **monsieur Gilles D'ETTORE**, Président.

Présents :

AGDE : MM. Gilles D'ETTORE, Sébastien FREY, Mmes Christine ANTOINE, Véronique SALGAS, MM. Christian THERON, Gérard MILLAT, Mme Marie-Hélène MATTIA, MM. Richard DRUILLE, André TOBENA * **AUMES :** M. Jean-Marie AT * **BESSAN :** Mme Sylviane RODRIGUEZ, M. Stéphane PEPIN-BONET * **CAUX :** MM. Jean MARTINEZ, Michel TRINQUIER * **CAZOULS D'HERAULT :** M. Paul ROUSSE * **FLORENSAC :** MM. Vincent GAUDY, Enriqué MATA, Pierre MARHUENDA * **LEZIGNAN LA CEBE :** M. Roger MONSEGUR * **MONTAGNAC :** MM. Roger FAGES, Jean-Michel BONNAFOUX, Jacques GARRIGA * **NEZIGNAN L'EVEQUE :** M. Edgar SICARD * **NIZAS :** M. Jean-François CERVERA * **PEZENAS :** MM. Daniel GOUD, Patrice DREVET * **PINET :** M. Gérard BARRAU * **POMEROLS :** M. Robert GAIRAUD, Mme Rosine DOLZ * **PORTIRAGNES :** Mme Gwendoline CHAUDOIR, MM. Philippe CALAS, Philippe PIONCHON * **SAINT THIBERY :** MM. Guy AMIEL, Jean AUGE * **VIAS :** M. Richard MONEDERO, Mme Josiane BUCHACA, MM. Jean-Louis JOVIADO, Patrick HOULES.

Absents Excusés :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE * **AGDE :** M. Thierry NADAL, Mme Marion MAERTEN * **BESSAN :** M. Robert RALUY, Mme Atika NEGRE * **CASTELNAU DE GUERS :** M. Jean-Charles SERS * **CAZOULS D'HERAULT :** M. Henry SANCHEZ * **FLORENSAC :** M. Jean ROQUES * **LEZIGNAN LA CEBE :** M. Jean-Noël LANDRY * **NIZAS :** M. Daniel RENAUD * **PEZENAS :** M. Alain VOGEL-SINGER, Ansiu REVALOR, Mmes Angéla RODRIGUES, Edith FABRE * **SAINT-PONS DE MAUCHIENS :** M. Jean-Pierre SOULIER * **VIAS :** Mme Nelly PUIG

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : Guy AMIEL, vice-président délégué aux finances, aux affaires juridiques et aux systèmes d'information

Monsieur le vice-président présente à l'Assemblée délibérante le Budget Primitif 2013 du Parc d'Activités Economiques Hérault Méditerranée « LA CAPUCIERE » à Bessan du Budget annexe de la CAHM et précise que le vote s'effectue par chapitre.

La balance générale du Budget Primitif 2013 de « LA CAPUCIERE » se présente de la façon suivante :

	DEPENSES	RECETTES
SECTION DE FONCTIONNEMENT	8 304 468,60 €	8 304 468,60 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	8 079 087,13 €	8 079 087,13 €

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son vice-président,
Vu l'avis favorable de la Commission des Finances en date du 4 mars 2013,
Après avoir examiné le projet de Budget Primitif 2013 du PAEHM « LA CAPUCIERE »*

- **APPROUVE** chaque chapitre ou opération du Budget Primitif 2013 du Budget annexe de « LA CAPUCIERE » de la façon suivante :

B.P. 2013 DU PAEHM « LA CAPUCIERE »			
SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DEPENSES			VOTE
011	Charges à caractère général	1 597 000,00 €	UNANIMITE
66	Charges financières	280 000,00 €	
042	Opérations d'ordre entre sections	6 427 468,60 €	
TOTAL.....		8 304 468,60 €	
RECETTES			VOTE
042	Opérations d'ordre entre sections	7 711 618,53 €	UNANIMITE
002	Résultat reporté 2012	592 850,07 €	
TOTAL.....		8 304 468,60 €	

B.P. 2013 DU PAEHM « LA CAPUCIERE »			
SECTION D'INVESTISSEMENT			
DEPENSES			VOTE
16	Emprunts et dettes assimilées	140 000,00 €	UNANIMITE
040	Opérations d'ordre entre sections	7 711 618,53 €	
001	Résultat reporté 2012	227 468,60 €	
TOTAL.....		8 079 087,13 €	
RECETTES			VOTE
16	Emprunt	1 651 618,53 €	UNANIMITE
040	Opérations d'ordre entre sections	6 427 468,60 €	
TOTAL.....		8 079 087,13 €	

Fait et délibéré à AGDE les jour, mois et an susdits



Le Président,
Gilles D'ETTORE

8000 P...
 - 8 AVR. 2013
 Bureau des Finances
 Publiques



**LA COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION**

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité
Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 47
En exercice : 47
Qui ont pris part à la
délibération : 38

Date de convocation :
lundi 18 mars 2013

Affichage effectué le :

5 - AVR. 2013

Retrait affichage effectué le :

OBJET :

Adoption du Budget Primitif
2013 du Budget annexe du
PAEHM «LES CLAIRETTES»
à Bessan

N° 001001

Question n°12 à l'OJ

Réf. : PHD/AMG/cm
FINANCES

**Transmis à la
Sous Préfecture :**

5 - AVR. 2013

Contrôle de légalité :

8 - AVR. 2013

Bureau des Politiques
**Retour du contrôle de
légalité :**

9 - AVR. 2013

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION HÉRAULT MÉDITERRANÉE**

SEANCE DU LUNDI 25 MARS 2013

L'an deux mille treize et le lundi 25 mars à dix-huit heures

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à **AGDE** (*salle du Conseil Municipal*), sous la présidence de **monsieur Gilles D'ETTORE**, Président.

Présents :

AGDE : MM. Gilles D'ETTORE, Sébastien FREY, Mmes Christine ANTOINE, Véronique SALGAS, MM. Christian THERON, Gérard MILLAT, Mme Marie-Hélène MATTIA, MM. Richard DRUILLE, André TOBENA * **AUMES** : M. Jean-Marie AT * **BESSAN** : Mme Sylviane RODRIGUEZ, M. Stéphane PEPIN-BONET * **CAUX** : MM. Jean MARTINEZ, Michel TRINQUIER * **CAZOULS D'HERAULT** : M. Paul ROUSSE * **FLORENSAC** : MM. Vincent GAUDY, Enriqué MATA, Pierre MARHUENDA * **LEZIGNAN LA CEBE** : M. Roger MONSEGUR * **MONTAGNAC** : MM. Roger FAGES, Jean-Michel BONNAFOUX, Jacques GARRIGA * **NEZIGNAN L'EVEQUE** : M. Edgar SICARD * **NIZAS** : M. Jean-François CERVERA * **PEZENAS** : MM. Daniel GOUD, Patrice DREVET * **PINET** : M. Gérard BARRAU * **POMEROLS** : M. Robert GAIRAUD, Mme Rosine DOLZ * **PORTIRAGNES** : Mme Gwendoline CHAUDOIR, MM. Philippe CALAS, Philippe PIONCHON * **SAINT THIBERY** : MM. Guy AMIEL, Jean AUGÉ * **VIAS** : M. Richard MONEDERO, Mme Josiane BUCHACA, MM. Jean-Louis JOVIADO, Patrick HOULES.

Absents Excusés :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE * **AGDE** : M. Thierry NADAL, Mme Marion MAERTEN * **BESSAN** : M. Robert RALUY, Mme Atika NEGRE * **CASTELNAU DE GUERS** : M. Jean-Charles SERS * **CAZOULS D'HERAULT** : M. Henry SANCHEZ * **FLORENSAC** : M. Jean ROQUES * **LEZIGNAN LA CEBE** : M. Jean-Noël LANDRY * **NIZAS** : M. Daniel RENAUD * **PEZENAS** : M. Alain VOGEL-SINGER, Ansiau REVALOR, Mmes Angéla RODRIGUES, Edith FABRE * **SAINT-PONS DE MAUCHIENS** : M. Jean-Pierre SOULIER * **VIAS** : Mme Nelly PUIG.

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : Guy AMIEL, vice-président délégué aux finances, aux affaires juridiques et aux systèmes d'information

Monsieur le vice-président présente à l'Assemblée délibérante le Budget Primitif 2013 du Parc d'Activités Economiques Hérault Méditerranée « LES CLAIRETTES » à Adissan du Budget annexe de la CAHM et précise que le vote s'effectue par chapitre.

La balance générale du Budget Primitif 2013 des « CLAIRETTES » se présente de la façon suivante :

	DEPENSES	RECETTES
SECTION DE FONCTIONNEMENT	54 732,83 €	54 732,83 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	109 465,66 €	109 465,66 €

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son vice-président,
Vu l'avis favorable de la Commission des Finances en date du 4 mars 2013,
Après avoir examiné le projet de Budget Primitif 2013 du PAEHM « LES CLAIRETTES »*

- **APPROUVE** chaque chapitre ou opération du Budget Primitif 2013 du Budget annexe des « CLAIRETTES » de la façon suivante :

B.P. 2013 DU PAEHM « LES CLAIRETTES »			
SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DEPENSES			VOTE
042	Opérations d'ordre entre sections	54 732,83 €	UNANIMITE
TOTAL.....		54 732,83 €	
RECETTES			VOTE
042	Opérations d'ordre entre sections	54 732,83 €	UNANIMITE
TOTAL.....		54 732,83 €	

B.P. 2013 DU PAEHM « LES CLAIRETTES »			
SECTION D'INVESTISSEMENT			
DEPENSES			VOTE
040	Opérations d'ordre entre sections	54 732,83 €	UNANIMITE
001	Résultat reporté 2012	54 732,83 €	
TOTAL.....		109 465,66 €	
RECETTES			VOTE
16	Emprunt	54 732,83 €	UNANIMITE
040	Opérations d'ordre entre sections	54 732,83 €	
TOTAL.....		109 465,66 €	

Fait et délibéré à AGDE les jour, mois et an susdits

Le Président,
Gilles D'ETTORE



Bureau des Finances
RECUE
- 8 AVR. 2013
Bureau des Finances
P. 1/2



**LA COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION**

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité
Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 47
En exercice : 47
Qui ont pris part à la
délibération : 38

Date de convocation :
lundi 18 mars 2013

Affichage effectué le :

5 - AVR. 2013

Retrait affichage effectué le :

OBJET :

Adoption du Budget Primitif
2013 du Budget annexe du
«PARC TECHNOLOGIQUE»
à Saint-Thibéry

N° 001002

Question n°13 à l'OJ

Réf. : PHD/AMG/cm
FINANCES

**Transmis à la
Sous Préfecture :**

5 - AVR. 2013

Contrôle de légalité :

- 8 AVR. 2013

Bureau des Politiques
Publiques

**Retour du contrôle de
légalité :**

9 - AVR. 2013

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION HÉRAULT MÉDITERRANÉE**

SEANCE DU LUNDI 25 MARS 2013

L'an deux mille treize et le lundi 25 mars à dix-huit heures

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à **AGDE** (*salle du Conseil Municipal*), sous la présidence de **monsieur Gilles D'ETTORE**, Président.

Présents :

AGDE : MM. Gilles D'ETTORE, Sébastien FREY, Mmes Christine ANTOINE, Véronique SALGAS, MM. Christian THERON, Gérard MILLAT, Mme Marie-Hélène MATTIA, MM. Richard DRUILLE, André TOBENA * **AUMES** : M. Jean-Marie AT * **BESSAN** : Mme Sylviane RODRIGUEZ, M. Stéphane PEPIN-BONET * **CAUX** : MM. Jean MARTINEZ, Michel TRINQUIER * **CAZOULS D'HERAULT** : M. Paul ROUSSE * **FLORENSAC** : MM. Vincent GAUDY, Enriqué MATA, Pierre MARHUENDA * **LEZIGNAN LA CEBE** : M. Roger MONSEGUR * **MONTAGNAC** : MM. Roger FAGES, Jean-Michel BONNAFOUX, Jacques GARRIGA * **NEZIGNAN L'EVEQUE** : M. Edgar SICARD * **NIZAS** : M. Jean-François CERVERA * **PEZENAS** : MM. Daniel GOUD, Patrice DREVET * **PINET** : M. Gérard BARRAU * **POMEROLS** : M. Robert GAIRAUD, Mme Rosine DOLZ * **PORTIRAGNES** : Mme Gwendoline CHAUDOIR, MM. Philippe CALAS, Philippe PIONCHON * **SAINT THIBÉRY** : MM. Guy AMIEL, Jean AUGÉ * **VIAS** : M. Richard MONEDERO, Mme Josiane BUCHACA, MM. Jean-Louis JOVIADO, Patrick HOULES.

Absents Excusés :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE * **AGDE** : M. Thierry NADAL, Mme Marion MAERTEN * **BESSAN** : M. Robert RALUY, Mme Atika NEGRE * **CASTELNAU DE GUERS** : M. Jean-Charles SERS * **CAZOULS D'HERAULT** : M. Henry SANCHEZ * **FLORENSAC** : M. Jean ROQUES * **LEZIGNAN LA CEBE** : M. Jean-Noël LANDRY * **NIZAS** : M. Daniel RENAUD * **PEZENAS** : M. Alain VOGEL-SINGER, Ansiou REVALOR, Mmes Angéla RODRIGUES, Edith FABRE * **ST PONS DE MAUCHIENS** : M. Jean-Pierre SOULIER * **VIAS** : Mme Nelly PUIG.

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : Guy AMIEL, vice-président délégué aux finances, aux affaires juridiques et aux systèmes d'information

Monsieur le vice-président présente à l'Assemblée délibérante le Budget Primitif 2013 du « PARC TECHNOLOGIQUE » à Saint-Thibéry du Budget annexe de la CAHM et précise que le vote s'effectue par chapitre.

La balance générale du Budget Primitif 2013 du « PARC TECHNOLOGIQUE » se présente de la façon suivante :

	DEPENSES	RECETTES
SECTION DE FONCTIONNEMENT	222 316,80 €	222 316,80 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	434 633,60 €	434 633,60 €

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son vice-président,
Vu l'avis favorable de la Commission des Finances en date du 4 mars 2013,
Après avoir examiné le projet de Budget Primitif 2013 du « PARC TECHNOLOGIQUE »*

- **APPROUVE** chaque chapitre ou opération du Budget Primitif 2013 du Budget annexe du « PARC TECHNOLOGIQUE » de la façon suivante :

B.P. 2013 DU PAEHM « PARC TECHNOLOGIQUE »			
SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DEPENSES			VOTE
011	Charges à caractère général	10 000,00 €	UNANIMITE
042	Opérations d'ordre entre sections	212 316,80 €	
TOTAL.....		222 316,80 €	
RECETTES			VOTE
042	Opérations d'ordre entre sections	222 316,80 €	UNANIMITE
TOTAL.....		222 316,80 €	

B.P. 2013 DU PAEHM « PARC TECHNOLOGIQUE »			
SECTION D'INVESTISSEMENT			
DEPENSES			VOTE
040	Opérations d'ordre entre sections	222 316,80 €	UNANIMITE
001	Résultat reporté 2012	212 316,80 €	
TOTAL.....		434 633,60 €	
RECETTES			VOTE
16	Emprunt	222 316,80 €	UNANIMITE
040	Opérations d'ordre entre sections	212 316,80 €	
TOTAL.....		434 633,60 €	

Fait et délibéré à AGDE les jour, mois et an susdits

SCOP COMMUNAUTAIRE
F. 0116
- 8 AVR. 2013
Bureau des Finances
Publiques

Le Président,

Gilles D'ETTORE



LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité
Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 47
En exercice : 47
Qui ont pris part à la
délibération : 38

Date de convocation :
lundi 18 mars 2013

Affichage effectué le :

5 - AVR. 2013

Retrait affichage effectué le :

OBJET :

Adoption du Budget Primitif
2013 du Budget annexe du
PAEHM «L'AUDACIEUX»
à Florensac

N° 001003

Question n°14 à l'OJ

Réf. : PHD/AMG/cm
FINANCES

Transmis à la
Sous Préfecture :

5 - AVR. 2013

Contrôle de légalité :

- 8 AVR. 2013

Bureau des Politiques
Publiques
Retour du contrôle de
légalité :

9 - AVR. 2013

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION HÉRAULT MÉDITERRANÉE

SEANCE DU LUNDI 25 MARS 2013

L'an deux mille treize et le lundi 25 mars à dix-huit heures

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à AGDE (salle du Conseil Municipal), sous la présidence de *monsieur Gilles D'ETTORE*, Président.

Présents :

AGDE : MM. Gilles D'ETTORE, Sébastien FREY, Mmes Christine ANTOINE, Véronique SALGAS, MM. Christian THERON, Gérard MILLAT, Mme Marie-Hélène MATTIA, MM. Richard DRUILLE, André TOBENA * AUMES : M. Jean-Marie AT * BESSAN : Mme Sylviane RODRIGUEZ, M. Stéphane PEPIN-BONET * CAUX : MM. Jean MARTINEZ, Michel TRINQUIER * CAZOULS D'HERAULT : M. Paul ROUSSE * FLORENSAC : MM. Vincent GAUDY, Enriqué MATA, Pierre MARHUENDA * LEZIGNAN LA CEBE : M. Roger MONSEGUR * MONTAGNAC : MM. Roger FAGES, Jean-Michel BONNAFOUX, Jacques GARRIGA * NEZIGNAN L'EVEQUE : M. Edgar SICARD * NIZAS : M. Jean-François CERVERA * PEZENAS : MM. Daniel GOUD, Patrice DREVET * PINET : M. Gérard BARRAU * POMEROLS : M. Robert GAIRAUD, Mme Rosine DOLZ * PORTIRAGNES : Mme Gwendoline CHAUDOIR, MM. Philippe CALAS, Philippe PIONCHON * SAINT THIBERY : MM. Guy AMIEL, Jean AUGÉ * VIAS : M. Richard MONEDERO, Mme Josiane BUCHACA, MM. Jean-Louis JOVIADO, Patrick HOULES.

Absents Excusés :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE * AGDE : M. Thierry NADAL, Mme Marion MAERTEN * BESSAN : M. Robert RALUY, Mme Atika NEGRE * CASTELNAU DE GUERS : M. Jean-Charles SERS * CAZOULS D'HERAULT : M. Henry SANCHEZ * FLORENSAC : M. Jean ROQUES * LEZIGNAN LA CEBE : M. Jean-Noël LANDRY * NIZAS : M. Daniel RENAUD * PEZENAS : M. Alain VOGEL-SINGER, Ansiou REVALOR, Mmes Angéla RODRIGUES, Edith FABRE * SAINT-PONS DE MAUCHIENS : M. Jean-Pierre SOULIER * VIAS : Mme Nelly PUIG

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : Guy AMIEL, vice-président délégué aux finances, aux affaires juridiques et aux systèmes d'information

Monsieur le vice-président présente à l'Assemblée délibérante le Budget Primitif 2013 du Parc d'Activités Economiques Hérault Méditerranée « L'AUDACIEUX » à Florensac du Budget annexe de la CAHM et précise que le vote s'effectue par chapitre.

La balance générale du Budget Primitif 2013 de « L'AUDACIEUX » se présente de la façon suivante :

	DEPENSES	RECETTES
SECTION DE FONCTIONNEMENT	1 120 147,13 €	1 120 147,13 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	2 115 194,26 €	2 115 194,26 €

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son vice-président,
Vu l'avis favorable de la Commission des Finances en date du 4 mars 2013,
Après avoir examiné le projet de Budget Primitif 2013 du PAEHM « L'AUDACIEUX »*

- **APPROUVE** chaque chapitre ou opération du Budget Primitif 2013 du Budget annexe de « L'AUDACIEUX » de la façon suivante :

B.P. 2013 DU PAEHM « L'AUDACIEUX »			
SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DEPENSES			VOTE
011	Charges à caractère général	125 100,00 €	UNANIMITE
042	Opérations d'ordre entre sections	995 047,13 €	
TOTAL.....		1 120 147,13 €	
RECETTES			VOTE
042	Opérations d'ordre entre sections	1 120 147,13 €	UNANIMITE
TOTAL.....		1 120 147,13 €	

B.P. 2013 DU PAEHM « L'AUDACIEUX »			
SECTION D'INVESTISSEMENT			
DEPENSES			VOTE
040	Opérations d'ordre entre sections	1 120 147,13 €	UNANIMITE
001	Résultat reporté 2012	995 047,13 €	
TOTAL.....		2 115 194,26 €	
RECETTES			VOTE
16	Emprunt	1 120 147,13 €	UNANIMITE
040	Opérations d'ordre entre sections	995 047,13 €	
TOTAL.....		2 115 194,26 €	

Fait et délibéré à AGDE les jour, mois et an susdits

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
AGDE

- 8 AVR. 2013

Bureau des Politiques
Publiques

Le Président,
Gilles D'ETTORE



LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité
Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 47
En exercice : 47
Qui ont pris part à la
délibération : 38

Date de convocation :
lundi 18 mars 2013

Affichage effectué le :

5 - AVR. 2013

Retrait affichage effectué le :

OBJET :

Adoption du Budget Primitif
2013 du Budget annexe du
PAEHM «LA
MEDITERRANEENNE»
à Agde

N° 001004

Question n°15 à l'OJ

Réf. : PHD/AMG/cm
FINANCES

Transmis à la
Sous Préfecture :

5 - AVR. 2013

Contrôle de légalité :

RECUE

8 - AVR. 2013

Bureau des Politiques
Publiques
Retour du contrôle de
légalité :

9 - AVR. 2013

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION HÉRAULT MÉDITERRANÉE

SEANCE DU LUNDI 25 MARS 2013

L'an deux mille treize et le lundi 25 mars à dix-huit heures

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à **AGDE** (*salle du Conseil Municipal*), sous la présidence de **monsieur Gilles D'ETTORE**, Président.

Présents :

AGDE : MM. Gilles D'ETTORE, Sébastien FREY, Mmes Christine ANTOINE, Véronique SALGAS, MM. Christian THERON, Gérard MILLAT, Mme Marie-Hélène MATTIA, MM. Richard DRUILLE, André TOBENA * **AUMES** : M. Jean-Marie AT * **BESSAN** : Mme Sylviane RODRIGUEZ, M. Stéphane PEPIN-BONET * **CAUX** : MM. Jean MARTINEZ, Michel TRINQUIER * **CAZOULS D'HERAULT** : M. Paul ROUSSE * **FLORENSAC** : MM. Vincent GAUDY, Enriqué MATA, Pierre MARHUENDA * **LEZIGNAN LA CEBE** : M. Roger MONSEGUR * **MONTAGNAC** : MM. Roger FAGES, Jean-Michel BONNAFOUX, Jacques GARRIGA * **NEZIGNAN L'EVEQUE** : M. Edgar SICARD * **NIZAS** : M. Jean-François CERVERA * **PEZENAS** : MM. Daniel GOUD, Patrice DREVET * **PINET** : M. Gérard BARRAU * **POMEROLS** : M. Robert GAIRAUD, Mme Rosine DOLZ * **PORTIRAGNES** : Mme Gwendoline CHAUDOIR, MM. Philippe CALAS, Philippe PIONCHON * **SAINT THIBERY** : MM. Guy AMIEL, Jean AUGÉ * **VIAS** : M. Richard MONEDERO, Mme Josiane BUCHACA, MM. Jean-Louis JOVIADO, Patrick HOULES.

Absents Excusés :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE * **AGDE** : M. Thierry NADAL, Mme Marion MAERTEN * **BESSAN** : M. Robert RALUY, Mme Atika NEGRE * **CASTELNAU DE GUERS** : M. Jean-Charles SERS * **CAZOULS D'HERAULT** : M. Henry SANCHEZ * **FLORENSAC** : M. Jean ROQUES * **LEZIGNAN LA CEBE** : M. Jean-Noël LANDRY * **NIZAS** : M. Daniel RENAUD * **PEZENAS** : M. Alain VOGEL-SINGER, Ansiou REVALOR, Mmes Angéla RODRIGUES, Edith FABRE * **SAINT-PONS DE MAUCHIENS** : M. Jean-Pierre SOULIER * **VIAS** : Mme Nelly PUIG

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : Guy AMIEL, vice-président délégué aux finances, aux affaires juridiques et aux systèmes d'information

Monsieur le vice-président présente à l'Assemblée délibérante le Budget Primitif 2013 du Parc d'Activités Economiques Hérault Méditerranée « LA MEDITERRANÉENNE » à Agde du Budget annexe de la CAHM et précise que le vote s'effectue par chapitre.

La balance générale du Budget Primitif 2013 de « LA MEDITERRANÉENNE » se présente de la façon suivante :

	DEPENSES	RECETTES
SECTION DE FONCTIONNEMENT	1 663 329, 11 €	1 663 329,11 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	2 061 315,01 €	2 061 315,01 €

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son vice-président,
Vu l'avis favorable de la Commission des Finances en date du 4 mars 2013,
Après avoir examiné le projet de Budget Primitif 2013 du PAEHM « LA MEDITERRANÉENNE »*

- **APPROUVE** chaque chapitre ou opération du Budget Primitif 2013 du Budget annexe de « LA MEDITERRANÉENNE » de la façon suivante :

B.P. 2013 DU PAEHM « LA MEDITERRANÉENNE »			
SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DEPENSES			VOTE
011	Charges à caractère général	124 597,00 €	UNANIMITE
66	Intérêts de la dette	29 000,00 €	
042	Opérations d'ordre entre sections	1 509 732,11 €	
TOTAL.....		1 663 329,11 €	
RECETTES			VOTE
042	Opérations d'ordre entre sections	1 651 582,90 €	UNANIMITE
002	Résultat reporté 2012	11 746,21 €	
TOTAL.....		1 663 329,11 €	

B.P. 2013 DU PAEHM « LA MEDITERRANÉENNE »			
SECTION D'INVESTISSEMENT			
DEPENSES			VOTE
040	Opérations d'ordre entre sections	1 651 582,90 €	UNANIMITE
001	Résultat reporté 2012	409 732,11 €	
TOTAL.....		2 061 315,01 €	
RECETTES			VOTE
16	Emprunt	551 582,90 €	UNANIMITE
040	Opérations d'ordre entre sections	1 509 732,11 €	
TOTAL.....		2 061 315,01 €	

Fait et délibéré à AGDE les jour, mois et an susdits

SOUS-PRÉFECTURE D'AGDE
RECUEIL

- 8 AVR. 2013
Bureau des Finances
Publiques

Le Président,

Gilles D'ETTORE



**LA COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION**

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité
Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 47
En exercice : 47
Qui ont pris part à la
délibération : 38

Date de convocation :
lundi 18 mars 2013

Affichage effectué le :

5 - AVR. 2013

Retrait affichage effectué le :

OBJET :

Adoption du Budget Primitif
2013 du Budget annexe du
PAEHM «LE ROUBIE» à Pinet

N° 001005

Question n°16 à l'OJ

Réf. : PHD/AMG/em
FINANCES

**Transmis à la
Sous Préfecture :**
5 - AVR. 2013

Contrôle de légalité :

- 8 AVR. 2013

Bureau des Politiques
Publiques
**Retour du contrôle de
légalité :**

9 - AVR. 2013

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION HÉRAULT MÉDITERRANÉE**

SEANCE DU LUNDI 25 MARS 2013

L'an deux mille treize et le lundi 25 mars à dix-huit heures

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à **AGDE** (*salle du Conseil Municipal*), sous la présidence de **monsieur Gilles D'ETTORE**, Président.

Présents :

AGDE : MM. Gilles D'ETTORE, Sébastien FREY, Mmes Christine ANTOINE, Véronique SALGAS, MM. Christian THERON, Gérard MILLAT, Mme Marie-Hélène MATTIA, MM. Richard DRUILLE, André TOBENA * **AUMES** : M. Jean-Marie AT * **BESSAN** : Mme Sylviane RODRIGUEZ, M. Stéphane PEPIN-BONET * **CAUX** : MM. Jean MARTINEZ, Michel TRINQUIER * **CAZOULS D'HERAULT** : M. Paul ROUSSE * **FLORENSAC** : MM. Vincent GAUDY, Enriqué MATA, Pierre MARHUENDA * **LEZIGNAN LA CEBE** : M. Roger MONSEGUR * **MONTAGNAC** : MM. Roger FAGES, Jean-Michel BONNAFOUX, Jacques GARRIGA * **NEZIGNAN L'EVEQUE** : M. Edgar SICARD * **NIZAS** : M. Jean-François CERVERA * **PEZENAS** : MM. Daniel GOUD, Patrice DREVET * **PINET** : M. Gérard BARRAU * **POMEROLS** : M. Robert GAIRAUD, Mme Rosine DOLZ * **PORTIRAGNES** : Mme Gwendoline CHAUDOIR, MM. Philippe CALAS, Philippe PIONCHON * **SAINT THIBERY** : MM. Guy AMIEL, Jean AUGÉ * **VIAS** : M. Richard MONEDERO, Mme Josiane BUCHACA, MM. Jean-Louis JOVIADO, Patrick HOULES.

Absents Excusés :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE * **AGDE** : M. Thierry NADAL, Mme Marion MAERTEN * **BESSAN** : M. Robert RALUY, Mme Atika NEGRE * **CASTELNAU DE GUERS** : M. Jean-Charles SERS * **CAZOULS D'HERAULT** : M. Henry SANCHEZ * **FLORENSAC** : M. Jean ROQUES * **LEZIGNAN LA CEBE** : M. Jean-Noël LANDRY * **NIZAS** : M. Daniel RENAUD * **PEZENAS** : M. Alain VOGEL-SINGER, Ansiou REVALOR, Mmes Angéla RODRIGUES, Edith FABRE * **ST PONS DE MAUCHIENS** : M. Jean-Pierre SOULIER * **VIAS** : Mme Nelly PUIG

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : Guy AMIEL, vice-président délégué aux finances, aux affaires juridiques et aux systèmes d'information

Monsieur le vice-président présente à l'Assemblée délibérante le Budget Primitif 2013 du Parc d'Activités Economiques Hérault Méditerranée « LE ROUBIÉ » à Pinet du Budget annexe de la CAHM et précise que le vote s'effectue par chapitre.

La balance générale du Budget Primitif 2013 du « ROUBIÉ » se présente de la façon suivante :

	DEPENSES	RECETTES
SECTION DE FONCTIONNEMENT	455 140,00 €	455 140,00 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	484 280,00 €	484 280,00 €

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son vice-président,
Vu l'avis favorable de la Commission des Finances en date du 4 mars 2013,
Après avoir examiné le projet de Budget Primitif 2013 du PAEHM « LE ROUBIÉ »*

- **APPROUVE** chaque chapitre ou opération du Budget Primitif 2013 du Budget annexe du « ROUBIÉ » de la façon suivante :

B.P. 2013 DU PAEHM « LE ROUBIÉ »			
SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DEPENSES			VOTE
011	Charges à caractère général	426 000,00 €	UNANIMITE
042	Opérations d'ordre entre sections	29 140,00 €	
TOTAL.....		455 140,00 €	
RECETTES			VOTE
042	Opérations d'ordre entre sections	455 140,00 €	UNANIMITE
TOTAL.....		455 140,00 €	

B.P. 2013 DU PAEHM « LE ROUBIÉ »			
SECTION D'INVESTISSEMENT			
DEPENSES			VOTE
040	Opérations d'ordre entre sections	455 140,00 €	UNANIMITE
001	Résultat reporté 2012	29 140,00 €	
TOTAL.....		484 280,00 €	
RECETTES			VOTE
16	Emprunt	455 140,00 €	UNANIMITE
040	Opérations d'ordre entre sections	29 140,00 €	
TOTAL.....		484 280,00 €	

Fait et délibéré à AGDE les jour, mois et an susdits

COMMUNAUTÉ D'AGDE

ROUBIÉ

8 AVR. 2013

Bureau des Politiques
Publiques



Le Président,

Gilles D'ETTORE



LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité
Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 47
En exercice : 47
Qui ont pris part à la
délibération : 38

Date de convocation :
lundi 18 mars 2013

Affichage effectué le :

5 - AVR. 2013

Retrait affichage effectué le :

OBJET :

Adoption du Budget Primitif
2013 du Budget annexe du
PAEHM «JACQUES COEUR»
à Montagnac

N° 001006

Question n°17 à l'OJ

Réf. : PHD/AMG/cm
FINANCES

Transmis à la
Sous Préfecture :

5 - AVR. 2013

Contrôle de légalité :

Retour du contrôle de
légalité :

9 - AVR. 2013

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION HÉRAULT MÉDITERRANÉE

SEANCE DU LUNDI 25 MARS 2013

L'an deux mille treize et le lundi 25 mars à dix-huit heures

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à **AGDE** (*salle du Conseil Municipal*), sous la présidence de **monsieur Gilles D'ETTORE**, Président.

Présents :

AGDE : MM. Gilles D'ETTORE, Sébastien FREY, Mmes Christine ANTOINE, Véronique SALGAS, MM. Christian THERON, Gérard MILLAT, Mme Marie-Hélène MATTIA, MM. Richard DRUILLE, André TOBENA * **AUMES** : M. Jean-Marie AT * **BESSAN** : Mme Sylviane RODRIGUEZ, M. Stéphane PEPIN-BONET * **CAUX** : MM. Jean MARTINEZ, Michel TRINQUIER * **CAZOULS D'HERAULT** : M. Paul ROUSSE * **FLORENSAC** : MM. Vincent GAUDY, Enriqué MATA, Pierre MARHUENDA * **LEZIGNAN LA CEBE** : M. Roger MONSEGUR * **MONTAGNAC** : MM. Roger FAGES, Jean-Michel BONNAFOUX, Jacques GARRIGA * **NEZIGNAN L'EVEQUE** : M. Edgar SICARD * **NIZAS** : M. Jean-François CERVERA * **PEZENAS** : MM. Daniel GOUD, Patrice DREVET * **PINET** : M. Gérard BARRAU * **POMEROLS** : M. Robert GAIRAUD, Mme Rosine DOLZ * **PORTIRAGNES** : Mme Gwendoline CHAUDOIR, MM. Philippe CALAS, Philippe PIONCHON * **SAINT THIBERY** : MM. Guy AMIEL, Jean AUGÉ * **VIAS** : M. Richard MONEDERO, Mme Josiane BUCHACA, MM. Jean-Louis JOVIADO, Patrick HOULES.

Absents Excusés :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE * **AGDE** : M. Thierry NADAL, Mme Marion MAERTEN * **BESSAN** : M. Robert RALUY, Mme Atika NEGRE * **CASTELNAU DE GUERS** : M. Jean-Charles SERS * **CAZOULS D'HERAULT** : M. Henry SANCHEZ * **FLORENSAC** : M. Jean ROQUES * **LEZIGNAN LA CEBE** : M. Jean-Noël LANDRY * **NIZAS** : M. Daniel RENAUD * **PEZENAS** : M. Alain VOGEL-SINGER, Ansiou REVALOR, Mmes Angéla RODRIGUES, Edith FABRE * **ST PONS DE MAUCHIENS** : M. Jean-Pierre SOULIER * **VIAS** : Mme Nelly PUIG

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : Guy AMIEL, vice-président délégué aux finances, aux affaires juridiques et aux systèmes d'information

Monsieur le vice-président présente à l'Assemblée délibérante le Budget Primitif 2013 du Parc d'Activités Economiques Hérault Méditerranée « JACQUES CŒUR » à Montagnac du Budget annexe de la CAHM et précise que le vote s'effectue par chapitre.

La balance générale du Budget Primitif 2013 de « JACQUES CŒUR » se présente de la façon suivante :

SOUS-PREFECTURE BEZIERES
RECUE

- 8 AVR. 2013

Bureau des Politiques
Retour du contrôle de
légalité :

9 - AVR. 2013

	DEPENSES	RECETTES
SECTION DE FONCTIONNEMENT	907 086,85 €	907 086,85 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	928 969,10 €	928 969,10 €

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son vice-président,
Vu l'avis favorable de la Commission des Finances en date du 4 mars 2013,
Après avoir examiné le projet de Budget Primitif 2013 du PAEHM « JACQUES CŒUR »*

- **APPROUVE** chaque chapitre ou opération du Budget Primitif 2013 du Budget annexe de « JACQUES CŒUR » de la façon suivante :

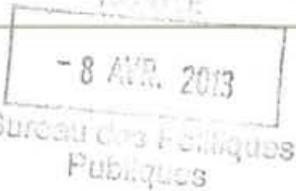
B.P. 2013 DU PAEHM « JACQUES CŒUR »			
SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DEPENSES			VOTE
011	Charges à caractère général	880 000,00 €	UNANIMITE
042	Opérations d'ordre entre sections	27 086,85 €	
TOTAL.....		907 086,85 €	
RECETTES			VOTE
042	Opérations d'ordre entre sections	901 882,25 €	UNANIMITE
002	Résultat reporté 2012	5 204,60 €	
TOTAL.....		907 086,85 €	

B.P. 2013 DU PAEHM « JACQUES CŒUR »			
SECTION D'INVESTISSEMENT			
DEPENSES			VOTE
040	Opérations d'ordre entre sections	901 882,25 €	UNANIMITE
001	Résultat reporté 2012	27 086,85 €	
TOTAL.....		928 969,10 €	
RECETTES			VOTE
16	Emprunt	901 882,25 €	UNANIMITE
040	Opérations d'ordre entre sections	27 086,85 €	
TOTAL.....		928 969,10 €	

Fait et délibéré à AGDE les jour, mois et an susdits



Le Président,
Gilles D'ETTORE





LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité
Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 47
En exercice : 47
Qui ont pris part à la
délibération : 38

Date de convocation :
lundi 18 mars 2013

Affichage effectué le :

5 - AVR. 2013

Retrait affichage effectué le :

OBJET :

Adoption du Budget Primitif
2013 du Budget annexe du
«HAMEAU AGRICOLE»
de Saint-Thibéry

N° 001007

Question n°18 à l'OJ

Réf. : PHD/AMG/cm
FINANCES

Transmis à la
Sous Préfecture :

5 - AVR. 2013

Contrôle de légalité :

RECUE
- 8 AVR. 2013

Bureau des Politiques
Publiques

Retour du contrôle de
légalité :

9 - AVR. 2013

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION HÉRAULT MÉDITERRANÉE

SEANCE DU LUNDI 25 MARS 2013

L'an deux mille treize et le lundi 25 mars à dix-huit heures

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à **AGDE** (*salle du Conseil Municipal*), sous la présidence de **monsieur Gilles D'ETTORE**, Président.

Présents :

AGDE : MM. Gilles D'ETTORE, Sébastien FREY, Mmes Christine ANTOINE, Véronique SALGAS, MM. Christian THERON, Gérard MILLAT, Mme Marie-Hélène MATTIA, MM. Richard DRUILLE, André TOBENA * **AUMES** : M. Jean-Marie AT * **BESSAN** : Mme Sylviane RODRIGUEZ, M. Stéphane PEPIN-BONET * **CAUX** : MM. Jean MARTINEZ, Michel TRINQUIER * **CAZOULS D'HERAULT** : M. Paul ROUSSE * **FLORENSAC** : MM. Vincent GAUDY, Enriquè MATA, Pierre MARHUENDA * **LEZIGNAN LA CEBE** : M. Roger MONSEGUR * **MONTAGNAC** : MM. Roger FAGES, Jean-Michel BONNAFOUX, Jacques GARRIGA * **NEZIGNAN L'EVEQUE** : M. Edgar SICARD * **NIZAS** : M. Jean-François CERVERA * **PEZENAS** : MM. Daniel GOUD, Patrice DREVET * **PINET** : M. Gérard BARRAU * **POMEROLS** : M. Robert GAIRAUD, Mme Rosine DOLZ * **PORTIRAGNES** : Mme Gwendoline CHAUDOIR, MM. Philippe CALAS, Philippe PIONCHON * **SAINT THIBERY** : MM. Guy AMIEL, Jean AUGÉ * **VIAS** : M. Richard MONEDERO, Mme Josiane BUCHACA, MM. Jean-Louis JOVIADO, Patrick HOULES.

Absents Excusés :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE * **AGDE** : M. Thierry NADAL, Mme Marion MAERTEN * **BESSAN** : M. Robert RALUY, Mme Atika NEGRE * **CASTELNAU DE GUERS** : M. Jean-Charles SERS * **CAZOULS D'HERAULT** : M. Henry SANCHEZ * **FLORENSAC** : M. Jean ROQUES * **LEZIGNAN LA CEBE** : M. Jean-Noël LANDRY * **NIZAS** : M. Daniel RENAUD * **PEZENAS** : M. Alain VOGEL-SINGER, Ansiou REVALOR, Mmes Angéla RODRIGUES, Edith FABRE * **ST PONS DE MAUCHIENS** : M. Jean-Pierre SOULIER * **VIAS** : Mme Nelly PUIG.

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : Guy AMIEL, vice-président délégué aux finances, aux affaires juridiques et aux systèmes d'information

Monsieur le vice-président présente à l'Assemblée délibérante le Budget Primitif 2013 du « HAMEAU AGRICOLE DE SAINT-THIBERY » du Budget annexe de la CAHM et précise que le vote s'effectue par chapitre.

La balance générale du Budget Primitif 2013 du « HAMEAU AGRICOLE DE SAINT-THIBERY » se présente de la façon suivante :

	DEPENSES	RECETTES
SECTION DE FONCTIONNEMENT	1 042 658,52 €	1 042 658,52 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	1 180 699,93€	1 180 699,93 €

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Où l'exposé de son vice-président,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances en date du 4 mars 2013,

Après avoir examiné le projet de Budget Primitif 2013 du « HAMEAU AGRICOLE DE SAINT-THIBERY »

- **APPROUVE** chaque chapitre ou opération du Budget Primitif 2013 du Budget annexe du « HAMEAU AGRICOLE DE SAINT-THIBERY » de la façon suivante :

B.P. 2013 DU « HAMEAU AGRICOLE »			
SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DEPENSES			VOTE
011	Charges à caractère général	903 146,00 €	UNANIMITE
042	Opérations d'ordre entre sections	139 512,52 €	
TOTAL.....		1 042 658,52 €	
RECETTES			VOTE
042	Opérations d'ordre entre sections	1 041 187,41 €	UNANIMITE
002	Résultat reporté 2012	1 471,11 €	
TOTAL.....		1 042 658,52 €	

B.P. 2013 DU « HAMEAU AGRICOLE »			
SECTION D'INVESTISSEMENT			
DEPENSES			VOTE
040	Opérations d'ordre entre sections	1 041 187,41 €	UNANIMITE
001	Résultat reporté 2012	139 512,52 €	
TOTAL.....		1 180 699,93 €	
RECETTES			VOTE
16	Emprunt	1 041 187,41 €	UNANIMITE
040	Opérations d'ordre entre sections	139 512,52 €	
TOTAL.....		1 180 699,93 €	

Fait et délibéré à AGDE les jour, mois et an susdits

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
 HAMEAU AGRICOLE DE SAINT-THIBERY
 - 8 AVR. 2013
 Bureau des Finances
 Publiques

Le Président

 Gilles D'ETTORE



LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité
Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 47
En exercice : 47
Qui ont pris part à la
délibération : 38

Date de convocation :
lundi 18 mars 2013

Affichage effectué le :

5 - AVR. 2013

Retrait affichage effectué le :

OBJET :

Participation de la CAHM
au du Syndicat Mixte
des Transports en commun
de l'Hérault : subvention
complémentaire de prix

N° 001008

Question n°19 à l'OJ

Réf. : DM/SP/SG
TRANSPORT

Transmis à la
Sous Préfecture :

5 - AVR. 2013

Contrôle de légalité :

RECUEIL
- 8 AVR. 2013

Bureau des Politiques
Publiques

Retour du contrôle de
légalité :

9 - AVR. 2013

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION HÉRAULT MÉDITERRANÉE

SEANCE DU LUNDI 25 MARS 2013

L'an deux mille treize et le lundi 25 mars à dix-huit heures

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à AGDE (salle du Conseil Municipal), sous la présidence de **monsieur Gilles D'ETTORE**, Président.

Présents :

AGDE : MM. Gilles D'ETTORE, Sébastien FREY, Mmes Christine ANTOINE, Véronique SALGAS, MM. Christian THERON, Gérard MILLAT, Mme Marie-Hélène MATTIA, MM. Richard DRUILLE, André TOBENA * **AUMES** : M. Jean-Marie AT * **BESSAN** : Mme Sylviane RODRIGUEZ, M. Stéphane PEPIN-BONET * **CAUX** : MM. Jean MARTINEZ, Michel TRINQUIER * **CAZOULS D'HERAULT** : M. Paul ROUSSE * **FLORENSAC** : MM. Vincent GAUDY, Enriqué MATA, Pierre MARHUENDA * **LEZIGNAN LA CEBE** : M. Roger MONSEGUR * **MONTAGNAC** : MM. Roger FAGES, Jean-Michel BONNAFOUX, Jacques GARRIGA * **NEZIGNAN L'EVEQUE** : M. Edgar SICARD * **NIZAS** : M. Jean-François CERVERA * **PEZENAS** : MM. Daniel GOUD, Patrice DREVET * **PINET** : M. Gérard BARRAU * **POMEROLS** : M. Robert GAIRAUD, Mme Rosine DOLZ * **PORTIRAGNES** : Mme Gwendoline CHAUDOIR, MM. Philippe CALAS, Philippe PIONCHON * **SAINT THIBERY** : MM. Guy AMIEL, Jean AUGÉ * **VIAS** : M. Richard MONEDERO, Mme Josiane BUCHACA, MM. Jean-Louis JOVIADO, Patrick HOULES.

Absents Excusés :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE * **AGDE** : M. Thierry NADAL, Mme Marion MAERTEN * **BESSAN** : M. Robert RALUY, Mme Atika NEGRE * **CASTELNAU DE GUERS** : M. Jean-Charles SERS * **CAZOULS D'HERAULT** : M. Henry SANCHEZ * **FLORENSAC** : M. Jean ROQUES * **LEZIGNAN LA CEBE** : M. Jean-Noël LANDRY * **NIZAS** : M. Daniel RENAUD * **PEZENAS** : M. Alain VOGEL-SINGER, Ansiâu REVALOR, Mmes Angéla RODRIGUES, Edith FABRE * **SAINT-PONS DE MAUCHIENS** : M. Jean-Pierre SOULIER * **VIAS** : Mme Nelly PUIG

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : Christian THERON, vice-président délégué aux transports

Monsieur le vice-président rappelle que depuis le mois de janvier 2012, le Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Hérault, « Hérault Transport » est totalement assujéti à la T.V.A et que depuis cette date, les recettes perçues auprès des usagers des transports scolaires sont grevées d'une T.V.A à 7 %. En contrepartie, le syndicat mixte récupère la totalité de la T.V.A portant sur ses dépenses de fonctionnement.

Il rappelle également que dans le cadre du règlement scolaire, Hérault Transport accorde des réductions tarifaires à certaines familles, sous conditions de ressources, qui peuvent aller jusqu'à la gratuité et que ces réductions tarifaires doivent obligatoirement être compensées par les collectivités membres, de sorte que le produit perçu n'en soit pas réduit : chaque collectivité verse donc à Hérault Transport une subvention « complément de prix » correspondant à la différence entre le prix de base de l'abonnement scolaire et le prix effectivement consenti pour ses propres ressortissants.

Monsieur le Rapporteur expose que pour la Communauté d'agglomération Hérault Méditerranée ne sont comptabilisées que les réductions accordées aux familles résidant sur son périmètre de transport urbain (P.T.U) et dont les enfants sont scolarisés sur son P.T.U, les autres élèves étant à la charge du Conseil Général de l'Hérault. Ces subventions « complément de prix » font l'objet de justificatifs mensuels garantissant à chaque collectivité une exacte facturation des sommes dues et celles-ci sont assujétiées au même taux de T.V.A de 7 %.

La Communauté d'agglomération verse également au syndicat mixte une subvention d'équilibre qui n'est pas assujétiée à la T.V.A et le montant de celle-ci est ajusté annuellement en fonction du montant des subventions « complément de prix », de sorte que la somme des deux contributions ne change pas pour l'agglomération.

Par conséquent, monsieur le Rapporteur propose aux membres du Conseil communautaire de verser au syndicat mixte des transports en commun de l'Hérault une subvention "complément de prix" au titre des réductions accordées à certaines familles en application du règlement scolaire

Il indique que cette subvention sera versée sur la base des réductions partielles ou totales effectivement accordées par le Syndicat mixte dans le cadre du transfert de compétence décidé par l'agglomération en complément de la subvention d'équilibre (non assujettie à la TVA) : la somme de ces deux subventions constituant la contribution financière de la CAHM

Il précise que pour l'année 2013, le montant prévisionnel de la subvention « complément de prix » est estimé à 513 600 € H.T et le montant prévisionnel de la subvention d'équilibre à 301 124 € (non assujetti à la T.V.A).

Les membres du Conseil communautaire sont invités à se prononcer sur le versement de cette subvention.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son vice-président,
Après en avoir délibéré,*

DECIDE A L'UNANIMITE

- **D'ACTER** de l'application du règlement scolaire d'Hérault Transport ;
- **DE VERSER** au Syndicat Mixte des Transports en Commune de l'Hérault une subvention " complément de prix" au titre des réductions accordées à certaines familles en application du règlement scolaire ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée à signer toutes les pièces se rapportant à cette affaire ;
- **DE PRELEVER** la dépense sur le Budget annexe "Transport".

Fait et délibéré à AGDE les jour, mois et an susdits

Le Président,
Gilles D'ETTORE

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
HÉRAULT MÉDITERRANÉE

8 AVR. 2013

Bureau des Finances
Publiques



LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité
Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 47
En exercice : 47
Qui ont pris part à la
délibération : 38

Date de convocation :
lundi 18 mars 2013

Affichage effectué le :

5 - AVR. 2013

Retrait affichage effectué le :

OBJET :

Aire de Grand Passage des
Gens du Voyage de Vias :
achat d'une parcelle
complémentaire cadastrée
section DA n°111

N° 001009

Question n°20 à l'OJ

Réf. : PHD/DT/SG
POLITIQUE DE LA VILLE

Transmis à la
Sous Préfecture :

5 - AVR. 2013

Contrôle de légalité :

- 8 AVR. 2013

Bureau des Politiques
Publiques

Retour du contrôle de
légalité :

9 - AVR. 2013

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION HÉRAULT MÉDITERRANÉE

SEANCE DU LUNDI 25 MARS 2013

L'an deux mille treize et le lundi 25 mars à dix-huit heures

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à **AGDE** (*salle du Conseil Municipal*), sous la présidence de **monsieur Gilles D'ETTORE**, Président.

Présents :

AGDE : MM. Gilles D'ETTORE, Sébastien FREY, Mmes Christine ANTOINE, Véronique SALGAS, MM. Christian THERON, Gérard MILLAT, Mme Marie-Hélène MATTIA, MM. Richard DRUILLE, André TOBENA * **AUMES** : M. Jean-Marie AT * **BESSAN** : Mme Sylviane RODRIGUEZ, M. Stéphane PEPIN-BONET * **CAUX** : MM. Jean MARTINEZ, Michel TRINQUIER * **CAZOULS D'HERAULT** : M. Paul ROUSSE * **FLORENSAC** : MM. Vincent GAUDY, Enriqué MATA, Pierre MARHUENDA * **LEZIGNAN LA CEBE** : M. Roger MONSEGUR * **MONTAGNAC** : MM. Roger FAGES, Jean-Michel BONNAFOUX, Jacques GARRIGA * **NEZIGNAN L'EVEQUE** : M. Edgar SICARD * **NIZAS** : M. Jean-François CERVERA * **PEZENAS** : MM. Daniel GOUD, Patrice DREVET * **PINET** : M. Gérard BARRAU * **POMEROLS** : M. Robert GAIRAUD, Mme Rosine DOLZ * **PORTIRAGNES** : Mme Gwendoline CHAUDOIR, MM. Philippe CALAS, Philippe PIONCHON * **SAINT THIBERY** : MM. Guy AMIEL, Jean AUGÉ * **VIAS** : M. Richard MONEDERO, Mme Josiane BUCHACA, MM. Jean-Louis JOVIADO, Patrick HOULES.

Absents Excusés :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE * **AGDE** : M. Thierry NADAL, Mme Marion MAERTEN * **BESSAN** : M. Robert RALUY, Mme Atika NEGRE * **CASTELNAU DE GUERS** : M. Jean-Charles SERS * **CAZOULS D'HERAULT** : M. Henry SANCHEZ * **FLORENSAC** : M. Jean ROQUES * **LEZIGNAN LA CEBE** : M. Jean-Noël LANDRY * **NIZAS** : M. Daniel RENAUD * **PEZENAS** : M. Alain VOGEL-SINGER, Ansia REVALOR, Mme Angéla RODRIGUES, Edith FABRE * **SAINT-PONS DE MAUCHIENS** : M. Jean-Pierre SOULIER * **VIAS** : Mme Nelly PUIG

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : Gilles D'ETTORE, Président de la CAHM

Monsieur le Président expose que depuis l'ouverture de l'aire de grand passage de Vias, la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée est confrontée à quelques nuisances causées aux riverains par les occupants du terrain, soit en moyenne 400 personnes par groupe, qui n'utilisent que très peu les sanitaires qui leur sont mis à disposition mettant en avant une implantation de ces équipements inadaptée et à la vue de tous.

Afin de remédier à ce problème, il propose aux membres du Conseil communautaire de faire l'acquisition de la parcelle attenante au terrain de l'aire d'accueil cadastré section DA n°111 d'une surface de 1 531,90 m² appartient à monsieur Christian CALDUCH pour un prix de 4 600 euros.

Les membres du Conseil communautaire sont invités à se prononcer.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son Président,
Après en avoir délibéré,*

DECIDE A L'UNANIMITE

- **D'ACQUERIR** la parcelle cadastrée section DA n° 111 à Vias d'une surface de 1 531,90 m² appartenant à monsieur CALDUCH pour un montant de 4 600 € auquel il convient de rajouter les frais de notaires ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée à signer l'acte authentique à intervenir ainsi que toutes les pièces se rapportant à cette affaire ;
- **DE PRELEVER** les dépenses correspondantes sur le Budget de la CAHM.

Fait et délibéré à AGDE les jour, mois et an susdits

Le Président,

Gilles D'ETTORE

The image shows a blue circular official stamp of the Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée. The stamp contains the text 'COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION HÉRAULT MÉDITERRANÉE' around the perimeter. A blue ink signature, which appears to be 'Gilles D'ETTORE', is written over the stamp.

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION HÉRAULT MÉDITERRANÉE
Région
8 AVR. 2013
Bureau des Politiques Publiques

The image shows a rectangular official stamp. The text inside the stamp reads '8 AVR. 2013' in the center, with 'Bureau des Politiques Publiques' written below it. Above the stamp, the text 'COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION HÉRAULT MÉDITERRANÉE' and 'Région' is visible, likely from another stamp or document.



SEANCE DU LUNDI 25 MARS 2013

LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité
Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 47
En exercice : 47
Qui ont pris part à la
délibération : 38

Date de convocation :
lundi 18 mars 2013

Affichage effectué le :

5 - AVR. 2013

Retrait affichage effectué le :

OBJET :

Répartition des subventions au
Contrat Urbain de Cohésion
Sociale 2013

N° 001010

Question n°21 à l'OJ

Réf : PHD/DL/cm
POLITIQUE DE LA VILLE

Transmis à la
Sous Préfecture :

5 - AVR. 2013

Contrôle de légalité :

RECUEIL
- 8 AVR. 2013

Bureau des Politiques
Publiques
Retour du contrôle de
légalité :

9 - AVR. 2013

L'an deux mille treize et le lundi 25 mars à dix-huit heures

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à **AGDE** (*salle du Conseil Municipal*), sous la présidence de **monsieur Gilles D'ETTORE**, Président.

Présents :

AGDE : MM. Gilles D'ETTORE, Sébastien FREY, Mmes Christine ANTOINE, Véronique SALGAS, MM. Christian THERON, Gérard MILLAT, Mme Marie-Hélène MATTIA, MM. Richard DRUILLE, André TOBENA * **AUMES** : M. Jean-Marie AT * **BESSAN** : Mme Sylviane RODRIGUEZ, M. Stéphane PEPIN-BONET * **CAUX** : MM. Jean MARTINEZ, Michel TRINQUIER * **CAZOULS D'HERAULT** : M. Paul ROUSSE * **FLORENSAC** : MM. Vincent GAUDY, Enriqué MATA, Pierre MARHUENDA * **LEZIGNAN LA CEBE** : M. Roger MONSEGUR * **MONTAGNAC** : MM. Roger FAGES, Jean-Michel BONNAFOUX, Jacques GARRIGA * **NEZIGNAN L'EVEQUE** : M. Edgar SICARD * **NIZAS** : M. Jean-François CERVERA * **PEZENAS** : MM. Daniel GOUD, Patrice DREVET * **PINET** : M. Gérard BARRAU * **POMEROLS** : M. Robert GAIRAUD, Mme Rosine DOLZ * **PORTIRAGNES** : Mme Gwendoline CHAUDOIR, MM. Philippe CALAS, Philippe PIONCHON * **SAINT THIBERY** : MM. Guy AMIEL, Jean AUGÉ * **VIAS** : M. Richard MONEDERO, Mme Josiane BUCHACA, MM. Jean-Louis JOVIADO, Patrick HOULES.

Absents Excusés :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE * **AGDE** : M. Thierry NADAL, Mme Marion MAERTEN * **BESSAN** : M. Robert RALUY, Mme Atika NEGRE * **CASTELNAU DE GUERS** : M. Jean-Charles SERS * **CAZOULS D'HERAULT** : M. Henry SANCHEZ * **FLORENSAC** : M. Jean ROQUES * **LEZIGNAN LA CEBE** : M. Jean-Noël LANDRY * **NIZAS** : M. Daniel RENAUD * **PEZENAS** : M. Alain VOGEL-SINGER, Ansiou REVALOR, Mmes Angéla RODRIGUES, Edith FABRE * **SAINT-PONS DE MAUCHIENS** : M. Jean-Pierre SOULIER * **VIAS** : Mme Nelly PUIG

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : Christine ANTOINE, vice-président déléguée au patrimoine, à la politique de la ville

Madame la vice-présidente rappelle que dans le cadre de ses compétences en matière de Politique de la Ville, la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée participe -au travers du Contrat Urbain de Cohésion Sociale- à l'amélioration du quartier prioritaire du centre-ville d'Agde autour de *3 axes principaux* :

- préserver la cohésion sociale,
- s'attaquer aux causes de la pauvreté et de l'exclusion,
- concilier au sein du quartier : identité et mobilité

et *5 thématiques* :

- citoyenneté, prévention de la délinquance
- insertion, emploi, développement économique
- habitat, cadre de vie, déplacements
- santé,
- réussite éducative, accès à la culture, lien social

Madame le Rapporteur précise que par délibération du 4 avril 2011, un Avenant au Contrat Urbain de Cohésion Sociale a été signé par l'ensemble des partenaires institutionnels (l'Etat, le Conseil Général de l'Hérault, la Caisse d'Allocations Familiales de Béziers, la ville d'Agde et la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée) pour la période 2011-2014.

Concernant l'exercice 2013, un appel à projet a été lancé en septembre 2012, concernant les cinq thématiques prioritaires (35 dossiers ont été déposés dont 30 projets associatifs, 4 projets portés par la ville d'Agde et 1 projet porté par la CAHM) qui a abouti à une enveloppe globale CAHM dont le montant total s'élève à 72 800 € afin de financer 25 actions.

Ainsi, dans le cadre de la répartition, il est proposé d'accorder les subventions suivantes :

- 5 000 € à la VILLE D'AGDE pour le fonctionnement de la MJD (Maison de la Justice et du Droit)
- 3 000 € à la VILLE D'AGDE pour l'action « Club EJA » (espace jeunes Agathois) : prise en charge des jeunes (11/17 ans) hors temps scolaire
- 1 500 € à la VILLE D'AGDE pour l'action « Cirque en Ville »
- 7 000 € à l'ADIAV (Association départementale d'information et d'Aide aux Victimes) pour l'action « Aide aux victimes par l'accueil, l'écoute, l'information par le droit et l'orientation »
- 7 000 € au CIDFF (Centre d'information sur les droits des femmes et des familles de l'Hérault) pour l'action « Permanences d'information et de médiation familiale »
- 800 € à la Fédération Départementale LEO LAGRANGE pour l'action « Prévention du Surendettement »
- 1 500 € à la Fédération Départementale LEO LAGRANGE pour l'action « Parentalité »
- 1 000 € à la Fédération Départementale LEO LAGRANGE pour l'action « Français Langue d'Insertion »
- 10 000 € à EPISODE pour l'action « Point Ecoute » : permanences à Agde pour les jeunes en situation de conduite addictive et de mal être et de leurs parents
- 1 000 € à la COMPAGNIE DES CABOTINS pour « l'Activité Théâtrale Jeunesse »
- 500 € à la COMPAGNIE DES CABOTINS pour l'action « Stages de Théâtre pour ados »
- 1 500 € aux FOYERS RURAUX pour l'action « Les Portes du Temps, Canal du Midi »
- 10 000 € à COMHA (Comité d'organisation et Manifestations Historiques d'Agde) pour la création d'ateliers de remobilisation de personnes adultes du quartier
- 1 000 € à l'ADIL (Association Départementale pour l'Information sur le Logement) pour son action spécifique « Permanences à la Maison de l'Habitat) en lien avec le centre social pour les habitants du quartier
- 1 000 € à Mission Locale d'Insertion Centre Hérault des jeunes de 16 à 25 ans pour l'action « Code de conduite »
- 11 000 € à CLJ (Centre de loisirs des jeunes de la Police Nationale) pour son action « accueil de loisirs sans hébergement » avec des activités éducatives
- 1 000 € à ATHLETIC CLUB pour son action « Athlez vous bien »
- 500 € à DIMENSION 34 pour son action « Hip Hop »
- 1 000 € à GENERATION MUSIC pour son action « Culture Gitane »
- 2 000 € à ASSO CONSEIL 34 pour son action « Prévention des Risques Internet
- 1 000 € à TOUT SIMPLEMENT ENSEMBLE pour son action « Sorties culturelles pour les femmes »
- 500 € à TOUT SIMPLEMENT ENSEMBLE pour son action « Ile des Machines » : action d'éveil artistique pour les jeunes
- 2 000 € à IMAGINEIRE pour son action « Atelier Patrimoine » : découverte de l'identité de la ville pour les habitants du quartier
- 1 000 € à IMAGINEIRE pour son action « Master class Kajon »
- 1 000 € à LOVE FLAM AND CO pour son action « La roulotte savante en marche »



Ces subventions viennent en supplément de celles accordées par :

- l'Agence Nationale pour la Cohésion Sociale et l'Egalité des chances (ACSE)....	48 000 €
- la Caisse d'Allocations Familiales.....	20 900 €
- la ville d'Agde.....	36 800 €
- la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée.....	72 800 €

soit un sous total de financement 178 500 €

A cela s'ajoutera un financement du Conseil Général qui est en cours d'instruction et qui sera voté fin mai 2013. Le montant prévisionnel de la participation du Conseil Général est de 20 000 €.

En conséquence, les membres du Conseil communautaire seront amenés à se prononcer sur la répartition de subventions dans le cadre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale qui concerne environ 1 500 personnes par an jeunes et adultes.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Vu l'avis favorable du Comité de pilotage du CUCS réuni le 5 février 2013,

Où l'exposé de son Rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Monsieur Roger FAGES et madame Marie-Hélène MATTIA ne prennent pas part au vote pour l'attribution de subvention auprès de la Mission Locale d'Insertion Centre Hérault

DECIDE A L'UNANIMITE

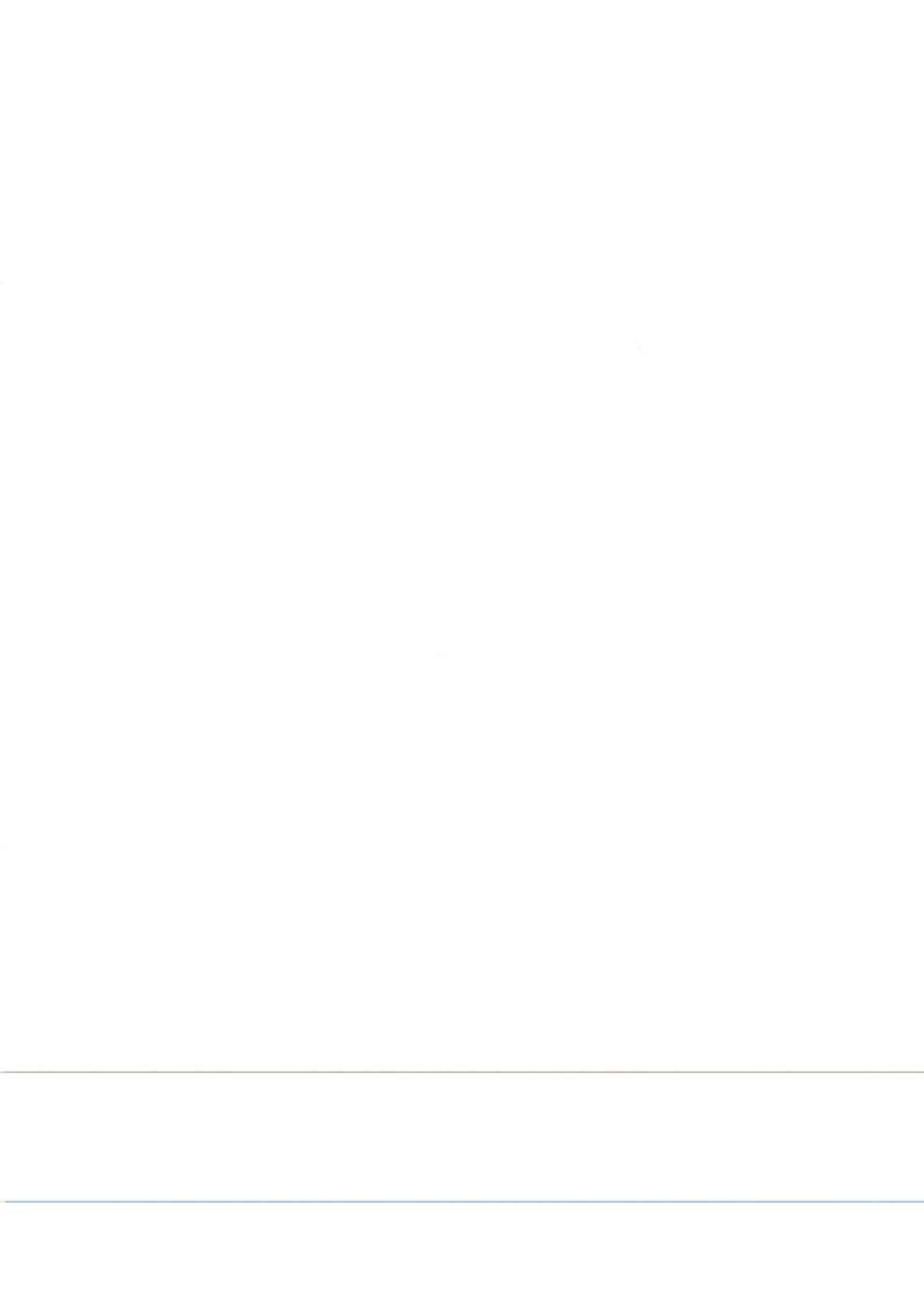
- **D'APPROUVER** la répartition de subventions dans le cadre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale telles que présentées ci-dessus ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président à signer toutes les pièces se rapportant à cette affaire ;
- **DE PRELEVER** les dépenses correspondantes sur le Budget de la CAHM.

Fait et délibéré à AGDE les jour, mois et an susdits

Le Président,
Gilles D'ETTORE



Bureau des Politiques Publiques
- 8 AVR. 2013





**LA COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION**

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité
Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 47
En exercice : 47
Qui ont pris part à la
délibération : 38

Date de convocation :
lundi 18 mars 2013

Affichage effectué le :

5 - AVR. 2013

Retrait affichage effectué le :

OBJET :

Actions de prévention dans le
cadre du Conseil
Intercommunal de Sécurité
et de Prévention de la
Délinquance :
versement d'une subvention de
fonctionnement à l'association
TRIMARD'OC

N° 001011

Question n°22 à l'OJ

Réf. : PHD/DL/cm
POLITIQUE DE LA VILLE

**Transmis à la
Sous Préfecture :**

5 - AVR. 2013

Contrôle de légalité :

8 AVR. 2013

Bureau des Politiques
Publiques

**Retour du contrôle de
légalité :**

9 - AVR. 2013

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION HÉRAULT MÉDITERRANÉE**

SEANCE DU LUNDI 25 MARS 2013

L'an deux mille treize et le lundi 25 mars à dix-huit heures

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à **AGDE** (*salle du Conseil Municipal*), sous la présidence de **monsieur Gilles D'ETTORE**, Président.

Présents :

AGDE : MM. Gilles D'ETTORE, Sébastien FREY, Mmes Christine ANTOINE, Véronique SALGAS, MM. Christian THERON, Gérard MILLAT, Mme Marie-Hélène MATTIA, MM. Richard DRUILLE, André TOBENA * **AUMES** : M. Jean-Marie AT * **BESSAN** : Mme Sylviane RODRIGUEZ, M. Stéphane PEPIN-BONET * **CAUX** : MM. Jean MARTINEZ, Michel TRINQUIER * **CAZOULS D'HERAULT** : M. Paul ROUSSE * **FLORENSAC** : MM. Vincent GAUDY, Enriqué MATA, Pierre MARHUENDA * **LEZIGNAN LA CEBE** : M. Roger MONSEGUR * **MONTAGNAC** : MM. Roger FAGES, Jean-Michel BONNAFOUX, Jacques GARRIGA * **NEZIGNAN L'EVEQUE** : M. Edgar SICARD * **NIZAS** : M. Jean-François CERVERA * **PEZENAS** : MM. Daniel GOUD, Patrice DREVET * **PINET** : M. Gérard BARRAU * **POMEROLS** : M. Robert GAIRAUD, Mme Rosine DOLZ * **PORTIRAGNES** : Mme Gwendoline CHAUDOIR, MM. Philippe CALAS, Philippe PIONCHON * **SAINT THIBERY** : MM. Guy AMIEL, Jean AUGÉ * **VIAS** : M. Richard MONEDERO, Mme Josiane BUCHACA, MM. Jean-Louis JOVIADO, Patrick HOULES.

Absents Excusés :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE * **AGDE** : M. Thierry NADAL, Mme Marion MAERTEN * **BESSAN** : M. Robert RALUY, Mme Atika NEGRE * **CASTELNAU DE GUERS** : M. Jean-Charles SERS * **CAZOULS D'HERAULT** : M. Henry SANCHEZ * **FLORENSAC** : M. Jean ROQUES * **LEZIGNAN LA CEBE** : M. Jean-Noël LANDRY * **NIZAS** : M. Daniel RENAUD * **PEZENAS** : M. Alain VOGEL-SINGER, Ansiou REVALOR, Mmes Angéla RODRIGUES, Edith FABRE * **SAINT-PONS DE MAUCHIENS** : M. Jean-Pierre SOULIER * **VIAS** : Mme Nelly PUIG

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : Christine ANTOINE, vice-présidente déléguée au patrimoine, à la politique de la ville

Madame la vice-présidente expose que des actions de prévention de sécurité routière organisées sur le territoire communautaire sont inscrites dans le cadre du Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD), l'association TRIMARD'OC dont le siège social se trouve à Thézan Les Béziers se propose d'intervenir auprès de trois collèges situés sur le territoire intercommunal pour les élèves des classes de 4^{ème} et de 3^{ème} sur les risques des accidents de deux roues:

- Collège Bonne Terre à Pézenas
- Collège Victor Hugo sur Bessan
- Collège René Cassin sur Agde)

Madame le Rapporteur précise que l'action consiste en des séances de témoignages et d'information d'une heure par classe, organisées par le responsable de l'association, lui-même victime d'un accident de la route à l'âge de 15 ans et, aujourd'hui, jeune adulte. Ces séances seront accompagnées de la projection d'un film sur les accidents des deux roues et suivies d'un débat.

Aussi, il est proposé au Conseil communautaire d'accorder une subvention à l'association TRIMARD'OC pour la réalisation de ces séances d'intervention dans les collèges sur la période comprise entre le 1^{er} avril 2013 et le 30 juin 2013 à raison d'une demi-journée par collège, ce qui représente 900 élèves au total.

Les membres du Conseil communautaire sont invités à se prononcer sur l'attribution d'une subvention d'un montant de 300 € et d'autoriser monsieur le Président à signer la convention de partenariat avec l'Association TRIMARD'OC.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son Rapporteur,
Après en avoir délibéré,*

DECIDE A L'UNANIMITE

- **D'ATTRIBUER** à l'Association TRIMARD'OC dans le cadre du Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention une subvention de 300 euros ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée à signer la convention de partenariat ainsi que toute les pièces se rapportant à ce dossier ;
- **DE PRELEVER** la dépense correspondante sur le Budget de la CAHM.

Fait et délibéré à AGDE les jour, mois et an susdits


Le Président,
Gilles D'ETTORE

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
HERAULT MEDITERRANEE
- 8 MAR. 2013
Bureaux Publics
Publiques



LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité
Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 47
En exercice : 47
Qui ont pris part à la
délibération : 38

Date de convocation :
lundi 18 mars 2013

Affichage effectué le :

5 - AVR. 2013
Retrait affichage effectué le :

OBJET :

Marché N°2011-05
services de télécommunication
de la CAHM :
Avenant N°1 au lot 5
«téléphonie mobile» avec SFR

N° 001012

Question n°23 à l'OJ

Réf. : PHD/LM/SG
MARCHES PUBLICS

Transmis à la
Sous Préfecture :

5 - AVR. 2013

Contrôle de légalité :

Retour du contrôle de
légalité :

9 - AVR. 2013

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION HÉRAULT MÉDITERRANÉE

SEANCE DU LUNDI 25 MARS 2013

L'an deux mille treize et le lundi 25 mars à dix-huit heures

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à **AGDE** (*salle du Conseil Municipal*), sous la présidence de **monsieur Gilles D'ETTORE**, Président.

Présents :

AGDE : MM. Gilles D'ETTORE, Sébastien FREY, Mmes Christine ANTOINE, Véronique SALGAS, MM. Christian THERON, Gérard MILLAT, Mme Marie-Hélène MATTIA, MM. Richard DRUILLE, André TOBENA * **AUMES** : M. Jean-Marie AT * **BESSAN** : Mme Sylviane RODRIGUEZ, M. Stéphane PEPIN-BONET * **CAUX** : MM. Jean MARTINEZ, Michel TRINQUIER * **CAZOULS D'HERAULT** : M. Paul ROUSSE * **FLORENSAC** : MM. Vincent GAUDY, Enriqué MATA, Pierre MARHUENDA * **LEZIGNAN LA CEBE** : M. Roger MONSEGUR * **MONTAGNAC** : MM. Roger FAGES, Jean-Michel BONNAFOUX, Jacques GARRIGA * **NEZIGNAN L'EVEQUE** : M. Edgar SICARD * **NIZAS** : M. Jean-François CERVERA * **PEZENAS** : MM. Daniel GOUD, Patrice DREVET * **PINET** : M. Gérard BARRAU * **POMEROLS** : M. Robert GAIRAUD, Mme Rosine DOLZ * **PORTIRAGNES** : Mme Gwendoline CHAUDOIR, MM. Philippe CALAS, Philippe PIONCHON * **SAINT THIBERY** : MM. Guy AMIEL, Jean AUGÉ * **VIAS** : M. Richard MONEDERO, Mme Josiane BUCHACA, MM. Jean-Louis JOVIADO, Patrick HOULES.

Absents Excusés :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE * **AGDE** : M. Thierry NADAL, Mme Marion MAERTEN * **BESSAN** : M. Robert RALUY, Mme Atika NEGRE * **CASTELNAU DE GUERS** : M. Jean-Charles SERS * **CAZOULS D'HERAULT** : M. Henry SANCHEZ * **FLORENSAC** : M. Jean ROQUES * **LEZIGNAN LA CEBE** : M. Jean-Noël LANDRY * **NIZAS** : M. Daniel RENAUD * **PEZENAS** : M. Alain VOGEL-SINGER, Ansiou REVALOR, Mmes Angéla RODRIGUES, Edith FABRE * **SAINT-PONS DE MAUCHIENS** : M. Jean-Pierre SOULIER * **VIAS** : Mme Nelly PUIG

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : Robert GAIRAUD, vice-président délégué à la commande publique, propreté-voirie et parc des véhicules, la sécurité publique

Monsieur le vice-président rappelle qu'en date du 1^{er} juin 2011 la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée a passé pour une durée de quatre années un marché avec l'opérateur SFR pour sa téléphonie mobile.

Monsieur le Rapporteur expose que ce marché prévoyait une partie à prix global et forfaitaire pour un montant de 88 725,60 € (soit 22 181,40 €/an) et une partie à bons de commandes pour les nouveaux besoins des services de la CAHM, partie à bons de commande qui doit être réintégrée au montant annuel du marché en fin d'année civile.

Ainsi, de nouvelles lignes et téléphones ont été commandés pour un montant de 19 317,44 € HT (soit 23 103,65 € TTC) depuis le 1^{er} juin 2011.

Il propose donc aux membres du Conseil communautaire de passer un avenant N°1 afin d'intégrer cette somme au montant global du marché.

L'Assemblée délibérante est invitée à se prononcer.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son vice-président,
Vu l'avis favorable de la Commission d'appel d'offres réunie en date du 22 janvier 2013
Après en avoir délibéré,*

DECIDE A L'UNANIMITE

- **DE PASSER** avec l'opérateur SFR, titulaire du marché N°2011-05, lot 5 " téléphonie mobile" un avenant N°1 afin d'intégrer les nouveaux besoins des services de la Communauté d'agglomération au prix global et forfaitaire ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée à signer ledit avenant ainsi que toutes les pièces se rapportant à cette affaire ;
- **DE PRELEVER** les dépenses correspondantes sur le Budget de la CAHM.

Fait et délibéré à AGDE les jour, mois et an susdits

Le Président,

Gilles D'ETTORE

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
HERAULT MEDITERRANEE
- 8 AVR. 2013
Bureau de Travaux
Publiques



**LA COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION**

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité
Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 47
En exercice : 47
Qui ont pris part à la
délibération : 38

Date de convocation :
lundi 18 mars 2013

Affichage effectué le :
5 - AVR. 2013

Retrait affichage effectué le :

OBJET :

PAEHM «L'AUDACIEUX»
à Florensac :
Avenant de moins-value avec
l'Entreprise SOGETRALEC

N° 001013

Question n°24 à l'OJ

Réf. : PHD/DJ/cm
MARCHES PUBLICS

**Transmis à la
Sous Préfecture :**

5 - AVR. 2013

Contrôle de légalité :

8 - AVR. 2013

Bureau des Politiques
Publiques

**Retour du contrôle de
légalité :**

9 - AVR. 2013

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION HÉRAULT MÉDITERRANÉE**

SEANCE DU LUNDI 25 MARS 2013

L'an deux mille treize et le lundi 25 mars à dix-huit heures

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à **AGDE** (*salle du Conseil Municipal*), sous la présidence de **monsieur Gilles D'ETTORE**, Président.

Présents :

AGDE : MM. Gilles D'ETTORE, Sébastien FREY, Mmes Christine ANTOINE, Véronique SALGAS, MM. Christian THERON, Gérard MILLAT, Mme Marie-Hélène MATTIA, MM. Richard DRUILLE, André TOBENA * **AUMES** : M. Jean-Marie AT * **BESSAN** : Mme Sylviane RODRIGUEZ, M. Stéphane PEPIN-BONET * **CAUX** : MM. Jean MARTINEZ, Michel TRINQUIER * **CAZOULS D'HERAULT** : M. Paul ROUSSE * **FLORENSAC** : MM. Vincent GAUDY, Enriqué MATA, Pierre MARHUENDA * **LEZIGNAN LA CEBE** : M. Roger MONSEGUR * **MONTAGNAC** : MM. Roger FAGES, Jean-Michel BONNAFOUX, Jacques GARRIGA * **NEZIGNAN L'EVEQUE** : M. Edgar SICARD * **NIZAS** : M. Jean-François CERVERA * **PEZENAS** : MM Daniel GOUD, Patrice DREVET * **PINET** : M. Gérard BARRAU * **POMEROLS** : M. Robert GAIRAUD, Mme Rosine DOLZ * **PORTIRAGNES** : Mme Gwendoline CHAUDOIR, MM. Philippe CALAS, Philippe PIONCHON * **SAINT THIBERY** : MM. Guy AMIEL, Jean AUGÉ * **VIAS** : M. Richard MONEDERO, Mme Josiane BUCHACA, MM. Jean-Louis JOVIADO, Patrick HOULES.

Absents Excusés :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE * **AGDE** : M. Thierry NADAL, Mme Marion MAERTEN * **BESSAN** : M. Robert RALUY, Mme Atika NEGRE * **CASTELNAU DE GUERS** : M. Jean-Charles SERS * **CAZOULS D'HERAULT** : M. Henry SANCHEZ * **FLORENSAC** : M. Jean ROQUES * **LEZIGNAN LA CEBE** : M. Jean-Noël LANDRY * **NIZAS** : M. Daniel RENAUD * **PEZENAS** : M. Alain VOGEL-SINGER, Ansiou REVALOR, Mmes Angéla RODRIGUES, Edith FABRE * **SAINT-PONS DE MAUCHIENS** : M. Jean-Pierre SOULIER * **VIAS** : Mme Nelly PUIG

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : Robert GAIRAUD, vice-président délégué à la commande publique, propreté-voirie et parc des véhicules, la sécurité publique

Monsieur le vice-président rappelle que dans le cadre de l'aménagement du Parc d'Activités Economiques Hérault Méditerranée de « L'AUDACIEUX » à Florensac, la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée a attribué le marché de travaux du lot 2 "réseaux secs" à l'entreprise SOGETRALEC pour un montant de 176 480,50 € HT.

Monsieur le Rapporteur expose que lors de l'exécution de son marché, l'entreprise a été amenée à réaliser des travaux en plus (longueur de câbles supplémentaires, modification du réseau par France Télécom) mais également en moins (génie civil et équipement du poste transformateur) engendrant un avenant global de moins-value de 18 650,70 € HT (soit 0,56 %).

Ainsi, conformément au Code des marchés publics et au CCAG travaux (Cahier des Clauses Administratives Générales), il propose aux membres du Conseil communautaire de passer avec l'Entreprise SOGETRALEC un avenant de moins-value.

L'assemblée délibérante est invitée à se prononcer.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son vice-président,
Après en avoir délibéré,*

DECIDE A L'UNANIMITE

- **DE PASSER** avec l'entreprise SOGETRALEC, titulaire du lot 2 " réseaux secs" un avenant de moins-value de 18 650,70 € HT ramenant ainsi le marché à la somme de 157 829,80 € HT ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée à signer ledit avenant ainsi que toutes les pièces se rapportant à cette affaire ;
- **DE PRELEVER** les dépenses correspondantes sur le Budget de la CAHM.

Fait et délibéré à AGDE les jour, mois et an susdits

Le Président,
Gilles D'ETTORE



BUREAU DES FINANCES PUBLIQUES
- 8 AVR. 2013
Bureau des Finances
Publiques



LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité
Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 47
En exercice : 47
Qui ont pris part à la
délibération : 38

Date de convocation :
lundi 18 mars 2013

Affichage effectué le :

5 - AVR. 2013

Retrait affichage effectué le :

OBJET :

Fourniture de matériel
d'arrosage :
lancement et autorisation
de signature du marché

N° 001014

Question n°25 à l'OJ

Réf. : DM/EM/SG
MARCHES PUBLICS

Transmis à la
Sous Préfecture :

5 - AVR. 2013

Contrôle de légalité :

- 8 AVR. 2013

Bureau des Politiques

Retour du contrôle de
légalité :

9 - AVR. 2013

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION HÉRAULT MÉDITERRANÉE

SEANCE DU LUNDI 25 MARS 2013

L'an deux mille treize et le lundi 25 mars à dix-huit heures

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à **AGDE** (*salle du Conseil Municipal*), sous la présidence de **monsieur Gilles D'ETTORE**, Président.

Présents :

AGDE : MM. Gilles D'ETTORE, Sébastien FREY, Mmes Christine ANTOINE, Véronique SALGAS, MM. Christian THERON, Gérard MILLAT, Mme Marie-Hélène MATTIA, MM. Richard DRUILLE, André TOBENA * **AUMES** : M. Jean-Marie AT * **BESSAN** : Mme Sylviane RODRIGUEZ, M. Stéphane PEPIN-BONET * **CAUX** : MM. Jean MARTINEZ, Michel TRINQUIER * **CAZOULS D'HERAULT** : M. Paul ROUSSE * **FLORENSAC** : MM. Vincent GAUDY, Enriqué MATA, Pierre MARHUENDA * **LEZIGNAN LA CEBE** : M. Roger MONSEGUR * **MONTAGNAC** : MM. Edgar FAGES, Jean-Michel BONNAFOUX, Jacques GARRIGA * **NEZIGNAN L'EVEQUE** : M. Edgar SICARD * **NIZAS** : M. Jean-François CERVERA * **PEZENAS** : MM. Daniel GOUD, Patrice DREVET * **PINET** : M. Gérard BARRAU * **POMEROLS** : M. Robert GAIRAUD, Mme Rosine DOLZ * **PORTIRAGNES** : Mme Gwendoline CHAUDOIR, MM. Philippe CALAS, Philippe PIONCHON * **SAINT THIBERY** : MM. Guy AMIEL, Jean AUGÉ * **VIAS** : M. Richard MONEDERO, Mme Josiane BUCHACA, MM. Jean-Louis JOVIADO, Patrick HOULES.

Absents Excusés :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE * **AGDE** : M. Thierry NADAL, Mme Marion MAERTEN * **BESSAN** : M. Robert RALUY, Mme Atika NEGRE * **CASTELNAU DE GUERS** : M. Jean-Charles SERS * **CAZOULS D'HERAULT** : M. Henry SANCHEZ * **FLORENSAC** : M. Jean ROQUES * **LEZIGNAN LA CEBE** : M. Jean-Noël LANDRY * **NIZAS** : M. Daniel RENAUD * **PEZENAS** : M. Alain VOGEL-SINGER, Ansiu REVALOR, Mmes Angéla RODRIGUES, Edith FABRE * **SAINT-PONS DE MAUCHIENS** : M. Jean-Pierre SOULIER * **VIAS** : Mme Nelly PUIG

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : Gérard BARRAU, vice-président délégué aux espaces verts et à l'entretien des bâtiments

Monsieur le vice-président expose que dans le cadre de ses compétences en matière d'entretien des espaces verts, la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée a besoin régulièrement de fournitures de matériels d'irrigation pour un montant estimatif annuel de 80 000 € HT.

Ainsi, il propose aux membres du Conseil communautaire de lancer une consultation sous forme d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 57 et suivants du code des marchés publics et d'autoriser monsieur le Président à signer le marché à bons de commande sans minimum, ni maximum.

L'assemblée est invitée à se prononcer.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son vice-président,
Après en avoir délibéré,*

DECIDE A L'UNANIMITE

- **DE LANCER** une consultation pour la fourniture de matériels d'irrigation, sous forme d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 57 et suivants du code des marchés publics ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée à signer le marché à bons de commandes à intervenir sans minimum ni maximum ainsi que toutes les pièces se rapportant à cette affaire ;
- **DE PRELEVER** les dépenses correspondantes sur le Budget de la CAHM.

Fait et délibéré à AGDE les jour, mois et an susdits

Le Président,

Gilles D'ETTORE

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATIONS
HERAULT MEDITERRANEE
- 8 AVR. 2013
Bureau des Politiques
Publiques



LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité
Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 47
En exercice : 47
Qui ont pris part à la
délibération : 38

Date de convocation :
lundi 18 mars 2013

Affichage effectué le :

5 - AVR. 2013

Retrait affichage effectué le :

OBJET :

Marché n°2012-38 - acquisition
de véhicules utilitaires et de
véhicules automobiles :
modification de la délibération
n°16 du conseil communautaire
du 19 février 2013

N° 001015

Question n°26 à l'OJ

Réf. : DM/EM/SG
MARCHES PUBLICS

Transmis à la
Sous Préfecture :

5 - AVR. 2013

Contrôle de légalité :

- 8 AVR. 2013

Bureau des Politiques
Publiques

Retour du contrôle de
légalité :

9 - AVR. 2013

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION HÉRAULT MÉDITERRANÉE

SEANCE DU LUNDI 25 MARS 2013

L'an deux mille treize et le lundi 25 mars à dix-huit heures

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à **AGDE** (salle du Conseil Municipal), sous la présidence de **monsieur Gilles D'ETTORE**, Président.

Présents :

AGDE : MM. Gilles D'ETTORE, Sébastien FREY, Mmes Christine ANTOINE, Véronique SALGAS, MM. Christian THERON, Gérard MILLAT, Mme Marie-Hélène MATTIA, MM. Richard DRUILLE, André TOBENA * **AUMES** : M. Jean-Marie AT * **BESSAN** : Mme Sylviane RODRIGUEZ, M. Stéphane PEPIN-BONET * **CAUX** : MM. Jean MARTINEZ, Michel TRINQUIER * **CAZOULS D'HERAULT** : M. Paul ROUSSE * **FLORENSAC** : MM. Vincent GAUDY, Enriqué MATA, Pierre MARHUENDA * **LEZIGNAN LA CEBE** : M. Roger MONSEGUR * **MONTAGNAC** : MM. Roger FAGES, Jean-Michel BONNAFOUX, Jacques GARRIGA * **NEZIGNAN L'EVEQUE** : M. Edgar SICARD * **NIZAS** : M. Jean-François CERVERA * **PEZENAS** : MM. Daniel GOUD, Patrice DREVET * **PINET** : M. Gérard BARRAU * **POMEROLS** : M. Robert GAIRAUD, Mme Rosine DOLZ * **PORTIRAGNES** : Mme Gwendoline CHAUDOIR, MM. Philippe CALAS, Philippe PIONCHON * **SAINT THIBERY** : MM. Guy AMIEL, Jean AUGÉ * **VIAS** : M. Richard MONEDERO, Mme Josiane BUCHACA, MM. Jean-Louis JOVIADO, Patrick HOULES.

Absents Excusés :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE * **AGDE** : M. Thierry NADAL, Mme Marion MAERTEN * **BESSAN** : M. Robert RALUY, Mme Atika NEGRE * **CASTELNAU DE GUERS** : M. Jean-Charles SERS * **CAZOULS D'HERAULT** : M. Henry SANCHEZ * **FLORENSAC** : M. Jean ROQUES * **LEZIGNAN LA CEBE** : M. Jean-Noël LANDRY * **NIZAS** : M. Daniel RENAUD * **PEZENAS** : M. Alain VOGEL-SINGER, Ansiou REVALOR, Mmes Angèle RODRIGUES, Edith FABRE * **SAINT-PONS DE MAUCHIENS** : M. Jean-Pierre SOULIER * **VIAS** : Mme Nelly PUIG

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : Robert GAIRAUD, vice-président délégué à la commande publique, propreté-voirie et parc des véhicules, la sécurité publique

Monsieur le vice-président rappelle que par délibération en date du 19 février 2013, le Conseil communautaire a autorisé monsieur le Président à signer les marchés suivants :

- Lot 1 « acquisitions de camions bennes neufs simple et doubles cabines » : entreprise NISSAN TAILLEFER pour un montant de 167 239,23 € HT ;
- Lot 2 « acquisitions camionnettes de type pick up » : entreprise OCCITANE AUTOMOBILES SA pour un montant de 16 081,40 € HT ;
- Lot 3 « acquisitions de fourgons et camionnettes neufs » : entreprise NISSAN TAILLEFER pour un montant de 60 304,65 € HT ;
- Lot 4 « acquisitions de véhicules de tourisme neufs » : entreprise OCCITANE AUTOMOBILES SA pour un montant de 25 861,33 € HT.

Monsieur le Rapporteur expose que ces montants HT ont été calculés sur la base des montants TTC figurant dans les rapports d'analyse des offres et que ces derniers comprennent l'acquisition des véhicules, déduction faite des reprises mais ne correspondent pas à la valeur réelle des marchés attribués et figurant sur les actes d'engagement.

Ainsi, il propose aux membres du Conseil communautaire de rectifier cette confusion et de modifier la délibération du 19 février 2013 de la façon suivante :

- ✓ Lot 1 "acquisitions de camions bennes neufs simple et doubles cabines" attribué à l'entreprise OCCITANE AUTOMOBILES SA pour un montant de 171 470 € HT (cartes grises et immatriculation non comprise) au lieu 167 239,23 € HT ;
- ✓ Lot 2 "acquisitions camionnettes de type pick up" : attribué à l'entreprise OCCITANE AUTOMOBILES SA pour un montant de 17 447,21 € HT (cartes grises et immatriculation non comprise) au lieu de 16 081,40 € HT ;
- ✓ Lot 3 "acquisitions de fourgons et camionnettes neufs" : attribué à l'entreprise entreprise NISSAN TAILLEFER pour un montant de 60 660 € HT (cartes grises et immatriculation non comprise) au lieu de 60 304,65 € HT ;
- ✓ Lot 4 "acquisitions de véhicules de tourisme neufs" : attribué à l'entreprise OCCITANE AUTOMOBILES SA pour un montant de 26 859,94€ HT (cartes grises – immatriculation comprise) au lieu de 25 861,33 € HT.

Les membres du Conseil communautaire sont invités à se prononcer.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Où l'exposé de son vice-président,

Après en avoir délibéré,

DECIDE A L'UNANIMITE

- **DE MODIFIER** la délibération N°16 du Conseil communautaire du 19 février 2013 et de prendre en compte les montants tels que ci exposés pour l'attribution et autorisation de signature des marchés ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée à signer toutes les pièces se rapportant à cette affaire ;
- **DE PRELEVER** les dépenses correspondantes sur le Budget de la CAHM.

Fait et délibéré à AGDE les jour, mois et an susdits

Le Président,

Gilles D'ETTORE

SOUS-PRÉFECTURE D'AGDE
RECUE
- 8 AVR. 2013
Bureau des Finances
Publiques



SEANCE DU LUNDI 25 MARS 2013

LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 47
En exercice : 47
Qui ont pris part à la
délibération : 38

Date de convocation :
lundi 18 mars 2013

Affichage effectué le :
5 - AVR. 2013

Retrait affichage effectué le :

OBJET :

Acquisition de nouvelles
balayuses : lancement d'une
consultation sous forme d'appel
d'offres ouvert et autorisation
de signature du marché

N° 001016

Question n°27 à l'OJ

Réf. : DM/EM/SG
MARCHES PUBLICS

Transmis à la
Sous Préfecture :

5 - AVR. 2013

Contrôle de légalité :

- 8 AVR. 2013

Bureau des Politiques
Retour du contrôle de
légalité :

9 - AVR. 2013

L'an deux mille treize et le lundi 25 mars à dix-huit heures

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à AGDE (*salle du Conseil Municipal*), sous la présidence de *monsieur Gilles D'ETTORE*, Président.

Présents :

AGDE : MM. Gilles D'ETTORE, Sébastien FREY, Mmes Christine ANTOINE, Véronique SALGAS, MM. Christian THERON, Gérard MILLAT, Mme Marie-Hélène MATTIA, MM. Richard DRUILLE, André TOBENA * AUMES : M. Jean-Marie AT * BESSAN : Mme Sylviane RODRIGUEZ, M. Stéphane PEPIN-BONET * CAUX : MM. Jean MARTINEZ, Michel TRINQUIER * CAZOULS D'HERAULT : M. Paul ROUSSE * FLORENSAC : MM. Vincent GAUDY, Enriqué MATA, Pierre MARHUENDA * LEZIGNAN LA CEBE : M. Roger MONSEGUR * MONTAGNAC : MM. Roger FAGES, Jean-Michel BONNAFOUX, Jacques GARRIGA * NEZIGNAN L'EVEQUE : M. Edgar SICARD * NIZAS : M. Jean-François CERVERA * PEZENAS : MM. Daniel GOUD, Patrice DREVET * PINET : M. Gérard BARRAU * POMEROLS : M. Robert GAIRAUD, Mme Rosine DOLZ * PORTIRAGNES : Mme Gwendoline CHAUDOIR, MM. Philippe CALAS, Philippe PIONCHON * SAINT THIBERY : MM. Guy AMIEL, Jean AUGÉ * VIAS : M. Richard MONEDERO, Mme Josiane BUCHACA, MM. Jean-Louis JOVIADO, Patrick HOULES.

Absents Excusés :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE * AGDE : M. Thierry NADAL, Mme Marion MAERTEN * BESSAN : M. Robert RALUY, Mme Atika NEGRE * CASTELNAU DE GUERS : M. Jean-Charles SERS * CAZOULS D'HERAULT : M. Henry SANCHEZ * FLORENSAC : M. Jean ROQUES * LEZIGNAN LA CEBE : M. Jean-Noël LANDRY * NIZAS : M. Daniel RENAUD * PEZENAS : M. Alain VOGEL-SINGER, Ansiou REVALOR, Mmes Angéla RODRIGUES, Edith FABRE * SAINT-PONS DE MAUCHIENS : M. Jean-Pierre SOULIER * VIAS : Mme Nelly PUIG

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : Robert GAIRAUD, vice-président délégué à la commande publique, propreté-voirie et parc des véhicules, la sécurité publique

Monsieur le vice-président expose que dans le cadre du renouvellement du matériel de voirie, la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée souhaite faire l'acquisition de balayuses de voirie pour un montant estimatif de 510 000 € HT.

Ainsi, il propose aux membres du Conseil communautaire de lancer une consultation sous forme d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 57 et suivants du code des marchés publics et d'autoriser monsieur le Président à signer les marchés à intervenir.

Il indique que le dossier de consultation comprendra deux lots :

- ✓ Lot 1 "acquisition d'une balayeuse à déplacement rapide"
- ✓ Lot 2 "acquisition de balayuses à déplacement lent"
(2 en tranche ferme et 1 en tranche conditionnelle)

L'Assemblée délibérante est invitée à se prononcer.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son vice-président,
Après en avoir délibéré,*

DECIDE A L'UNANIMITE

- **DE LANCER** une consultation sous forme d'appel d'offres ouvert conformément aux articles 57 et suivants du code des marchés publics ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président à signer les marchés à intervenir ainsi que toutes les pièces se rapportant à cette affaire ;
- **DE PRELEVER** les dépenses correspondantes sur le Budget de la CAHM.

Fait et délibéré à AGDE les jour, mois et an susdits


Le Président,
Gilles D'ETTORE

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
AGDE MEDITERRANEE
- 8 AVR. 2013
Bureau des Politiques
Publiques



LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité
Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 47
En exercice : 47
Qui ont pris part à la
délibération : 38

Date de convocation :
lundi 18 mars 2013

Affichage effectué le :

5 - AVR. 2013

Retrait affichage effectué le :

OBJET :

Modification du Tableau
des emplois :
nomination de deux agents au
grade de Technicien principal
de 2^{ème} classe

N° 001017

Question n°28 à l'OJ

Réf. : PHD/TS/cm
RESSOURCES HUMAINES

Transmis à la
Sous Préfecture :

5 - AVR. 2013

Contrôle de légalité :

REÇU
- 8 AVR. 2013

Bureau des Politiques
Publiques
Retour du contrôle de
légalité :

9 - AVR. 2013

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION HÉRAULT MÉDITERRANÉE

SEANCE DU LUNDI 25 MARS 2013

L'an deux mille treize et le lundi 25 mars à dix-huit heures

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à AGDE (*salle du Conseil Municipal*), sous la présidence de **monsieur Gilles D'ETTORE**, Président.

Présents :

AGDE : MM. Gilles D'ETTORE, Sébastien FREY, Mmes Christine ANTOINE, Véronique SALGAS, MM. Christian THERON, Gérard MILLAT, Mme Marie-Hélène MATTIA, MM. Richard DRUILLE, André TOBENA * AUMES : M. Jean-Marie AT * BESSAN : Mme Sylviane RODRIGUEZ, M. Stéphane PEPIN-BONET * CAUX : MM. Jean MARTINEZ, Michel TRINQUIER * CAZOULS D'HERAULT : M. Paul ROUSSE * FLORENSAC : MM. Vincent GAUDY, Enriqué MATA, Pierre MARHUENDA * LEZIGNAN LA CEBE : M. Roger MONSEGUR * MONTAGNAC : MM. Roger FAGES, Jean-Michel BONNAFOUX, Jacques GARRIGA * NEZIGNAN L'EVEQUE : M. Edgar SICARD * NIZAS : M. Jean-François CERVERA * PEZENAS : MM. Daniel GOUD, Patrice DREVET * PINET : M. Gérard BARRAU * POMEROLS : M. Robert GAIRAUD, Mme Rosine DOLZ * PORTIRAGNES : Mme Gwendoline CHAUDOIR, MM. Philippe CALAS, Philippe PIONCHON * SAINT THIBERY : MM. Guy AMIEL, Jean AUGÉ * VIAS : M. Richard MONEDERO, Mme Josiane BUCHACA, MM. Jean-Louis JOVIADO, Patrick HOULES.

Absents Excusés :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE * AGDE : M. Thierry NADAL, Mme Marion MAERTEN * BESSAN : M. Robert RALUY, Mme Atika NEGRE * CASTELNAU DE GUERS : M. Jean-Charles SERS * CAZOULS D'HERAULT : M. Henry SANCHEZ * FLORENSAC : M. Jean ROQUES * LEZIGNAN LA CEBE : M. Jean-Noël LANDRY * NIZAS : M. Daniel RENAUD * PEZENAS : M. Alain VOGEL-SINGER, Ansiou REVALOR, Mmes Angéla RODRIGUES, Edith FABRE * SAINT-PONS DE MAUCHIENS : M. Jean-Pierre SOULIER * VIAS : Mme Nelly PUIG

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : Edgar SICARD, vice-président délégué aux ressources humaines, relations sociales et protocole

Monsieur le vice-président expose qu'afin d'accompagner l'évolution de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, notamment, le développement des systèmes d'information de la structure, il est proposé de modifier le Tableau des emplois et de créer un poste relevant du grade de Technicien principal 2^{ème} classe au sein du Système d'Informations Géographiques (SIG) et un poste relevant du grade de Technicien principal 2^{ème} classe au sein du service informatique.

Par conséquent, il est proposé aux membres du Conseil communautaire de modifier le Tableau des emplois de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée et de créer les postes indiqués.

- Vu la Loi N°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;
- Vu la Loi N°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;
- Vu les Décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la Loi N° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée ;
- Vu l'article L 5211-4-1 § I qui prévoit lors d'un transfert de compétence le transfert de plein droit à l'EPCI des agents affectés à ce service.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Vu la Loi N°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la Loi N°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;

Vu les Décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la Loi N° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée ;

Vu l'avis favorable des membres du Bureau en date du 11 mars 2013 ;

*Où l'exposé de son vice-président,
Après en avoir délibéré,*

DECIDE A L'UNANIMITE

- **DE MODIFIER** le Tableau des emplois permanents de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale comme suit :

BOURBONNAY
- 8 AVR. 2013
Bureau des Petites
Publiques

TABLEAU DES EMPLOIS AU 25 MARS 2013
--

EMPLOIS PERMANENTS

CADRE D'EMPLOIS	CAT.	POSTES OUVERTS PAR LE CONSEIL D'AGGLOMERATION
FILIERE ADMINISTRATIVE		
Emplois permanents à temps complet		
Directeur territorial	A	2
Attaché territorial principal	A	2
Attaché Territorial	A	14
Rédacteur Territorial	B	10
Rédacteur principal 2 ^{ème} classe	B	2
Rédacteur 1 ^{ère} classe	B	3
Adjoint Administratif Territorial Principal 1 ^{ère} Classe	C	3
Adjoint Administratif Territorial Principal 2 ^{ème} Classe	C	5
Adjoint administratif de 1 ^{ère} classe	C	20
Adjoint administratif de 2 ^{ème} classe	C	43
Emplois permanents à temps non complet		
Adjoint administratif de 2 ^{ème} classe 58 h 30 / mois	C	1
FILIERE ANIMATION		
Emplois permanents à temps complet		
Animateur Chef	B	1
Animateur territorial	B	1
Adjoint d'animation de 2 ^{ème} classe	C	2
FILIERE CULTURELLE		
Emplois permanents à temps complet		
Conservateur de bibliothèques de 2ème classe	A	1
Bibliothécaire Territorial	A	1
Assistant territorial qualifié de conservation du patrimoine 2 ^{ème} classe	B	1
Assistant territorial de conservation du patrimoine et des bibliothèques de 1ère classe	B	1
Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques de 2ème classe	B	3
Adjoint territorial du patrimoine principal de 2 ^{ème} classe	C	1
Adjoint territorial du patrimoine de 2 ^{ème} classe	C	16

CADRE D'EMPLOIS	CAT.	POSTES OUVERTS PAR LE CONSEIL D'AGGLOMERATION
FILIERE SANITAIRE ET SOCIALE		
Emplois permanents à temps complet		
Assistant socio-éducatif principal	B	1
Assistant socio-éducatif	B	2
FILIERE TECHNIQUE		
Emplois permanents à temps complet		
Ingénieur en chef de classe normale	A	2
Ingénieur principal	A	5
Ingénieur	A	6
Technicien principal 1 ^{ère} classe	B	8
Technicien principal 2 ^{ème} classe	B	8
Technicien Territorial	B	3
Agent de Maîtrise Principal	C	12
Agent de Maîtrise	C	24
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	C	19
Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	C	7
Adjoint Technique de 1 ^{ère} classe (+2)	C	40
Adjoint technique de 2 ^{ème} classe	C	168
FILIERE SPORTIVE		
Emplois permanents à temps complet		
Educateur APS hors classe	B	1
Total emplois permanents à temps complet		
439		
Emplois permanents à temps non-complet		
Attaché territorial 91 h/ mois	A	1
Adjoint administratif de 2 ^{ème} classe (91 h / mois)	C	2
Adjoint administratif de 2 ^{ème} classe (28h/hebdomadaire)	C	1
Adjoint technique de 2 ^{ème} classe (87 h / mois)	C	1
Adjoint technique de 2 ^{ème} classe (86,67 h / mois)	C	1
Adjoint du patrimoine de 1 ^{ère} classe (28 h hebdomadaire)	C	1
Adjoint du patrimoine de 2 ^{ème} classe (28 h hebdomadaire)	C	1
Adjoint du patrimoine 1 ^{ère} classe (30 h/mois)	C	1
Total emplois permanents à temps non complet		
9		
Emplois fonctionnels		
Directeur Général des Services	A	1
Directeur Général Adjoint	A	3
Total emplois fonctionnels		
4		

**EMPLOIS NON PERMANENTS
AGENTS NON TITULAIRES**

CADRE D'EMPLOIS	CAT.	POSTES OUVERTS PAR LE CONSEIL D'AGGLOMERATION
FILIERE ADMINISTRATIVE		
Temps complet		
Adjoint Administratif de 2 ^{ème} classe	C	10
FILIERE TECHNIQUE		
Temps complet		
Adjoint technique de 2 ^{ème} classe	C	8
Adjoint technique de 2 ^{ème} classe saisonnier	C	90
Temps incomplet		
Adjoint technique 2 ^{ème} classe	C	2
Total emplois NON permanents		110

EMPLOIS A TITRE ACCESSOIRE

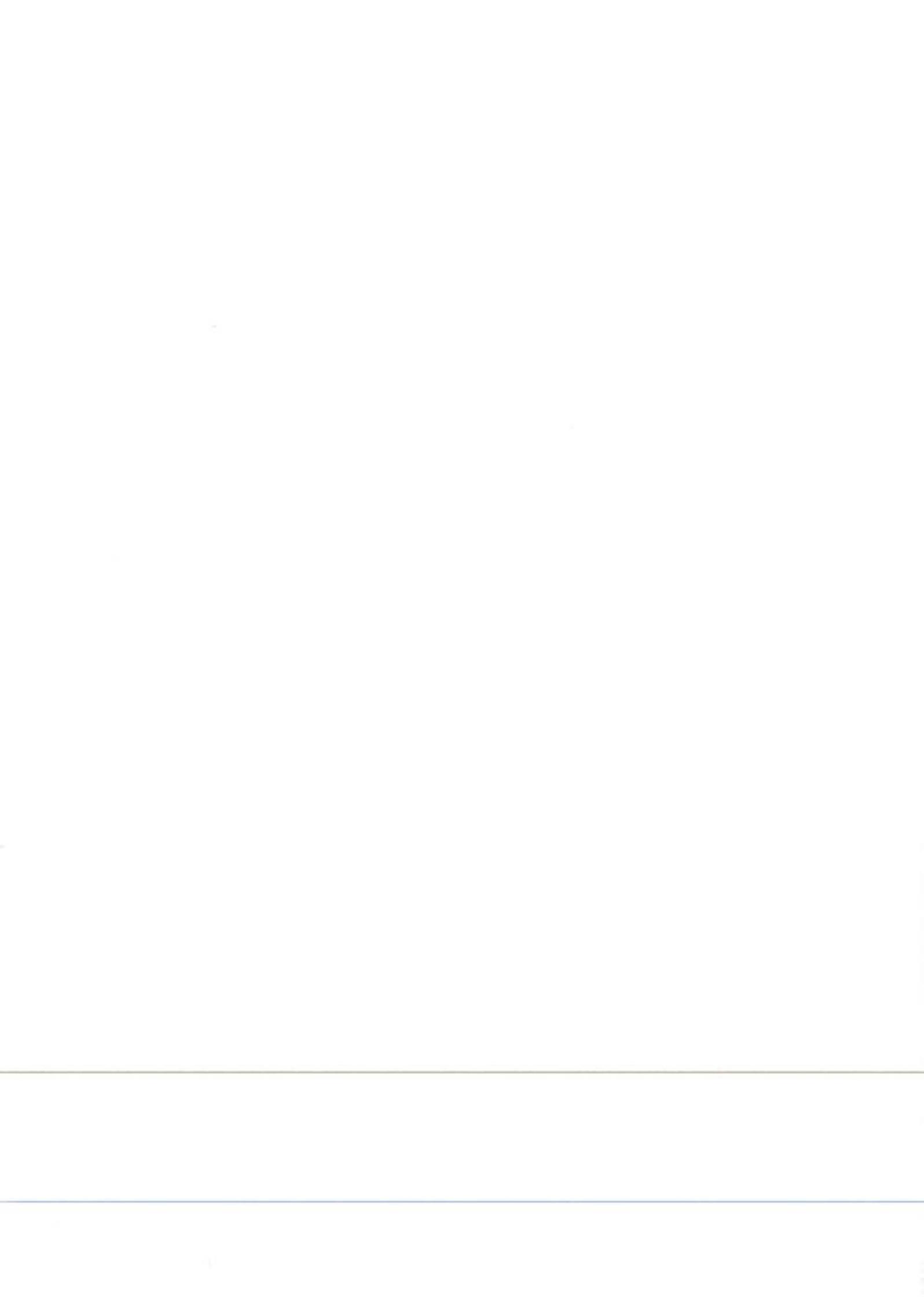
CADRE D'EMPLOIS	EFFECTIF PREVU PAR LE CONSEIL D'AGGLOMERATION
Chargé de mission de développement des activités sportives	1
Assistance technique pour la coordination des projets de développement touristique	1
Total emplois accessoires	2

- **DIT** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant aux emplois ainsi créés sont inscrits au Budget principal de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée.

Fait et délibéré à AGDE les jour, mois et an susdits


 Le Président,
Gilles D'ETTORE


 - 8 AVR. 2013
 Bureau des Finances





SEANCE DU LUNDI 25 MARS 2013

L'an deux mille treize et le lundi 25 mars à dix-huit heures

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à **AGDE** (*salle du Conseil Municipal*), sous la présidence de **monsieur Gilles D'ETTORE**, Président.

LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité
Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 47
En exercice : 47
Qui ont pris part à la
délibération : 38

Date de convocation :
lundi 18 mars 2013

Affichage effectué le :

5 - AVR. 2013

Retrait affichage effectué le :

OBJET :

Modification de la composition
(nombre et répartition
des sièges) du Conseil
d'agglomération pour le
mandat 2014/2020) -
application de la Loi de
réforme des Collectivités
Territoriales

N° 001018

Question n°29 à l'OJ

Réf. : PHD/cm
ADMINISTRATION GENERALE

Transmis à la
Sous Préfecture :

5 - AVR. 2013

Contrôle de légalité :

RECUE
- 8 AVR. 2013

Bureau des Politiques
Publiques
**Retour du contrôle de
légalité :**

9 - AVR. 2013

Présents :

AGDE : MM. Gilles D'ETTORE, Sébastien FREY, Mmes Christine ANTOINE, Véronique SALGAS, MM. Christian THERON, Gérard MILLAT, Mme Marie-Hélène MATTIA, MM. Richard DRUILLE, André TOBENA * **AUMES** : M. Jean-Marie AT * **BESSAN** : Mme Sylviane RODRIGUEZ, M. Stéphane PEPIN-BONET * **CAUX** : MM. Jean MARTINEZ, Michel TRINQUIER * **CAZOULS D'HERAULT** : M. Paul ROUSSE * **FLORENSAC** : MM. Vincent GAUDY, Enriqué MATA, Pierre MARHUENDA * **LEZIGNAN LA CEBE** : M. Roger MONSEGUR * **MONTAGNAC** : MM. Roger FAGES, Jean-Michel BONNAFOUX, Jacques GARRIGA * **NEZIGNAN L'EVEQUE** : M. Edgar SICARD * **NIZAS** : M. Jean-François CERVERA * **PEZENAS** : MM. Daniel GOUD, Patrice DREVET * **PINET** : M. Gérard BARRAU * **POMEROLS** : M. Robert GAIRAUD, Mme Rosine DOLZ * **PORTIRAGNES** : Mme Gwendoline CHAUDOIR, MM. Philippe CALAS, Philippe PIONCHON * **SAINT THIBERY** : MM. Guy AMIEL, Jean AUGÉ * **VIAS** : M. Richard MONEDERO, Mme Josiane BUCHACA, MM. Jean-Louis JOVIADO, Patrick HOULES.

Absents Excusés :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE * **AGDE** : M. Thierry NADAL, Mme Marion MAERTEN * **BESSAN** : M. Robert RALUY, Mme Atika NEGRE * **CASTELNAU DE GUERS** : M. Jean-Charles SERS * **CAZOULS D'HERAULT** : M. Henry SANCHEZ * **FLORENSAC** : M. Jean ROQUES * **LEZIGNAN LA CEBE** : M. Jean-Noël LANDRY * **NIZAS** : M. Daniel RENAUD * **PEZENAS** : M. Alain VOGEL-SINGER, Ansiou REVALOR, Mmes Angéla RODRIGUES, Edith FABRE * **SAINT-PONS DE MAUCHIENS** : M. Jean-Pierre SOULIER * **VIAS** : Mme Nelly PUIG

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : Gilles D'ETTORE, Président de la CAHM

Monsieur le Président expose qu'en application de la Loi de réforme des Collectivités Territoriales du 16 décembre 2010, modifiée par la Loi du 31 décembre 2012 relative à la représentation communale dans les communautés d'agglomération, l'article L 5 211-6-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que le nombre et la répartition des membres du Conseil communautaire sont établis pour la durée du mandat :

- soit par accord des Conseils Municipaux (à la majorité qualifiée : 2/3 des conseils des communes membres représentant la moitié de la population totale, ou la moitié des Conseils Municipaux représentant les 2/3 de la population totale)

Cette répartition tient compte de la population municipale de chaque commune. Chaque commune doit disposer d'au moins 1 siège, et aucune commune ne peut disposer de plus de la moitié des sièges. Le nombre total de sièges est plafonné.

- soit selon des modalités prévues par la Loi, à partir d'un nombre de sièges théorique fixé par tranches démographiques (40 pour les EPCI à fiscalité propre dont la population municipale est comprise entre 50 000 et 74 4999 habitants) qui sont répartis entre les communes à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne. Ce nombre de sièges est augmenté le cas échéant pour attribuer au moins 1 siège à chaque commune.

Ce dispositif légal donnerait le résultat suivant :

COMMUNES	POPULATION MUNICIPALE (au 1/01/2013)	PROPORTION POPULATION	NOMBRE DE SIEGES	PROPORTION SIEGES	Rappel nombre actuel de sièges	Ecart.
Adissan	966	1,4%	1	2,1%	1	
Agde	24 567	35,2%	17	36,2%	10	7
Aumes	440	0,6%	1	2,1%	1	
Bessan	4 585	6,6%	3	6,4%	3	
Castelnau de Guers	1 123	1,6%	1	2,1%	1	
Caux	2 509	3,6%	1	2,1%	2	-1
Cazouls d'Hérault	329	0,5%	1	2,1%	1	
Florensac	4 882	7,0%	3	6,4%	3	
Lézignan la Cèbe	1 429	2,0%	1	2,1%	1	
Montagnac	3 593	5,1%	2	4,3%	3	-1
Nézignan l'Evêque	1 520	2,2%	1	2,1%	1	
Nizas	582	0,8%	1	2,1%	1	
Pézenas	8 251	11,8%	5	10,6%	5	
Pinet	1 402	2,0%	1	2,1%	1	
Pomérols	2 177	3,1%	1	2,1%	2	-1
Portiragnes	3 160	4,5%	2	4,3%	3	-1
Saint Pons de Mauchiens	656	0,9%	1	2,1%	1	
Saint-Thibéry	2 344	3,4%	1	2,1%	2	-1
Vias	5 354	7,7%	3	6,4%	5	-2
Total	69 869	100%	47		47	

Dans un souci de libre expression démocratique des communes membres de notre Communauté d'agglomération, monsieur le Président propose de rechercher un accord le plus large entre les Conseils Municipaux.

Avec la double préoccupation de ne réduire le nombre actuel de sièges pour aucune commune et de tenir compte du critère imposé par la Loi de la population, le nombre et la répartition des sièges proposés sont les suivants :

- 1 siège pour les communes de 1 à 1 900 habitants
- 2 sièges pour les communes de 1 901 à 2 900 habitants
- 3 sièges pour les communes de 2 901 à 5 000 habitants
- 5 sièges pour les communes de 5 001 à 7 500 habitants
- 6 sièges pour les communes de 7 501 à 10 000 habitants
- 1 siège par tranche entière de 1 400 habitants pour les communes de plus de 10 000 habitants

Ce qui donne la ventilation suivante :

COMMUNES	POPULATION MUNICIPALE (au 1/01/2013)	PROPORTION POPULATION	NOMBRE DE SIEGES	PROPORTION SIEGES
Adissan	966	1,4%	1	1,8%
Agde	24 567	35,2%	17	30,9%
Aumes	440	0,6%	1	1,8%
Bessan	4 585	6,6%	3	5,5%
Castelnau de Guers	1 123	1,6%	1	1,8%
Caux	2 509	3,6%	2	3,6%
Cazouls d'Hérault	329	0,5%	1	1,8%
Florensac	4 882	7,0%	3	5,5%
Lézignan la Cèbe	1 429	2,0%	1	1,8%
Montagnac	3 593	5,1%	3	5,5%
Nézignan l'Evêque	1 520	2,2%	1	1,8%
Nizas	582	0,8%	1	1,8%
Pézenas	8 251	11,8%	6	10,9%
Pinet	1 402	2,0%	1	1,8%
Pomérols	2 177	3,1%	2	3,6%
Portiragnes	3 160	4,5%	3	5,5%
Saint Pons de Mauchiens	656	0,9%	1	1,8%
Saint-Thibéry	2 344	3,4%	2	3,6%
Vias	5 354	7,7%	5	9,1%
Total	69 869	100%	55	

Monsieur le Président précise que la présente délibération sera notifiée à chacune des communes membres qui devront se prononcer (à la majorité qualifiée : 2/3 des communes représentant la moitié de la population ou l'inverse) avant le 30 juin 2013. Au regard de l'ensemble des délibérations, le représentant de l'Etat constatera par Arrêté le nombre total de sièges de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée et celui attribué à chaque commune lors du prochain renouvellement général des Conseils Municipaux.

Les membres du Conseil communautaire sont invités à se prononcer sur le nombre et la répartition des sièges tels que sus exposés.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son Président,
Après en avoir délibéré,*

DECIDE A L'UNANIMITE

➤ **D'APPROUVER** le nombre et la répartition des sièges suivants :

- 1 siège pour les communes de 1 à 1 900 habitants
- 2 sièges pour les communes de 1 901 à 2 900 habitants
- 3 sièges pour les communes de 2 901 à 5 000 habitants
- 5 sièges pour les communes de 5 001 à 7 500 habitants
- 6 sièges pour les communes de 7 501 à 10 000 habitants
- 1 siège par tranche entière de 1 400 habitants pour les communes de plus de 10 000 habitants

COMMUNES	POPULATION MUNICIPALE (au 1/01/2013)	NOMBRE DE SIEGES
Adissan	966	1
Agde	24 567	17
Aumes	440	1
Bessan	4 585	3
Castelnau de Guers	1 123	1
Caux	2 509	2
Cazouls d'Hérault	329	1
Florensac	4 882	3
Lézignan la Cèbe	1 429	1
Montagnac	3 593	3
Nézignan l'Evêque	1 520	1
Nizas	582	1
Pézenas	8 251	6
Pinet	1 402	1
Pomérols	2 177	2
Portiragnes	3 160	3
Saint Pons de Mauchiens	656	1
Saint-Thibéry	2 344	2
Vias	5 354	5
Total	69 869	55

➤ **DIT** que la présente délibération sera notifiée à toutes les communes membres de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée.

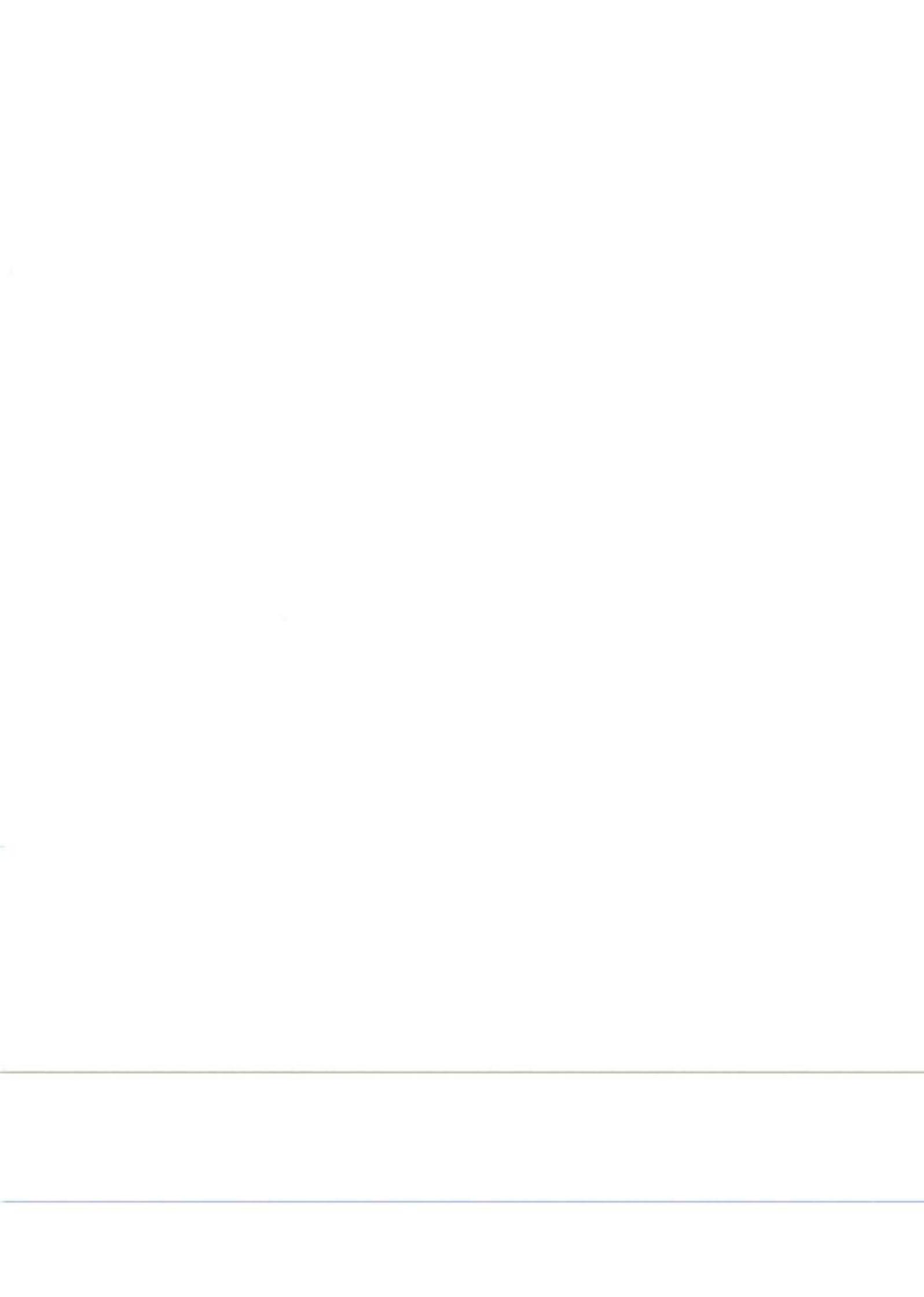
Fait et délibéré à AGDE les jours, mois et un susdits

Le Président,

Gilles D'ETTORE

- 8 AVR. 2013

Bureau des Affaires Publiques





SEANCE DU LUNDI 25 MARS 2013

L'an deux mille treize et le lundi 25 mars à dix-huit heures

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à AGDE (salle du Conseil Municipal), sous la présidence de *monsieur Gilles D'ETTORE*, Président.

**LA COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION**

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 47
En exercice : 47
Qui ont pris part à la
délibération : 38

Date de convocation :
lundi 18 mars 2013

Affichage effectué le :

5 - AVR. 2013
Retrait affichage effectué le :

OBJET :

Convention de mise en œuvre de
la télétransmission des actes
soumis au contrôle de légalité

N° 001019

Question n°30 à l'Ordre du Jour

Réf. : PHD/SG
ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Transmis à la
Sous Préfecture :

5 - AVR. 2013

Contrôle de légalité :

SOUS-PREFECTURE BEZIERES
RECUE
- 8 AVR. 2013

Bureau des Politiques
Publiques
Retour du contrôle de
légalité :

9 - AVR. 2013

Présents :

AGDE : MM. Gilles D'ETTORE, Sébastien FREY, Mmes Christine ANTOINE, Véronique SALGAS, MM. Christian THERON, Gérard MILLAT, Mme Marie-Hélène MATTIA, MM. Richard DRUILLE, André TOBENA * AUMES : M. Jean-Marie AT * BESSAN : Mme Sylviane RODRIGUEZ, M. Stéphane PEPIN-BONET * CAUX : MM. Jean MARTINEZ, Michel TRINQUIER * CAZOULS D'HERAULT : M. Paul ROUSSE * FLORENSAC : MM. Vincent GAUDY, Enriqué MATA, Pierre MARHUENDA * LEZIGNAN LA CEBE : M. Roger MONSEGUR * MONTAGNAC : MM. Roger FAGES, Jean-Michel BONNAFOUX, Jacques GARRIGA * NEZIGNAN L'EVEQUE : M. Edgar SICARD * NIZAS : M. Jean-François CERVERA * PEZENAS : MM. Daniel GOUD, Patrice DREVET * PINET : M. Gérard BARRAU * POMEROLS : M. Robert GAIRAUD, Mme Rosine DOLZ * PORTIRAGNES : Mme Gwendoline CHAUDOIR, MM. Philippe CALAS, Philippe PIONCHON * SAINT THIBERY : MM. Guy AMIEL, Jean AUGÉ * VIAS : M. Richard MONEDERO, Mme Josiane BUCHACA, MM. Jean-Louis JOVIADO, Patrick HOULES.

Absents Excusés :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE * AGDE : M. Thierry NADAL, Mme Marion MAERTEN * BESSAN : M. Robert RALUY, Mme Atika NEGRE * CASTELNAU DE GUERS : M. Jean-Charles SERS * CAZOULS D'HERAULT : M. Henry SANCHEZ * FLORENSAC : M. Jean ROQUES * LEZIGNAN LA CEBE : M. Jean-Noël LANDRY * NIZAS : M. Daniel RENAUD * PEZENAS : M. Alain VOGEL-SINGER, Anisau REVALOR, Mmes Angéla RODRIGUES, Edith FABRE * SAINT-PONS DE MAUCHIENS : M. Jean-Pierre SOULIER * VIAS : Mme Nelly PUIG

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : Guy AMIEL, vice-président délégué aux finances, aux affaires juridiques et aux systèmes d'information

Monsieur le vice-président rappelle que depuis plus de cinq ans, l'Etat a engagé une démarche de dématérialisation des actes soumis au contrôle de légalité et ce dans le but d'obtenir une meilleure efficacité : gain de temps, de papiers etc...

Monsieur le Rapporteur expose que la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée souhaite au sein de ses services administratifs mettre en place la dématérialisation de ses actes soumis au contrôle de légalité.

Ainsi il indique que la mise en œuvre de ce dispositif nécessite de passer avec l'Etat une convention qui prévoit :

- la date de raccordement à la chaîne de télétransmission ;
- la nature et les caractéristiques des actes transmis par voie électronique : délibérations, décisions, arrêtés ;
- les engagements respectifs de la CAHM et de la préfecture pour l'organisation et le fonctionnement de la télétransmission.

Les membres du Conseil communautaire sont invités à se prononcer.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son Président,
Après en avoir délibéré,*

DECIDE A L'UNANIMITE

- **DE PASSER** avec l'Etat, représenté par monsieur le Préfet, une convention de mise en œuvre de la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée à signer toutes les pièces se rapportant à cette affaire.

Fait et délibéré à AGDE les jour, mois et an susdits

Le Président,

Gilles D'ETTORE

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
HERAULT MÉDITERRANÉE
- 8 AVR. 2013
Bureau des Politiques
Publiques



LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 47
En exercice : 47
Qui ont pris part à la
délibération : 38

Date de convocation :
lundi 18 mars 2013

Affichage effectué le :

5 - AVR. 2013

Retrait affichage effectué le :

OBJET :

Construction d'un réseau très
haut débit en fibre optique sur
le territoire de la CAHM :
modification du plan de
financement

N° 001020

Question n°31 à l'OJ

Réf. : PHD/AP/cm
CONTRACTUALISATION &
AGENDA 21

Transmis à la
Sous Préfecture :

5 - AVR. 2013

Contrôle de légalité :

Retour du contrôle de
légalité :

9 - AVR. 2013

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION HÉRAULT MÉDITERRANÉE

SEANCE DU LUNDI 25 MARS 2013

L'an deux mille treize et le lundi 25 mars à dix-huit heures

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à AGDE (*salle du Conseil Municipal*), sous la présidence de *monsieur Gilles D'ETTORE*, Président.

Présents :

AGDE : MM. Gilles D'ETTORE, Sébastien FREY, Mmes Christine ANTOINE, Véronique SALGAS, MM. Christian THERON, Gérard MILLAT, Mme Marie-Hélène MATTIA, MM. Richard DRUILLE, André TOBENA * **AUMES** : M. Jean-Marie AT * **BESSAN** : Mme Sylviane RODRIGUEZ, M. Stéphane PEPIN-BONET * **CAUX** : MM. Jean MARTINEZ, Michel TRINQUIER * **CAZOULS D'HERAULT** : M. Paul ROUSSE * **FLORENSAC** : MM. Vincent GAUDY, Enriqué MATA, Pierre MARHUENDA * **LEZIGNAN LA CEBE** : M. Roger MONSEGUR * **MONTAGNAC** : MM. Roger FAGES, Jean-Michel BONNAFOUX, Jacques GARRIGA * **NEZIGNAN L'EVEQUE** : M. Edgar SICARD * **NIZAS** : M. Jean-François CERVERA * **PEZENAS** : MM. Daniel GOUD, Patrice DREVET * **PINET** : M. Gérard BARRAU * **POMEROLS** : M. Robert GAIRAUD, Mme Rosine DOLZ * **PORTIRAGNES** : Mme Gwendoline CHAUDOIR, MM. Philippe CALAS, Philippe PIONCHON * **SAINT THIBERY** : MM. Guy AMIEL, Jean AUGÉ * **VIAS** : M. Richard MONEDERO, Mme Josiane BUCHACA, MM. Jean-Louis JOVIADO, Patrick HOULES.

Absents Excusés :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE * **AGDE** : M. Thierry NADAL, Mme Marion MAERTEN * **BESSAN** : M. Robert RALUY, Mme Atika NEGRE * **CASTELNAU DE GUERS** : M. Jean-Charles SERS * **CAZOULS D'HERAULT** : M. Henry SANCHEZ * **FLORENSAC** : M. Jean ROQUES * **LEZIGNAN LA CEBE** : M. Jean-Noël LANDRY * **NIZAS** : M. Daniel RENAUD * **PEZENAS** : M. Alain VOGEL-SINGER, Ansiou REVALOR, Mmes Angéla RODRIGUES, Edith FABRE * **SAINT-PONS DE MAUCHIENS** : M. Jean-Pierre SOULIER * **VIAS** : Mme Nelly PUIG.

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : Guy AMIEL, vice-président délégué aux finances, aux affaires juridiques et aux systèmes d'information

Monsieur le vice-président expose que dans le cadre de ses compétences supplémentaires, la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée a en charge « l'établissement et l'exploitation de nouvelles structures haut débit, complémentaires des réseaux d'initiatives privées et publiques, participant à l'aménagement du territoire, encourageant le développement économique et répondant aux besoins propres de la communauté d'agglomération ». Aussi, depuis sa création en 2003, la Communauté d'agglomération a mis en œuvre une stratégie d'aménagement du territoire en faveur des technologies de l'information.

Il précise que le Conseil communautaire a approuvé le Schéma Directeur Très Haut Débit Hérault Méditerranée en 2010 permettant la construction d'un réseau très haut débit en fibre optique à destination des divers acteurs du territoire, les entreprises, les ménages et les collectivités locales. Sur la base dudit schéma directeur et du plan d'actions pluri annuel correspondant, la Communauté d'agglomération a saisi l'ensemble des partenaires institutionnels afin de solliciter des aides financières.

Ainsi en décembre 2010, l'Europe, l'Etat au titre du FNADT, la Région Languedoc-Roussillon et le Département de l'Hérault ont été destinataires d'un dossier de demande de subvention. L'Etat, la Région et le Département ne se sont pas positionnés dans l'attente des orientations du Schéma Départemental d'Aménagement Numérique (SDAN) et du Schéma de Cohérence Régionale d'Aménagement Numérique (SCORAN). Le dépôt de notre demande a permis de « prendre rang » et d'être prioritaire par rapport aux dossiers déposés par d'autres territoires de projet et enregistrés postérieurement.

Depuis, le dossier a évolué :

- un Appel à Manifestation d'Intérêt et d'Investissement (AMII) dans le cadre de l'élaboration du SCORAN et du « Grand Emprunt » a eu lieu, la commune d'Agde a été choisie par France Télécom pour déployer le FTTH (adduction des foyers à la fibre optique) et par conséquent cette zone se trouve exclue du plan d'actions actualisé.
- La Région Languedoc-Roussillon a approuvé le SCORAN et le Département de l'Hérault le SDAN.

En janvier 2013 et suite à l'adoption de ces documents d'objectifs, la Communauté d'agglomération a jugé opportun de déposer à nouveau une demande de subvention, réactualisation de 2010, tenant compte des évolutions techniques décrites ci-dessus et des coûts également. Par conséquent il est proposé un nouveau plan de financement :

· Budget prévisionnel	5 502 137,00 € H.T.
· FEDER 40 % soit.....	2 200 854,80 €
· Conseil Général de l'Hérault 4,36 % soit.....	240 000,00 €
· Autofinancement de 55,64 % CAHM.....	3 061 282,20 €

Tenant compte :

- du refus d'engagement de la Région Languedoc-Roussillon, traduit par l'accusé de réception émis en date du 18 mars et reçu le 21 mars 2013,
- du refus d'engagement de l'Etat au titre du FNADT, pour cause d'absence de crédits ce premier semestre 2013 alloué par l'Etat au département de l'Hérault,
- de l'aide du Conseil Général au titre de la programmation 2013 du Contrat départemental de projet, mais proratisé au vu du seul engagement sur une première tranche annuelle opérationnelle et financière.

Les membres du Conseil communautaire sont invités à approuver le plan de financement ainsi établi et d'autoriser monsieur le Président à solliciter de ces aides financières.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son vice-président,
Après en avoir délibéré.*

DECIDE A L'UNANIMITE

- **D'APPROUVER** le plan de financement tel que sus exposé ;
- **DE SOLLICITER** les aides financières les plus larges possibles auprès des partenaires institutionnels ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président à signer toutes les pièces se rapportant à cette affaire.

Fait et délibéré à AGDE les jour, mois et an susdits

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
MONTAUDO

- 8 AVR. 2013
Bureau des Fonctions
Publiques


Le Président,
Gilles D'ETTORE



**LA COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION**

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité
Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 47
En exercice : 47
Qui ont pris part à la
délibération : 38

Date de convocation :
lundi 18 mars 2013

Affichage effectué le :

5 - AVR. 2013

Retrait affichage effectué le :

OBJET :

Syndicat mixte de l'Aéroport
Béziers Cap d'Agde en
Languedoc-Roussillon :
convention de prestation
de service

N° 001021

Question n°32 à l'OJ

Réf. : PHD/TS/SG
ADMINISTRATION GÉNÉRALE

**Transmis à la
Sous Préfecture :**

5 - AVR. 2013

Contrôle de légalité :

COU-PRÉFECTURE BÉZIERS
RECULE
- 8 AVR. 2013

Bureau des Politiques
Publiques
**Retour du contrôle de
légalité :**

9 - AVR. 2013

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION HÉRAULT MÉDITERRANÉE**

SEANCE DU LUNDI 25 MARS 2013

L'an deux mille treize et le lundi 25 mars à dix-huit heures

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à **AGDE** (*salle du Conseil Municipal*), sous la présidence de **monsieur Gilles D'ETTORE**, Président.

Présents :

AGDE : MM. Gilles D'ETTORE, Sébastien FREY, Mmes Christine ANTOINE, Véronique SALGAS, MM. Christian THERON, Gérard MILLAT, Mme Marie-Hélène MATTIA, MM. Richard DRUILLE, André TOBENA * **AUMES** : M. Jean-Marie AT * **BESSAN** : Mme Sylviane RODRIGUEZ, M. Stéphane PEPIN-BONET * **CAUX** : MM. Jean MARTINEZ, Michel TRINQUIER * **CAZOULS D'HERAULT** : M. Paul ROUSSE * **FLORENSAC** : MM. Vincent GAUDY, Enriqué MATA, Pierre MARHUENDA * **LEZIGNAN LA CEBE** : M. Roger MONSEGUR * **MONTAGNAC** : MM. Roger FAGES, Jean-Michel BONNAFOUX, Jacques GARRIGA * **NEZIGNAN L'EVEQUE** : M. Edgar SICARD * **NIZAS** : M. Jean-François CERVERA * **PEZENAS** : MM. Daniel GOUD, Patrice DREVET * **PINET** : M. Gérard BARRAU * **POMEROLS** : M. Robert GAIRAUD, Mme Rosine DOLZ * **PORTIRAGNES** : Mme Gwendoline CHAUDOIR, MM. Philippe CALAS, Philippe PIONCHON * **SAINT THIBERY** : MM. Guy AMIEL, Jean AUGÉ * **VIAS** : M. Richard MONEDERO, Mme Josiane BUCHACA, MM. Jean-Louis JOVIADO, Patrick HOULES.

Absents Excusés :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE * **AGDE** : M. Thierry NADAL, Mme Marion MAERTEN * **BESSAN** : M. Robert RALUY, Mme Atika NEGRE * **CASTELNAU DE GUERS** : M. Jean-Charles SERS * **CAZOULS D'HERAULT** : M. Henry SANCHEZ * **FLORENSAC** : M. Jean ROQUES * **LEZIGNAN LA CEBE** : M. Jean-Noël LANDRY * **NIZAS** : M. Daniel RENAUD * **PEZENAS** : M. Alain VOGEL-SINGER, Ansiou REVALOR, Mmes Angéla RODRIGUES, Edith FABRE * **SAINT-PONS DE MAUCHIENS** : M. Jean-Pierre SOULIER * **VIAS** : Mme Nelly PUIG.

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : Guy AMIEL, vice-président délégué aux finances, aux affaires juridiques et aux systèmes d'information

Monsieur le vice-président expose que le Syndicat mixte de l'Aéroport de Béziers Cap d'Agde a sollicité la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée pour une mission d'accompagnement dans le domaine financier et plus particulièrement pour le montage et le suivi budgétaire, le contrôle de gestion, le conseil en matière de gestion de ressources humaines, l'assistance dans la passation des marchés public.

Monsieur le Rapporteur propose donc aux membres du Conseil communautaire de passer avec le Syndicat mixte de l'Aéroport de Béziers Cap d'Agde une convention de prestation de service d'une durée de douze mois qui prévoit en contrepartie de l'exercice de la prestation le paiement par le syndicat d'une somme de 47 500 €.

L'Assemblée délibérante est invitée à se prononcer.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son vice-président,
Après en avoir délibéré,*

DECIDE A L'UNANIMITE

- **DE PASSER** avec le Syndicat Mixte de l'Aéroport de Béziers Cap d'Agde une convention de prestation de service pour un montant de 47 500 € ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée à signer ladite convention ainsi que toutes les pièces se rapportant à cette affaire ;
- **D'ENCAISSER** le montant de la prestation sur le Budget de la CAHM.

Fait et délibéré à AGDE les jour, mois et an susdits

Le Président,

Gilles D'ETTORE

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
HERAULT MEDITERRANEE
- 8 AVR. 2013
Bureau de Statistiques
Publiques



SEANCE DU LUNDI 25 MARS 2013

LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité
Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 47
En exercice : 47
Qui ont pris part à la
délibération : 38

Date de convocation :
lundi 18 mars 2013

Affichage effectué le :

5 - AVR. 2013
Retrait affichage effectué le :

OBJET :

Syndicat Mixte Intercommunal
de Collecte et de Traitement
des Ordures Ménagères
de Pézenas-Agde :
adhésion des communes de
Cabrerolles, Caussinojous,
Faugères et Laurens

N° 001022

Question n°33 à l'OJ

Réf. : PHD/cm
ADMINISTRATION GENERALE

Transmis à la
Sous Préfecture :

5 - AVR. 2013

Contrôle de légalité :

RECUE

8 AVR. 2013

Bureau des Politiques
Retour du contrôle de
légalité :

9 - AVR. 2013

L'an deux mille treize et le lundi 25 mars à dix-huit heures

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à AGDE (salle du Conseil Municipal), sous la présidence de *monsieur Gilles D'ETTORE*, Président.

Présents :

AGDE : MM. Gilles D'ETTORE, Sébastien FREY, Mmes Christine ANTOINE, Véronique SALGAS, MM. Christian THERON, Gérard MILLAT, Mme Marie-Hélène MATTIA, MM. Richard DRUILLE, André TOBENA * AUMES : M. Jean-Marie AT * BESSAN : Mme Sylviane RODRIGUEZ, M. Stéphane PEPIN-BONET * CAUX : MM. Jean MARTINEZ, Michel TRINQUIER * CAZOULS D'HERAULT : M. Paul ROUSSE * FLORENSAC : MM. Vincent GAUDY, Enriqué MATA, Pierre MARHUENDA * LEZIGNAN LA CEBE : M. Roger MONSEGUR * MONTAGNAC : MM. Roger FAGES, Jean-Michel BONNAFOUX, Jacques GARRIGA * NEZIGNAN L'EVEQUE : M. Edgar SICARD * NIZAS : M. Jean-François CERVERA * PEZENAS : MM. Daniel GOUD, Patrice DREVET * PINET : M. Gérard BARRAU * POMEROLS : M. Robert GAIRAUD, Mme Rosine DOLZ * PORTIRAGNES : Mme Gwendoline CHAUDOIR, MM. Philippe CALAS, Philippe PIONCHON * SAINT THIBERY : MM. Guy AMIEL, Jean AUGÉ * VIAS : M. Richard MONEDERO, Mme Josiane BUCHACA, MM. Jean-Louis JOVIADO, Patrick HOULES.

Absents Excusés :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE * AGDE : M. Thierry NADAL, Mme Marion MAERTEN * BESSAN : M. Robert RALUY, Mme Atika NEGRE * CASTELNAU DE GUERS : M. Jean-Charles SERS * CAZOULS D'HERAULT : M. Henry SANCHEZ * FLORENSAC : M. Jean ROQUES * LEZIGNAN LA CEBE : M. Jean-Noël LANDRY * NIZAS : M. Daniel RENAUD * PEZENAS : M. Alain VOGEL-SINGER, Ansiou REVALOR, Mmes Angéla RODRIGUES, Edith FABRE * SAINT-PONS DE MAUCHIENS : M. Jean-Pierre SOULIER * VIAS : Mme Nelly PUIG

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : Gilles D'ETTORE, Président de la CAHM

Monsieur le Président expose que par Arrêté préfectoral en date du 27 septembre 2012, monsieur le Préfet de Région, Préfet de l'Hérault a créé à compter du 1^{er} janvier 2013 la Communauté de Communes « Les Avants Monts du Centre Hérault » issue de la fusion des communautés de communes Coteaux et Châteaux, du Faugères et FRAMPS 909.

Deux de ces Communauté de communes Coteaux et Château ainsi que la FRAMPS 909, étaient déjà membres du Syndicat Mixte Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères de Pézenas-Agde le demeure par application de la procédure de représentation-substitution.

Pour ce qui est des communes de Cabrerolles, Caussinojous, Faugères et Lauens qui -jusqu'au 31 décembre 2012 étaient regroupées au sein de la Communauté de Faugères- le Conseil communautaire de la Communauté de Communes « Les Avants Monts du Centre Hérault » -réuni le 8 janvier 2013- a sollicité leur adhésion au SMICTOM de la Région Pézenas-Agde.

Monsieur le Rapporteur informe que, par courrier en date du 6 février 2013, monsieur le Président du SMICTOM de Pézenas-Agde a notifié auprès de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée que, dans sa séance du 30 janvier 2013, le Comité syndical du SMICTOM de Pézenas-Agde avait émis un avis favorable aux demandes d'adhésion des communes de Cabrerolles, Caussinojous, Faugères et Laurens.

Aussi, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales et aux statuts du SMICTOM de la Région de Pézenas-Agde, ces adhésions doivent être soumises à l'avis des organes délibérants des collectivités membres disposant d'un délai de trois mois à réception du courrier pour se prononcer.

Par conséquent, les membres du Conseil communautaire sont invités à se prononcer sur l'adhésion des communes précitées au SMICTOM de Pézenas-Agde.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son Président,
Après en avoir délibéré.*

DECIDE A L'UNANIMITE

- **D'EMETTRE** un avis favorable à l'adhésion des communes de Cabrerolles, Caussinojols, Faugères et Laurens au SMICTOM de la Région de Pézenas-Agde ;
- **DIQ QUE** la présente délibération sera notifiée au Syndicat Mixte Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères de Pézenas-Agde.

Fait et délibéré à AGDE les jour, mois et an susdits

Le Président,

Gilles D'ETTORE

BUREAU
- 8 AVR. 2013
Bureau des Politiques
Publiques



LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité
Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 47
En exercice : 47
Qui ont pris part à la
délibération : 38

Date de convocation :
lundi 18 mars 2013

Affichage effectué le :

5 - AVR. 2013

Retrait affichage effectué le :

OBJET :

Association Route des
Vignerons et des Pêcheurs :
attribution de subvention
et approbation de la convention
d'objectif

N° 001023

Question n°34 à l'OJ

Réf. : BP/LR/SG
OENOTOURISME

Transmis à la
Sous Préfecture :

5 - AVR. 2013

Contrôle de légalité :

SOUS-PRÉFECTURE BÉZIERS
REGULÉ

- 8 AVR. 2013

Bureau des Politiques
Retour du contrôle de
légalité :

9 - AVR. 2013

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION HÉRAULT MÉDITERRANÉE

SEANCE DU LUNDI 25 MARS 2013

L'an deux mille treize et le lundi 25 mars à dix-huit heures

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à AGDE (salle du Conseil Municipal), sous la présidence de *monsieur Gilles D'ETTORE*, Président.

Présents :

AGDE : MM. Gilles D'ETTORE, Sébastien FREY, Mmes Christine ANTOINE, Véronique SALGAS, MM. Christian THERON, Gérard MILLAT, Mme Marie-Hélène MATTIA, MM. Richard DRUILLE, André TOBENA * AUMES : M. Jean-Marie AT * BESSAN : Mme Sylviane RODRIGUEZ, M. Stéphane PEPIN-BONET * CAUX : MM. Jean MARTINEZ, Michel TRINQUIER * CAZOULS D'HERAULT : M. Paul ROUSSE * FLORENSAC : MM. Vincent GAUDY, Enriquè MATA, Pierre MARHUENDA * LEZIGNAN LA CEBE : M. Roger MONSEGUR * MONTAGNAC : MM. Roger FAGES, Jean-Michel BONNAFOUX, Jacques GARRIGA * NEZIGNAN L'EVEQUE : M. Edgar SICARD * NIZAS : M. Jean-François CERVERA * PEZENAS : MM. Daniel GOUD, Patrice DREVET * PINET : M. Gérard BARRAU * POMEROLS : M. Robert GAIRAUD, Mme Rosine DOLZ * PORTIRAGNES : Mme Gwendoline CHAUDOIR, MM. Philippe CALAS, Philippe PIONCHON * SAINT THIBERY : MM. Guy AMIEL, Jean AUGÉ * VIAS : M. Richard MONEDERO, Mme Josiane BUCHACA, MM. Jean-Louis JOVIADO, Patrick HOULES.

Absents Excusés :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE * AGDE : M. Thierry NADAL, Mme Marion MAERTEN * BESSAN : M. Robert RALUY, Mme Atika NEGRE * CASTELNAU DE GUERS : M. Jean-Charles SERS * CAZOULS D'HERAULT : M. Henry SANCHEZ * FLORENSAC : M. Jean ROQUES * LEZIGNAN LA CEBE : M. Jean-Noël LANDRY * NIZAS : M. Daniel RENAUD * PEZENAS : M. Alain VOGEL-SINGER, Ansiou REVALOR, Mmes Angéla RODRIGUES, Edith FABRE * SAINT-PONS DE MAUCHIENS : M. Jean-Pierre SOULIER * VIAS : Mme Nelly PUIG

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : Gilles D'ETTORE, Président de la CAHM

Monsieur le Président rappelle que dans le cadre de ses compétences en matière de développement économique et, plus particulièrement, en matière de viticulture, la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée apporte son soutien à la promotion et à la commercialisation des productions des spécialités du terroir en général et des productions vinicoles en particulier. Pour cela, depuis plusieurs années elle développe un partenariat actif avec l'Association « Route des Vignerons et Pêcheurs ».

Monsieur le Rapporteur expose que pour l'année 2013 l'association de la « Route des Vignerons et des Pêcheurs » souhaite dans le cadre de la continuité de son partenariat avec la Communauté d'agglomération participer à des manifestations sur tout le territoire, à des salons professionnels internationaux et qu'à ce titre une subvention d'un montant de 92 500 € pourrait lui être accordée.

Ainsi, il propose aux membres du Conseil communautaire de passer avec l'association de la « Route des Vignerons et des Pêcheurs » une convention d'objectif qui définira les actions à mener tout au long de l'année 2013

Il précise que les principales opérations prévues dans la convention d'objectif sont les suivantes :

- ✓ participation à des salons internationaux ou manifestations pour l'exercice 2013 :
 - Salon VINISUD,
 - Salon PROWEIN
 - Journée du terroir
 - Fête de la Mer
 - Salon du Nautisme
 - Challenge des Villes Maritimes
 - Dernier Bain de l'année
 - Divers évènements communaux

- ✓ pour la quatrième Edition, la « Route des Vignerons et des Pêcheurs » en partenariat avec la CAHM, l'Office du Tourisme du Cap d'Agde, la ville d'Agde et la S.O.D.E.A.L, organise un événement oenotouristique dénommé VINOCAP sur les quais du Cap d'Agde les 9-10-11 mai 2013.

Monsieur le Président propose donc aux membres du Conseil communautaire d'accorder, une subvention au titre de l'année 2013 d'un montant de 92 500 euros.

L'Assemblée délibérante est invitée à se prononcer sur l'attribution de cette subvention.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son vice-président,
Après en avoir délibéré,*

DECIDE A L'UNANIMITE

- **D'ALLOUER** à l'association « Route des vigneronns et des pêcheurs » une subvention pour l'exercice 2013 de 92 500 euros ;
- **DE PASSER** avec l'association « Route des Vignerons et des Pêcheurs » une convention d'objectif pour l'année 2013 ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée à signer ladite convention ainsi que toutes les pièces se rapportant à cette affaire.

Fait et délibéré à AGDE jour, mois et an susdits

Signature du Président
BUREAU

- 8 AVR. 2013
Bureau des Folliaques
Publiques

Le Président,
Gilles D'ETTORE
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
HÉRAULT MÉDITERRANÉE



LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité
Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 47
En exercice : 47
Qui ont pris part à la
délibération : 38

Date de convocation :
lundi 18 mars 2013

Affichage effectué le :

5 - AVR. 2013
Retrait affichage effectué le :

OBJET :

Servitude de vue imprimerie
Agathoise - déchetterie d'Agde

N° 001024

Question n°35 à l'OJ

Réf. : AM/JPT/SG
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Transmis à la
Sous Préfecture :

5 - AVR. 2013

Contrôle de légalité :

RECULE

- 8 AVR. 2013

Bureau des Politiques
Publiques
Retour du contrôle de
légalité :

9 - AVR. 2013

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION HÉRAULT MÉDITERRANÉE

SEANCE DU LUNDI 25 MARS 2013

L'an deux mille treize et le lundi 25 mars à dix-huit heures

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à **AGDE** (salle du Conseil Municipal), sous la présidence de **monsieur Gilles D'ETTORE**, Président.

Présents :

AGDE : MM. Gilles D'ETTORE, Sébastien FREY, Mmes Christine ANTOINE, Véronique SALGAS, MM. Christian THERON, Gérard MILLAT, Mme Marie-Hélène MATTIA, MM. Richard DRUILLE, André TOBENA * **AUMES** : M. Jean-Marie AT * **BESSAN** : Mme Sylviane RODRIGUEZ, M. Stéphane PEPIN-BONET * **CAUX** : MM. Jean MARTINEZ, Michel TRINQUIER * **CAZOULS D'HERAULT** : M. Paul ROUSSE * **FLORENSAC** : MM. Vincent GAUDY, Enriqué MATA, Pierre MARHUENDA * **LEZIGNAN LA CEBE** : M. Roger MONSEGUR * **MONTAGNAC** : MM. Roger FAGES, Jean-Michel BONNAFOUX, Jacques GARRIGA * **NEZIGNAN L'EVEQUE** : M. Edgar SICARD * **NIZAS** : M. Jean-François CERVERA * **PEZENAS** : MM. Daniel GOUD, Patrice DREVET * **PINET** : M. Gérard BARRAU * **POMEROLS** : M. Robert GAIRAUD, Mme Rosine DOLZ * **PORTIRAGNES** : Mme Gwendoline CHAUDOIR, MM. Philippe CALAS, Philippe PIONCHON * **SAINT THIBERY** : MM. Guy AMIEL, Jean AUGÉ * **VIAS** : M. Richard MONEDERO, Mme Josiane BUCHACA, MM. Jean-Louis JOVIADO, Patrick HOULES.

Absents Excusés :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE * **AGDE** : M. Thierry NADAL, Mme Marion MAERTEN * **BESSAN** : M. Robert RALUY, Mme Atika NEGRE * **CASTELNAU DE GUERS** : M. Jean-Charles SERS * **CAZOULS D'HERAULT** : M. Henry SANCHEZ * **FLORENSAC** : M. Jean ROQUES * **LEZIGNAN LA CEBE** : M. Jean-Noël LANDRY * **NIZAS** : M. Daniel RENAUD * **PEZENAS** : M. Alain VOGEL-SINGER, Ansiu REVALOR, Mmes Angéla RODRIGUES, Edith FABRE * **SAINT-PONS DE MAUCHIENS** : M. Jean-Pierre SOULIER * **VIAS** : Mme Nelly PUIG

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : Gérard MILLAT, vice-président délégué au développement économique

Monsieur le vice-président rappelle que dans le cadre du déménagement et de la modernisation du journal "L'AGATHOIS" au sein de la zone des « 7 fonts » à Agde, le permis de construire prévoit une implantation du bâtiment en limite de propriété du terrain appartenant à la Communauté d'agglomération et sur lequel est située la déchetterie.

Il expose que l'obtention du permis de construire est conditionné à une servitude de vue.

Ainsi, il propose aux membres du Conseil communautaire d'accorder cette servitude à l'imprimerie Agathoise.

Il précise que celle-ci fera l'objet d'un acte notarié dans lequel il sera indiqué que la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée ne pourra pas procéder à l'élévation d'édifices devant les ouvertures ni à la plantation de végétaux situés devant les ouvertures.

L'Assemblée délibérante est invitée à se prononcer.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son vice-président,
Après en avoir délibéré,*

DECIDE A L'UNANIMITE

- **D'ACCORDER** à l'imprimerie Agathoise une servitude de vue afin que celle-ci puisse obtenir son Permis de construire pour l'implantation d'un bâtiment en limite de propriété de ce la CAHM ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée à signer l'acte notarié relatif à cette servitude ainsi que toutes les pièces se rapportant à cette affaire.

Fait et délibéré à AGDE les jour, mois et an susdits

Le Président,
Gilles D'ETTORE



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATIONS
HERAULT MEDITERRANEE
- 8 AVR. 2013
Bureau des Politiques
Publiques



LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité
Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 47
En exercice : 47
Qui ont pris part à la
délibération : 38

Date de convocation :
lundi 18 mars 2013

Affichage effectué le :

5 - AVR. 2013

Retrait affichage effectué le :

OBJET :

DELEGATION DES AIDES
A LA PIERRE 2010-2015 :
approbation de l'Avenant n°4
à la convention mère de
délégation des aides à la pierre
- approbation de l'Avenant n°3
à la convention pour la gestion
des aides à l'habitat privé
entre la CAHM et l'Anah
et approbation du Programme
d'Actions Territorial 2013

N° 001025

Question n°36 à l'OJ

Réf. : DM/SB/cm
HABITAT

Transmis à la

Sous Préfecture :

5 - AVR. 2013

Contrôle de légalité :

RECUE

- 8 AVR. 2013

Retour du contrôle de
légalité :

9 - AVR. 2013

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION HÉRAULT MÉDITERRANÉE

SEANCE DU LUNDI 25 MARS 2013

L'an deux mille treize et le lundi 25 mars à dix-huit heures

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à AGDE (*salle du Conseil Municipal*), sous la présidence de *monsieur Gilles D'ETTORE*, Président.

Présents :

AGDE : MM. Gilles D'ETTORE, Sébastien FREY, Mmes Christine ANTOINE, Véronique SALGAS, MM. Christian THERON, Gérard MILLAT, Mme Marie-Hélène MATTIA, MM. Richard DRUILLE, André TOBENA * AUMES : M. Jean-Marie AT * BESSAN : Mme Sylviane RODRIGUEZ, M. Stéphane PEPIN-BONET * CAUX : MM. Jean MARTINEZ, Michel TRINQUIER * CAZOULS D'HERAULT : M. Paul ROUSSE * FLORENSAC : MM. Vincent GAUDY, Enriqué MATA, Pierre MARHUENDA * LEZIGNAN LA CEBE : M. Roger MONSEGUR * MONTAGNAC : MM. Roger FAGES, Jean-Michel BONNAFOUX, Jacques GARRIGA * NEZIGNAN L'EVEQUE : M. Edgar SICARD * NIZAS : M. Jean-François CERVERA * PEZENAS : MM. Daniel GOUD, Patrice DREVET * PINET : M. Gérard BARRAU * POMEROLS : M. Robert GAIRAUD, Mme Rosine DOLZ * PORTIRAGNES : Mme Gwendoline CHAUDOIR, MM. Philippe CALAS, Philippe PIONCHON * SAINT THIBERY : MM. Guy AMIEL, Jean AUGÉ * VIAS : M. Richard MONEDERO, Mme Josiane BUCHACA, MM. Jean-Louis JOVIADO, Patrick HOULES.

Absents Excusés :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE * AGDE : M. Thierry NADAL, Mme Marion MAERTEN * BESSAN : M. Robert RALUY, Mme Atika NEGRE * CASTELNAU DE GUERS : M. Jean-Charles SERS * CAZOULS D'HERAULT : M. Henry SANCHEZ * FLORENSAC : M. Jean ROQUES * LEZIGNAN LA CEBE : M. Jean-Noël LANDRY * NIZAS : M. Daniel RENAUD * PEZENAS : M. Alain VOGEL-SINGER, Ansiou REVALOR, Mmes Angéla RODRIGUES, Edith FABRE * SAINT-PONS DE MAUCHIENS : M. Jean-Pierre SOULIER * VIAS : Mme Nelly PUIG

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : Vincent GAUDY, vice-président délégué à l'habitat

Monsieur le vice-président rappelle que :

- *le Conseil communautaire par délibération du 23 mars 2010 a permis de réitérer la délégation des aides à la pierre pour 2010-2015 en contractualisant avec l'Etat et l'Anah ;*
- *dans le cadre de ce dispositif, la Communauté d'Agglomération est compétente pour attribuer des aides publiques en faveur de la construction, de l'acquisition, de la réhabilitation et de la démolition des logements locatifs sociaux et des logements-foyers, de la location-accession, de la rénovation de l'habitat privé relevant de l'ANAH, de la création et de l'amélioration de places d'hébergement, ainsi que les aides en matière d'études et ingénierie qui y sont associées d'une part, et pour notifier les aides aux bénéficiaires notamment ;*
- *les aides allouées sont réparties par le représentant de l'Etat et de l'Anah dans la région, après avis du Comité régional de l'habitat, selon une dotation fixée au niveau national en considérant le Programme Local de l'Habitat Intercommunal Hérault Méditerranée ;*
- *le Président de la CAHM a la responsabilité de signer les notifications des subventions accordées permettant aux opérations de bénéficier des aides indirectes de l'Etat (TVA à taux réduit, exonération de la taxe sur les propriétés bâties...), ainsi que les conventions d'Aide pour le Logement (APL).*

- ✓ Monsieur le vice-président expose que depuis 2012, en ajoutant l'instruction des dossiers et la gestion des financements s'y rapportant, la Communauté d'agglomération assure la délégation complète des aides à la pierre (instruction des dossiers et la gestion des financements s'y rapportant) et qu'il s'agit, aujourd'hui, de passer un avenant n° 4 à la convention « dite mère » de délégation de compétences des aides à la pierre pour l'année 2013 dont les objectifs et les financements sont définis de la façon suivante :

PARC PUBLIC	Nbre de logements		PARC PRIVE	Nbre de logements
PLAI PLAI spécifique	70		Logements indignes Propriétaire Bailleur Propriétaire Occupant	13 6
PLUS PLUS CD	172		Logements très dégradés Propriétaire Bailleur Propriétaire Occupant	14 4
242 logements en PLAI- PLUS qui correspondent aux opérations effectivement en cours de montage 290 PLAI – PLUS est la production PLHI				
PLS familiaux PLS investisseurs privés	20		Logements dégradés PB	14
PLS : EHPAD			Logements PO visant l'autonomie et le maintien à domicile	35
Accession sociale propriété PSLA	8		Logements PO visant à la réalisation d'économie d'énergie	67
			Logements PO dans le cadre du FART	67
			Copropriétés	20
FINANCEMENTS	ETAT	CAHM	Anah	
Total	578 606 €	1 452 000 €	Total 1 482 299 € dont réserve..... 231 602 € dont FART..... 165 249 €	661 000 €

Les fonds propres de la CAHM sont engagés pour :

- le parc public à hauteur de 1 452 000 € dont :
 - 1 350 000 € pour le logement
 - 100 000 € de fonds d'intervention
 - 2 000 € pour l'URO
- le parc privé à hauteur de 661 000 € dont :
 - 500 000 € aux logements
 - 138 000 € l'action façade
 - 23 000 € pour les partenaires AIVS, Compagnons Bâisseurs et ADIL

- 8 MAR. 2013
Bureau des Finances
Publiques

- L'enveloppe octroyée par l'Etat soit 578 606 € correspondant à la répartition de l'enveloppe régionale sans réserve LOLF mais gel budgétaire national déduit : 6 024 € pour les études, 395 576 € pour les logements familiaux en zone B2 et C et 177 006 € pour les logements familiaux en zone B1 (AGDE). Les objectifs sont fixés à : 70 PLAI dont 30 en zone B1 et 172 PLUS dont 72 en B1. On y ajoute la production prévisionnelle de 20 logements familiaux en PLS et 8 logements PSLA.

L'enveloppe octroyée par l'Anah est définie selon le détail indiqué dans l'Avenant n°3 à la convention de gestion pour l'habitat privé de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée.

Les membres du Conseil communautaire sont invités à se prononcer la validation de l'Avenant n°4 à la convention de délégation des aides à la pierre 2010-2015 co-signée par le Préfet de Région et le Président de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée.

- ✓ Monsieur le vice-président expose qu'il s'agit de prendre l'Avenant (n°3) à la convention pour la gestion des aides à l'habitat privé afin :

- de définir les modalités de gestion des dossiers et aides traitées par l'Anah et d'en fixer les objectifs
- de déterminer les modalités d'information sur l'emploi des crédits délégués par l'Anah et notamment, les montants des droits à engagement pour l'année :
 - Anah..... 1 317 050 €
(dont 231 602 € mis en réserve)
 - Fonds d'Aide pour la Rénovation Thermique (FART)..... 165 249 €
- les objectifs de logements correspondants : 112 logements de propriétaires occupants, 41 logements locatifs et 20 logements en copropriété.

PB (*) Logement Indigne	PB Logement Très indigne	PB Logement dégradé	PO (**) Logement Indigne	PO Logement Très indigne	PO Autonomie	PO Energie	Copropriété	Total
13	14	14	6	4	35	67	20	173

(*) Propriétaire Bailleur

(**) Propriétaire Occupant

Les membres du Conseil communautaire seront invités à se prononcer sur l'approbation de l'Avenant annuel à la convention de gestion des aides à l'habitat privé co-signée par le Préfet de Région, représentant de l'Anah et le Président de la Communauté d'agglomération.

- ✓ Monsieur le vice-président expose que la loi du 17 février 2009 précise qu'en délégation de compétence « les décisions d'attribution des aides en faveur de l'habitat privé sont prises par le président de l'autorité délégataire, par délégation de l'Anah, dans la limite des droits à engagement correspondants et dans le cadre d'un programme d'action fixé après avis d'une CLAH ».

Il est précisé que l'élaboration du Programme d'Actions Territorial (PAT) s'appuie sur les documents de programmation et de planification disponibles sur son territoire : Plan Local de l'Habitat (PLH), Plan Départemental d'Actions pour le Logement des Personnes Défavorisées (PDALPD), Plan Département de l'Habitat (PDH), conventions de délégation de compétence, connaissance du marché local. Il est un support opérationnel pour l'attribution et la gestion des aides de l'Anah. Il se décline par territoire et constitue un cadre opposable pour formaliser la hiérarchisation des actions et les priorités d'intervention.

La Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, dans le cadre de la délégation des aides à la pierre, doit arrêter son PAT 2013. Par conséquent, monsieur le Rapporteur présente le contenu du PAT 2013 au vu des enjeux du territoire de la Communauté d'agglomération et propose en particulier que les priorités d'intervention et les critères de sélectivité des projets pour 2013 qui se déclinent de la façon suivante soient amendées par Avenant :

Concernant les propriétaires occupants :

- L'ensemble des travaux subventionnables avec une priorité aux travaux d'économie d'énergie
- Les sorties d'insalubrité, de péril ainsi que les travaux d'élimination ou d'isolation des peintures et revêtements contenant des sels de plomb (saturnisme)
- Les travaux qui permettent de sortir le logement de son état de dégradation
- Les travaux pour le maintien à domicile, l'adaptation au handicap et au vieillissement de la population
- Les dossiers de travaux en secteur diffus hors travaux d'économie d'énergie qui restent la première priorité.

De plus, développer une offre en accession abordable représente un enjeu pour le devenir des centres anciens de notre territoire.

Concernant les propriétaires bailleurs :

- Les sorties d'insalubrité, de péril et les travaux d'élimination ou d'isolation des peintures et revêtements contenant des sels de plomb (saturnisme) ainsi que les logements très dégradés
- Les travaux relevant de la politique en faveur du développement durable qui permettent de réaliser des économies d'énergie en matière de dépenses énergétiques
- Les logements à loyers maîtrisés
- Les travaux pour réhabiliter un logement dégradé
- Les travaux réalisés à la suite d'une procédure RSD ou d'un contrôle de décence.
- Les travaux de transformation d'usage d'un local
- Les travaux pour l'autonomie de la personne
- Les dossiers de travaux en secteur diffus hors travaux d'économie d'énergie qui restent la première priorité.

Concernant les copropriétés en difficultés :

- organisation et redressement tant sur le plan financier que sur le volet gestion
- travaux en parties communes
- les dossiers de travaux en secteur diffus

Études de faisabilité RHI-THIRORI :

Sur les secteurs les plus fragiles notamment sur le centre ancien d'Agde (bâti dégradé, problématiques sociales...) en vue de mettre en place des outils de RHI ou THIRORI.

Les membres du Conseil communautaire sont invités à se prononcer sur la validation du Programme d'Actions Territorial 2013, opposable aux tiers, qui permettra d'engager les dossiers de demande de subventions des propriétaires qui réhabilitent leurs logements. Celui-ci fera l'objet d'un avis de la Commission Locale d'Amélioration de l'Habitat (CLAH).

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son vice-président,
Après en avoir délibéré,*

DECIDE A L'UNANIMITE

- **D'APPROUVER** l'Avenant N°4 à la convention de délégation des aides à la pierre 2010-2015 ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président à signer l'Avenant N°4 à la convention de délégation des aides à la pierre 2010-2015 ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président à signer les notifications des subventions accordées et leur paiement sur les enveloppes de l'Etat, de l'Anah et de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée.

DECIDE A L'UNANIMITE

- **D'APPROUVER** l'Avenant n°3 pour la gestion des aides à l'habitat privé avec l'Anah ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président à signer la convention pour la gestion des aides à l'habitat privé avec le Préfet de région, représentant de l'Anah ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président à signer les notifications des subventions accordées et leur paiement sur les enveloppes de l'Etat, de l'Anah et de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée.

DECIDE A L'UNANIMITE

- **D'ARRETER** le Programme d'Actions Territorial 2013 de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée portant sur le Parc privé joint à la présente délibération ;
- **DE PROEDER** à la notification du PAT 2013 auprès des communes membres.

DECIDE A L'UNANIMITE

- **D'AUTORISER** monsieur le Président à signer toutes les pièces se rapportant à ces dossiers.

Fait et délibéré à AGDE les jour, mois et an susdits


Le Président,
Gilles D'ETTORE



LA COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION



PROGRAMME D'ACTIONS TERRITORIAL
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION HERAULT MEDITERRANEE
2013

PREMIERE PARTIE : LE CONTEXTE « HERAULT MEDITERRANEE »

A- Un rappel succinct des principaux enjeux et objectifs du territoire en ce qui concerne l'habitat privé

Dans un contexte d'une évolution démographique importante, d'un marché tendu et d'un bâti dégradé :

1) Enjeux

- un potentiel significatif de logements restant à améliorer
- un besoin généralisé d'amélioration thermique des bâtiments
- résorber le bâti dégradé et indigne,
- reconquérir le parc de logements très dégradés vacants,
- adapter un tissu ancien aux modes de vie modernes

2) Objectifs

- restructurer les îlots dégradés,
- repérer et lutter contre l'habitat indigne et dégradé,
- assurer une production de logements locatifs à loyers maîtrisés,
- mettre en œuvre l'amélioration thermique des bâtiments et la lutte contre la précarité énergétique,
- aider à la réhabilitation des parties communes des immeubles en copropriétés dégradées et/ou inorganisées
- favoriser l'accès abordable à la propriété,
- mettre en valeur le patrimoine architectural et les façades.

B- Bilan de l'année 2012

1) Les logements et subventions

Pour l'année 2012, l'Anah a engagé 1 213 610 € de subvention (dont 121 738 € pour l'ingénierie) pour 4 447 311 € TTC de travaux réalisés.

En ce qui concerne le FART, 115 128 € ont été engagés dont 99 828 € de prime ASE sur 48 dossiers et 15 300 € de prime à l'ingénierie.

La CAHM, elle, a engagé 401 000 € de subvention dont 24 000 € pour le FART.

Nombre de logements PO	Nombre de logements PB	Copropriété	FART	Logements indignes	Logements très dégradés	TOTAL Des logements
103	40	2 (7 logements)	48	19	23	150

Parmi les 40 logements de propriétaires bailleurs, 3 logements sont des Loyers Conventionnés Très Sociaux, 33 des Loyers Conventionnés et 4 des Loyers Intermédiaires. Les subventions données à ces propriétaires ont donc permis la « création » de 40 logements à loyers maîtrisés en plus sur le territoire de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée.

Les subventions ont permis de traiter 19 logements indignes (2 PO et 17 PB) et 23 logements dégradés (6 PO et 17 PB) et, par conséquent, de les rendre digne à l'habitation, ou de les remettre sur le marché s'ils étaient vacants.

2) La démarche sur le bâti dégradé

En 2012, dans le cadre de cette démarche, suite à une plainte ou un repérage, 107 **visites ont été effectuées** par le technicien bâtiment du service habitat de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée :

- 59 logements ont été classés indécents
- 18 logements étaient de type insalubre dont 4 arrêtés pris
- 21 logements étaient en état de péril dont 7 arrêtés pris
- 1 logement était classé en saturnisme
- 8 étaient classées « sans suite » (logements relevaient d'un problème de droit privé et ont donc été renvoyés vers des personnes compétentes en la matière)

Les travaux ont été réalisés sur 73 logements, soit 68% des logements classés. Concernant ces logements, 72 propriétaires ont réalisés les travaux sur leurs fonds propres et seulement 1 propriétaire a bénéficié de subventions.

A noter que très peu d'arrêtés sont pris car la négociation et l'incitatif sont privilégiés.

3) Les partenariats :

- L'ADIL

En 2012, 558 habitants de la CAHM ont été renseignés dont 185 personnes lors des permanences ADIL sur notre territoire.

Consultations	Effectif	%
Téléphone	274	49.10%
RV	201	35.93%
Sans RV	58	10.48%
Internet	25	4.49%
Total	558	100%

Les principaux thèmes abordés lors des consultations sont :

Rapport locatifs	449
Accession à la propriété	40
Copropriétés	23
Voisinage	10

- **Compagnons Bâtisseurs**

Les Compagnons Bâtisseurs, en 2012, ont accompagné 6 ménages et 3 logements ont été rénovés dans le cadre de l'auto réhabilitation encadrée. Les travaux réalisés sont de différentes natures : sécurité dans le logement, amélioration du logement, **maîtrise des énergies**. Les objectifs de maintien des personnes dans leur logement et d'amélioration des conditions d'habitat sont donc atteints.

- **AIVS**

En 2012, 13 logements ont été mobilisés sur le territoire de la CAHM dont :

- 8 logements pris en gestion par l'AIVS dont 5 pratiquant un loyer maîtrisé
- 3 logements en cours de négociation
- 2 logements qui n'ont pu aboutir car le loyer est trop élevé

- **CAPEB**

Une convention de partenariat a été signée en 2012 avec la CAPEB afin de mettre en place plusieurs actions :

- La promotion des économies d'énergie (sensibilisation des élus locaux, permanences d'information dans les communes, évaluations thermiques gratuites des logements...)
- La communication et le repérage (repérage de situation de bâti dégradé, de précarité énergétique par la CAPEB, promotion du label éco-artisan...)
- L'accessibilité du bâti (information auprès des personnes à mobilité réduite, promotion du label handibat...)

L'action de promotion des économies d'énergie a débuté sur 6 communes « tests » : Agde, Bessan, Florensac, Pinet, Pomerols et Saint-Thibéry. La CAHM et la CAPEB ont rencontré les élus des différentes communes afin de leur présenter l'action et de les mobiliser.

Elle permettra, en plus de l'information et de l'aide apportée aux propriétaires, d'une part, d'engager des dossiers de demande de subvention et, d'autre part, de dynamiser l'activité des artisans du territoire.

DEUXIEME PARTIE : PROGRAMME D' ACTIONS

A- Les priorités d'intervention et les critères de sélectivité des projets pour 2013

L'Anah, en 2013, s'oriente sur les priorités suivantes :

- **le traitement de l'habitat indigne et dégradé**, en cohérence avec les politiques locales menées dans les plans départementaux pour l'action au logement des personnes défavorisées (PDALPD) et les plans départementaux de lutte contre l'habitat indigne (PDLHI), ainsi que les programmes locaux de l'habitat (PLH). L'action de l'Anah porte sur des aides aux travaux de résorption du parc indigne, dégradé et indécents mais également sur la mise en œuvre d'actions foncières renforcées conduites par les collectivités territoriales. Un Pôle « lutte contre l'habitat indigne » est créé en 2013 au sein de l'Anah pour répondre aux besoins d'accompagnement des territoires dans la mise en œuvre de leurs projets de requalification et de renouvellement urbain des quartiers d'habitat privé dégradé ;
- **le redressement des copropriétés en difficulté et la prévention de la dégradation des copropriétés fragiles**. L'intervention sur les copropriétés en difficulté en centres anciens, est notamment l'un des éléments essentiels de la politique de lutte contre l'habitat indigne. Elle s'articule par ailleurs dans certains territoires avec les actions menées dans le cadre de programmes de rénovation urbaine. L'accompagnement renforcé de l'Anah auprès des territoires sera poursuivi dans le cadre du Pôle « copropriétés » dont le champ de compétences est étendu (capitalisation des savoir-faire, conception des observatoires, appui et expertise sur les copropriétés les plus complexes) ;
- **la lutte contre la précarité énergétique dans le cadre du programme « Habiter Mieux »**, pour lequel l'État a assigné à l'Anah un objectif de 30 000 ménages à aider en 2013. Ce programme financé dans le cadre des Investissements d'avenir, sera élargi à d'autres bénéficiaires en 2013 afin de mettre en œuvre une politique plus ambitieuse en matière de lutte contre la précarité énergétique.
- **l'accompagnement des personnes en situation de handicap ou de perte d'autonomie** pour l'adaptation de leur logement, qui sera significativement renforcé en 2013.

Ces axes permettent de décliner les **priorités 2013** pour le territoire de la **Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée**:

1) Concernant les propriétaires occupants

- L'ensemble des travaux subventionnables avec une priorité aux travaux d'économie d'énergie
- Les sorties d'insalubrité, de péril ainsi que les travaux d'élimination ou d'isolation des peintures et revêtements contenant des sels de plomb (saturnisme)
- Les travaux qui permettent de sortir le logement de son état de dégradation

- Les travaux pour le maintien à domicile, l'adaptation au handicap et au vieillissement de la population
- Les travaux en secteur diffus (hors travaux d'économie d'énergie et d'autonomie)

De plus, développer une offre en accession abordable représente un enjeu pour le devenir des centres anciens de notre territoire.

2) Concernant les propriétaires bailleurs

- Les sorties d'insalubrité, de péril et les travaux d'élimination ou d'isolation des peintures et revêtements contenant des sels de plomb (saturnisme) ainsi que les logements très dégradés
- Les travaux relevant de la politique en faveur du développement durable qui permettent de réaliser des économies d'énergie en matière de dépenses énergétiques
- Les logements à loyers maîtrisés
- Les travaux pour réhabiliter un logement dégradé
- Les travaux réalisés à la suite d'une procédure RSD ou d'un contrôle de décence.
- Les travaux de transformation d'usage d'un local
- Les travaux pour l'autonomie de la personne
- Les travaux en secteur diffus (hors travaux d'économie d'énergie et d'autonomie)

3) Copropriétés en difficultés

- L'organisation et redressement tant sur le plan financier que sur le volet gestion
- Les travaux en parties communes
- Les travaux en parties privés
- Les travaux en secteur diffus

Les dossiers ne relevant pas de ce cadre ne sont pas prioritaires. Ils seront tout de même traités en fonction de la réalisation des objectifs et de la consommation des crédits.

Tous les dossiers recevables sont pris en compte : dans la limite des crédits réservés dans les conventions de délégation des aides à la pierre et ses avenants signées

B- Les modalités financières d'intervention

Pour les modalités financières d'intervention, se reporter aux :

- conventions d'OPAH et de PIG et leurs avenants
- règlements des aides de la CAHM
- annexe 1 – Le régime des aides de l'Anah et de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée

- règles particulières d'octroi des aides :

L'article R.321-21-1 du Code de la Construction et de l'Habitation indique que la convention de délégation des aides de l'Anah peut prévoir une majoration maximale de 10% des taux de subventions de l'Anah, ainsi que de 25% des primes et plafonds de travaux subventionnables.

1) Adaptation des aides de l'Anah

La Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée module les taux de subventions de l'Anah pour les propriétaires bailleurs.

	Aides de l'Anah					
	Travaux lourds pour logement très dégradé ou indigne			Travaux d'amélioration logement dégradé		
	Loyer intermédiaire	Loyer conventionné social	Loyer conventionné très social	Loyer intermédiaire	Loyer conventionné social	Loyer conventionné très social
Taux applicable au montant HT des travaux subventionnables	20% (-5% taux de base)	40% (+5% taux de base)	45% (+10% taux de base)	20% (-5% taux de base)	30% (+5% taux de base)	35% (+10% taux de base)

2) Secteur diffus

Tous les dossiers de propriétaires en secteur diffus, c'est à dire ceux qui se situent hors des périmètres de l'OPAH RU sur les communes d'Agde (hormis la station du Cap d'Agde), Bessan, Florensac, Montagnac, Pézenas, Saint Thibéry, sont finançables :

- Les dossiers FART et Autonomie sont rattachés à l'OPAH RU
- Tous les autres dossiers sont en diffus et donc financés comme tels en fonction du règlement général de l'Anah

C- Le dispositif relatif aux loyers conventionnés

Selon le PLHI et notamment l'analyse portant sur le marché immobilier, la communauté d'agglomération se situe dans un marché tendu. Les communes littorales AGDE, VIAS et

PORTIRAGNES sont classées en zone B tendue. Les autres communes de la CAHM sont classées en zone C tendue.

Les loyers restent inchangés jusqu'à une prochaine analyse. Les grilles sont en annexe 2 de ce PAT (conventionnées avec travaux et sans travaux).

D- L'ingénierie et les programmes

1) Etat des programmes en cours

Le bureau d'études URBANIS a été missionné pour le suivi-animation de l'OPAH RU et du PIG « Hérault Méditerranée » ainsi que pour l'Action Façades d'octobre 2011 à octobre 2016.

Ces opérations ont débuté mi-octobre 2011 sur notre territoire.

L'OPAH RU concerne les communes d'Agde, Bessan, Florensac, Montagnac, Pézenas, Saint-Thibéry.

Le PIG concerne, lui, toutes les autres communes du territoire de la CAHM.

Le FART couvre l'intégralité de ces communes.

L'Action façades est déployée sur les centres anciens de toutes les communes de la CAHM.

2) Projection à moyen terme

Les programmes d'opérations, objet des conventions opérationnelles d'OPAH et de PIG, revus dans le cadre des conventions de délégation des aides à la pierre, sont :

- Montant des droits à engagement de l'Anah : 1 317 050 €
- Montant des droits à engagement FART : 165 249 €
- Aides propres de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée : 638 000 € dont 33 500 € pour le FART et dont 138 000 € pour l'Action façades.
- Objectifs en logements pour l'année 2013, selon la programmation Anah :

PB LHI	PB LTD	PB LD	PO LHI	PO LTD	PO autonomie	PO énergie	Copropriété	Total
13	14	14	6	4	35	67	20	173

- Coût de la rémunération de l'opérateur selon le marché :

	5 ans HT	5 ans TTC	Année 2013 HT	Année 2013 TTC
Ingénierie OPAH	714 000 €	853 944 €	182 800 € (études THIRORI incluses)	218 628.8 €
Ingénierie PIG	596 660 €	713 405 €	119 332 €	142 721 €
Total	1 310 660 €	1 567 349 €	302 132 €	361 349.8 €

- La subvention de l'Anah au titre de l'ingénierie pour l'année 2013 est de 159 038 €

3) Habiter Mieux

La CAHM conjugue ses efforts à ceux de l'Anah en rajoutant une prime de 500 € pour les propriétaires bénéficiant du programme Habiter Mieux (soit pour l'année 2013 : 67x500= 33 500 €). Afin de mener à bien ce programme elle a mis en place un partenariat avec la CAPEB (voir page 11).

4) La démarche sur le bâti dégradé

Le service habitat est le **guichet unique** de réception, pour l'ensemble du territoire, des plaintes émises par les locataires ou des repérages terrain d'un bâti présentant des problèmes lourds ou légers de dégradation, via les maires, les services sociaux, la DDASS, les DSD, les compagnons bâtisseurs, l'ADIL, le CLCV.... Le technicien Habitat effectue une **visite préalable** avec le travailleur social concerné qui permet :

- de **constater** s'il s'agit d'un problème de droit privé impliquant un conflit, locataire/propriétaire. Dans ce cas, une orientation est faite vers les services sociaux, l'assureur, l'ADIL, le conseiller juridique...,

- de **classer le logement** en fonction du désordre en tant que logement « indécents » ou « indignes ».

Une coordination des outils et actions est effectuée:

Dans un premier temps c'est le **moyen incitatif** qui est mis en œuvre avec l'OPAH RU, le PIG et le FART (la visite permet le **repérage de situation de précarité énergétique**). Là, des subventions modulées sont proposées, les propriétaires sont encadrés par un accompagnement technique et administratif apportées par l'équipe opérationnelle.

- de **phaser précisément** en cas de constat de carence (absence d'engagement de travaux) la mise en œuvre de mesures coercitives.

Dans un deuxième temps, si le dispositif ne suffit pas à faire aboutir le projet et notamment s'il y a « blocage » de la part du propriétaire, la **phase coercitive** est initiée. Soit, dans le cas d'insalubrité, par le porter à connaissance de la DDASS qui permettra la prise d'un arrêté par le Préfet. Soit, dans le cas d'état de péril, par prise d'un arrêté par le maire, la CAHM ayant conventionné avec les communes de son territoire pour que le Service Habitat les assiste pour mener ces procédures.

Sachant, dans les deux cas, que, pour le logement occupé, des mesures de relogement (Commission Relogement) sont à prendre et que des travaux d'office peuvent être engagés.

De plus, la démarche du Service Habitat sur la problématique du bâti dégradé permet d'enregistrer, de localiser ces immeubles et ainsi d'avoir une **connaissance à l'échelle du territoire (futur observatoire)**.

En 2013 : élaboration d'un applicatif informatisé d'enregistrement et de suivi de cette démarche avec le service SIG.

5) Les actions des partenaires pour 2013

- **L'ADIL**

La convention de partenariat avec l'Adil est renouvelée pour l'année 2013. Il s'agira de poursuivre l'action d'information, à travers des permanences effectuées deux fois par mois à Agde et à Pézenas, pour continuer d'apporter une réponse cadrée juridiquement aux propriétaires occupants, bailleurs, aux locataires et aux copropriétaires du territoire sur toutes les questions liées au logement.

En particulier, cette action permettra de **renforcer le repérage** des ménages en situation de précarité énergétique afin d'alimenter le programme Habiter Mieux de l'Etat. Ainsi, notamment les ménages propriétaires occupants susceptibles de réaliser des travaux d'économie d'énergie, seront orientés vers le dispositif FART par le biais de la Maison de l'Habitat.

L'ADIL appuiera la démarche de traitement des copropriétés dégradées de la CAHM sur le centre ancien d'Agde.

- **Les Compagnons Bâisseurs**

La convention de partenariat avec les Compagnons Bâisseurs est renouvelée pour l'année 2013. Il s'agira de poursuivre l'action d'auto réhabilitation menée sur le territoire afin d'apporter une réponse adaptée aux besoins des ménages.

En particulier, cette action permettra de **renforcer le repérage** des ménages en situation de précarité énergétique afin d'alimenter le programme Habiter Mieux de l'Etat. Ainsi, notamment les ménages propriétaires occupants susceptibles de réaliser des travaux d'économie d'énergie, seront orientés vers le dispositif FART par le biais de la Maison de l'Habitat.

- **L'AIVS**

Cette association a pour objet de favoriser l'accès et le maintien des personnes et familles fragilisées dans un logement autonome de droit commun tout en sécurisant le risque locatif du bailleur privé et ce, par la mobilisation d'une offre de logement adaptée. La mission de l'AIVS repose sur la prise en mandat de gestion de biens, dans le parc privé dont les loyers sont inférieurs de 15 à 30% au niveau pratiqué sur le marché.

L'AIVS souhaite développer sur le territoire de la CAHM son activité en renforçant son action de médiation locative et sa prospection de logements privés. Le dispositif qu'elle propose constitue un levier supplémentaire pour convaincre les propriétaires bailleurs de réhabiliter et de louer leur bien aux normes d'habitabilité et à un loyer modéré.

L'AIVS participera au développement du conventionnement sans travaux sur le territoire.

En particulier, cette action permettra de **renforcer le repérage** des ménages en situation de précarité énergétique afin d'alimenter le programme Habiter Mieux de l'Etat. Ainsi, notamment les ménages

propriétaires occupants susceptibles de réaliser des travaux d'économie d'énergie, seront orientés vers le dispositif FART par le biais de la Maison de l'Habitat.

- **La CAPEB**

Il s'agira, pour la CAPEB en 2013, de poursuivre l'action de promotion des économies d'énergie initiée en 2012 : mettre en place des permanences d'éco-artisans dans les communes « tests », de réaliser des évaluations thermiques gratuites des logements et d'orienter les propriétaires vers la Maison de l'Habitat, d'élargir l'action aux autres communes si c'est nécessaire...

L'objectif sera aussi de lancer le volet « patrimoine » de la convention (avenant 2013), en mettant en place des actions de sensibilisation auprès des élus et agents des communes, des artisans du territoire et des administrés sous plusieurs formes : formations théoriques, formations pratiques, guide sur la rénovation des façades...

6) Tableau récapitulatif d'estimation des coûts (en HT) des principales dispositions, actions et mesures à mettre en place en 2013

	SUBVENTIONS AUX PROPRIETAIRES		INGENIERIE	
	ANAH	CAHM	CAHM	SUBVENTION ANAH
OPAH RU et PIG	968 237.45 €	390 050.2 €	302 132 €	132 974.9 €
Action façades	(1 158 012 € TTC)	(466 500 € TTC) 115 384.6 € (138 000 € TTC)	(361 349.8 € TTC)	(159 038 € TTC)
FART	138 168 €	28 010 €		18 321 €
	(165 249 € TTC)	(33 500 € TTC)		(21 912 € TTC)
Etudes THIRORI			40 000 €	16 722.4 €
			(47 840 € TTC)	(20 000 € TTC)
Compagnons bâtisseurs			6 689 €	
			(8 000 € TTC)	
ADIL			5759.8 €	
			(6888.8 € TTC)	
AIVS			6 689 €	
			(8 000 € TTC)	

E- La communication

Plusieurs actions de communication sont en cours :

- Articles dans les journaux communaux et locaux (midi-libre, journal de la CAHM), sur le site internet de la CAHM, des communes,
- Parution chaque trimestre dans le journal de la CAHM d'une interview de propriétaires, artisans...
- Action particulière avec la CAPEB de promotion des économies d'énergie (rencontres avec les élus des communes, article dans les bulletins municipaux, mise en place de permanences d'éco-artisans dans les mairies...)
- Distribution de brochures et affiches aux différents acteurs (mairies, CCAS, partenaires...) plusieurs fois au cours des opérations
- Panneaux de chantiers à accrocher sur les façades des propriétaires effectuant des travaux de réhabilitation

F- Les conditions de suivi, d'évaluation et de restitution annuelle des actions mises en œuvre

Le Programme d'Actions Territorial fait état chaque année d'un bilan de la délégation et des dispositifs en place sur le territoire.

ANNEXE 1 :

Le régime des aides de l'Anah et de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée

	OPAH : Propriétaires occupants – régimes d'aides Anah et CAHM		Plafond des travaux subventionnables	Taux maximum de la subvention		Ménages éligibles (par référence aux plafonds de ressources fixés par l'arrêté ou par le CA	Aide de la Solidarité Ecologique (ASE) suite à signature du CLE (Contrat Local d'Engagement contre la précarité énergétique)
	de projet au regard de la situation à résoudre et de la nature des travaux subventionnés	Plafond des travaux subventionnables		Anah	CAHM		
- Projet de travaux lourds dans logement indigne (Situation de péril, d'insalubrité ou de forte dégradation -dégradation constatée sur grille- nécessitant des travaux lourds dont l'ampleur et le coût justifient l'application du plafond de travaux majoré) - Travaux lourds logements très dégradés	- Travaux pour la sécurité et la salubrité de l'habitat (travaux de « petite LHI » : insalubrité – péril – sécurité des équipements communs – risque saturnin)	50 000 € HT	50%	35%	ménages aux ressources modestes, très modestes, « plafond majoré »	- Signature du CLE	
	- Travaux pour l'autonomie de la personne (travaux d'adaptation ou d'accessibilité, sur justificatif)	20 000 € HT	50%	35%		- Amélioration de la performance énergétique d'au moins 25%	
Projet de travaux d'amélioration (projet visant à répondre à une autre situation)	- Autres situations (Autres travaux)		35%	-	- ménages aux ressources modestes - ménages aux ressources très modestes - ménages aux ressources modestes/« plafonds majorés* » - ménages aux ressources très modestes - ménages aux ressources modestes - ménages aux ressources modestes/« plafonds majorés* » - ménages aux ressources modestes et très modestes	Conditions Montant de l'ASE 2 100 € ASE (bonifiée) + 500 € CAHM	
			20%	10%			
			-	20%			
			-	5 000 €			
			-				

Communes concernées : centre ancien de AGDE / PEZENAS / FLORENSAC / MONTAGNAC / BESSAN / SAINT THIBERY

PIG : Propriétaires occupants – régimes d'aides Anah et CAHIM		Taux maximum de la subvention		Ménages éligibles (par référence aux plafonds de ressources fixés par l'arrêté ou par le CA	Aide de la Solidarité Ecologique (ASE) suite à signature du CLE (Contrat Local d'Engagement contre la précarité énergétique)
Appréciation de projet au regard de la situation à résoudre et de la nature des travaux subventionnés	Plafond des travaux subventionnables	Anah	CAHIM		
<p>* Projet de travaux lourds dans logement indigne (Situation de péril, d'insalubrité ou de forte dégradation -dégradation constatée sur grille- nécessitant des travaux lourds dont l'ampleur et le coût justifient l'application du plafond de travaux majoré)</p> <p>* Travaux lourds logements très dégradés</p>	50 000 € HT	50%	35%	<p>- ménages aux ressources modestes, très modestes, modeste "plafond majoré"</p> <p>+</p>	<p>- Signature du CLE</p> <p>- Amélioration de la performance énergétique d'au moins 25%</p>
<p>travaux pour la sécurité et la salubrité de l'habitat</p> <p>(travaux de « petite LHI » : insalubrité – péril – sécurité des équipements communs – risque saturnin)</p>			35%		
<p>Projet de travaux d'amélioration (projet visant à répondre à une autre situation)</p>	20 000 € HT	50%	-	<p>- ménages aux ressources modestes</p> <p>- ménages aux ressources très modestes</p> <p>- ménages aux ressources modestes/"plafonds majorés"</p> <p>- ménages aux ressources très modestes</p> <p>- ménages aux ressources modestes</p> <p>- ménages aux ressources modestes/"plafonds majorés"</p>	<p>Montant de l'ASE 2 100 € ASE (bonifiée)</p> <p>+</p> <p>500 € CAHIM</p>
Autres situations (Autres travaux)	Plafonds très modestes	35%	-		
	Plafonds modestes	20%	10%		
Plafonds modestes majorés		-	20%		

Communes concernées : ADISSAN / AJUMES / CASTELNAU DE GUERS / CUX / CAZOULS D'HERAULT / LEZIGNAN LA CEBE / NEZIGNAN L'EVÉQUE / NIZAS / PINET / POMEROLS / PORTIRAGNES / SAINT PONS DE MAUCHIENS / VIAS

OPAH – PIG : Propriétaires Bailleurs – régimes d'aides Anah et CAHM

Appréciation du projet au regard de la situation à résoudre et de la nature des travaux subventionnés	plafonds des travaux subventionnables	taux maximum de la subvention		Estimation subvention moyenne	+ primes éventuelles prime liée à un dispositif de réservation	Conditions particulières liées à l'attribution de l'aide	
		Anah	CAHM			conventionnement et niveau du loyer maximum	Éco-conditionnalité
<p>projet de travaux lourds pour réhabiliter un logement indigne ou très dégradé (situation de pénurie, d'insalubrité ou de forte dégradation [dégradation constatée sur grille] nécessitant des travaux lourds dont l'ampleur et le coût justifient l'application du plafond de travaux majoré) :</p>	<p>1000 € H.T./m² dans la limite de 60 m² par logement (soit au maximum 80 000 € /logement)</p>				<p>2000 €/logement faisant l'objet d'une réservation en application : -> de la convention mentionnée à l'article L.321-8 du CCH lorsque le bailleur s'engage à pratiquer un loyer de niveau très social ou -> de la convention de réservation mentionnée au III de l'article 7-A du RGA (droit de réservation délégué par l'Anah)</p>		<p>niveau de performance exigé après travaux : étiquette « E » (sauf cas exceptionnels)</p>
<p>- Travaux lourds logement indigne</p>			<p>LTS : 5%+5% LS : 5%+5% LI : 5%</p>	<p>27 000 €</p>			
<p>- Travaux lourds très dégradés</p>			<p>+ Prime 750 € au propriétaire choisissant un candidat recommandé par comm Parc Privé</p>				

OPAH – PIG : Propriétaires bailleurs – régimes d'aides Anah et CAHM

Appréciation du projet au regard de la situation à résoudre et de la nature des travaux subventionnés	plafonds des travaux subventionnables	taux maximum de la subvention		Estimation subvention moyenne	prime liée à un dispositif de réservation	Conditions particulières liées à l'attribution de l'aide	
		Anah	CAHM			conventionnement et niveau du loyer maximum	Eco-conditionnalité
travaux pour la sécurité et la salubrité de l'habitat	650 € HT/m ² dans la limite de 80 m ² par logement (soit au maximum 52 000 € / logement)	LTS : 45 %	LTS : 5% + 5%	Entre 3 000 € et 4 500 €	2000 €/logement faisant l'objet d'une réservation en application : -> de la convention mentionnée à l'article L.321-8 du CCH lorsque le bailleur s'engage à pratiquer un loyer de niveau très social ou -> de la convention de réservation mentionnée au III de l'article 7-A du RGA (droit de réservation délégué par l'Anah)		niveau de performance exigé après travaux : étiquette « E » (sauf cas exceptionnels)
		LI : 20 %	LI : 5 %				
		LTS : 45 % LS : 40 % LI : 20 %	LTS : 5% LS : 5%				
L D : projet de travaux d'amélioration (visant à répondre à une autre situation)	500 € HT/m ² dans la limite de 20 000 € / logement	LTS : 45 %	LTS : 5%	Entre 3 000 € et 4 500 €			niveau de performance exigé après travaux : étiquette « E » (sauf cas exceptionnels)
		LS : 40 %	LS : 5%				
		LI : 20 %	LI : 5%				
travaux pour réhabiliter un logement dégradé, travaux suite à une procédure de RSD ou à un contrôle de ceoence, travaux de transformation d'usage – Coef Dégr : 0,4 < 0,55	750 € HT/m ² dans la limite de 80 m ² par logement (soit au maximum 60 000 € / logement)	LTS : 35 %	LTS : 5%	Entre 3 000 € et 4 500 €			niveau de performance exigé après travaux : étiquette « E » (sauf cas exceptionnels)
		LS : 30 %	LS : 5%				
		LI : 20 %	LI : 5%				

ANNEXE 2

<p>LOYERS CONVENTIONNES PRIVES APPLICABLES AUX LOGEMENTS AVEC TRAVAUX</p> <p>DU TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION HERAULT MEDITERRANEE</p> <p>en 2013</p>

Les communes littorales sont en zone B TENDUE : - AGDE - PORTIRAGNES - VIAS	Les autres Communes de la CAHM sont en zone C TENDUE
---	--

LOYER CONVENTIONNE SOCIAL avec travaux			
En zone B TENDUE		En zone C TENDUE	
Surface Utile du logement	Loyer plafond en €/m ²	Surface Utile du logement	Loyer plafond en €/m ²
Inférieure ou égale à 34 m ²	7,87	Inférieure ou égale à 34 m ²	6,13
De 35 à 64 m ²	7,14	De 35 à 64 m ²	6,07
De 65 à 89 m ²	6,27	De 65 à 89 m ²	5,56
Supérieure ou égale à 90 m ²	5,91	Supérieure ou égale à 90 m ²	5,23

LOYER CONVENTIONNE TRES SOCIAL avec travaux			
En zone B TENDUE		En zone C TENDUE	
Surface Utile du logement	Loyer plafond en €/m ²	Surface Utile du logement	Loyer plafond en €/m ²
Inférieure ou égale à 34 m ²	6,72	Inférieure ou égale à 34 m ²	5,56
De 35 à 64 m ²	6,37	De 35 à 64 m ²	5,53
De 65 à 89 m ²	5,64	De 65 à 89 m ²	5,13
Supérieure ou égale à 90 m ²	5,31	Supérieure ou égale à 90 m ²	4,83

LI AVEC TRAVAUX			
En zone B TENDUE		En zone C TENDUE	
Surface Utile du logement	Loyer plafond en €/m ²	Surface Utile du logement	Loyer plafond en €/m ²
Inférieure ou égale à 34 m ²	9,05	Inférieure ou égale à 34 m ²	7,05
De 35 à 64 m ²	8,21	De 35 à 64 m ²	6,98
De 65 à 89 m ²	7,21	De 65 à 89 m ²	6,39
Supérieure ou égale à 90 m ²	6,79	Supérieure ou égale à 90 m ²	6,01

DELEGATION LOCALE DE L'HERAULT

LOYERS MAXIMAUX APPLICABLES AU M² DE SURFACE FISCALE POUR UN CONVENTIONNEMENT SANS TRAVAUX

LOYER SOCIAL ET TRES SOCIAL					
		Zone B		Zone C	
		TENDUE	STANDARD	TENDUE	STANDARD
Loyer social		8,04	5,92	6,26	5,31
Loyer très social		6,87	5,75	5,68	5,12

LOYER INTERMEDIAIRE					
		Zone B		Zone C	
		TENDUE	STANDARD	TENDUE	STANDARD
CA Béziers			8,4		Aucun
CA Hérault Méditerranée		9,6		7,6	
CA Montpellier		11,2		8,41	
Conseil Général		10,2	9,2	8,41	Aucun

Les zones tendues ou standards sont celles définies dans les programmes d'action de chaque délégataire.

**MONTANTS MAXIMAUX APPLICABLES POUR LES DEPENDANCES FAISANT
L'OBJET D'UN LOYER ACCESSOIRE
CONVENTIONNEMENT SANS TRAVAUX**

ZONE TENDUE	LOYER INTERMEDIAIRE		LOYER SOCIAL OU TRES SOCIAL	
	ZONE TENDUE	ZONE NON TENDUE	ZONE TENDUE	ZONE NON TENDUE
Garage individuel fermé Zone B Zone C	60€/mois 50€/mois	50€/mois 40€/mois	50€/mois 40€/mois	40€/mois 30€/mois
Parking couvert	40€/mois	30€/mois	30€/mois	20€/mois
Parking aérien non couvert Zone B Zone C	20€/mois 15€/mois	15€/mois	15€/mois 10€/mois	10€/mois
Jardin Inf à 50m ² De 50 à 100m ² De 101 à 300m ² Au delà de 300m ²	5% maxi du loyer/mois 5 à 6% maxi du loyer/mois 6 à 7% maxi du loyer/mois Forfait maxi 55€/mois		4% maxi du loyer/mois 4 à 5% maxi du loyer/mois 5 à 6% maxi du loyer/mois Forfait maxi 40€/mois	

L'opportunité d'appliquer un loyer accessoire sera étudiée par la délégation locale.



SEANCE DU LUNDI 25 MARS 2013

L'an deux mille treize et le lundi 25 mars à dix-huit heures

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à **AGDE** (*salle du Conseil Municipal*), sous la présidence de **monsieur Gilles D'ETTORE**, Président.

LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité
Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 47
En exercice : 47
Qui ont pris part à la
délibération : 38

Date de convocation :
lundi 18 mars 2013

Affichage effectué le :

5 - AVR. 2013

Retrait affichage effectué le :

OBJET :

Production de logements
sociaux 2013 :
modulation du montant
des subventions de l'Etat

N° 001026

Question n°37 à l'OUJ

Réf. : DM/SB/cm
HABITAT

Transmis à la
Sous Préfecture :

5 - AVR. 2013

Contrôle de légalité :

- 8 AVR. 2013

Retour du contrôle de
légalité :

9 - AVR. 2013

Présents :

AGDE : MM. Gilles D'ETTORE, Sébastien FREY, Mmes Christine ANTOINE, Véronique SALGAS, MM. Christian THERON, Gérard MILLAT, Mme Marie-Hélène MATTIA, MM. Richard DRUILLE, André TOBENA * **AUMES** : M. Jean-Marie AT * **BESSAN** : Mme Sylviane RODRIGUEZ, M. Stéphane PEPIN-BONET * **CAUX** : MM. Jean MARTINEZ, Michel TRINQUIER * **CAZOULS D'HERAULT** : M. Paul ROUSSE * **FLORENSAC** : MM. Vincent GAUDY, Enriqué MATA, Pierre MARHUENDA * **LEZIGNAN LA CEBE** : M. Roger MONSEGUR * **MONTAGNAC** : MM. Roger FAGES, Jean-Michel BONNAFOUX, Jacques GARRIGA * **NEZIGNAN L'EVEQUE** : M. Edgar SICARD * **NIZAS** : M. Jean-François CERVERA * **PEZENAS** : MM. Daniel GOUD, Patrice DREVET * **PINET** : M. Gérard BARRAU * **POMEROLS** : M. Robert GAIRAUD, Mme Rosine DOLZ * **PORTIRAGNES** : Mme Gwendoline CHAUDOIR, MM. Philippe CALAS, Philippe PIONCHON * **SAINT THIBERY** : MM. Guy AMIEL, Jean AUGÉ * **VIAS** : M. Richard MONEDERO, Mme Josiane BUCHACA, MM. Jean-Louis JOVIADO, Patrick HOULES.

Absents Excusés :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE * **AGDE** : M. Thierry NADAL, Mme Marion MAERTEN * **BESSAN** : M. Robert RALUY, Mme Atika NEGRE * **CASTELNAU DE GUERS** : M. Jean-Charles SERS * **CAZOULS D'HERAULT** : M. Henry SANCHEZ * **FLORENSAC** : M. Jean ROQUES * **LEZIGNAN LA CEBE** : M. Jean-Noël LANDRY * **NIZAS** : M. Daniel RENAUD * **PEZENAS** : M. Alain VOGEL-SINGER, Ansiou REVALOR, Mmes Angéla RODRIGUES, Edith FABRE * **SAINT-PONS DE MAUCHIENS** : M. Jean-Pierre SOULIER * **VIAS** : Mme Nelly PUIG

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : Vincent GAUDY, vice-président délégué à l'habitat

Monsieur le vice-président expose que dans le cadre de la production de logements sociaux et de la gestion des financements des « aides à la pierre » que l'Etat a délégué pour l'année 2013 le calcul de l'enveloppe octroyée pour la production est de 578 606 € dont :

- 401 600 € pour les logements sociaux familiaux des zones B2 et C (y compris 6 024 € réservés au titre des études)
- 177 006 € pour les logements sociaux familiaux de la zone B1 (AGDE)

La part attribuée aux logements locatifs familiaux est calculée en fonction du nombre de logements à produire en PLAI (*Prêt Locatif Aidé d'Intégration*) 40 x 8 790 € (subvention moyenne par logement) et 30 x 5250 € pour les PLAI en zone B1, du nombre de logements à produire en PLUS (*Prêt Locatif à Usage Social*) 100 x 500 € et 72 x 250 € pour les PLUS en zone B1.

Monsieur le Rapporteur propose de moduler les subventions de la façon suivante :

- fixer les montants maximum du PLAI en fonction des différents zonages, donc de la tension du marché et d'augmenter les montants des subventions dans les communes soumises à la loi SRU considérant leurs contraintes à produire :
 - en zone B1 pour AGDE (commune SRU) une subvention de 5 250 € /logement. Sur cette zone B1, il convient de souligner qu'« Action logement », structure qui gère la Participation des Employeurs à l'Effort de Construction (PEEC), abondera les aides de l'Etat, à la surcharge foncière à hauteur de 177 006 €, en octroyant une subvention égale à celle de l'Etat, soit 5 250 €/PLAI et 250 €/PLUS (la subvention pour les PLAI ressort donc à 10 500 €). Cette intervention fera l'objet d'une convention.

- en zone B2 pour Vias (commune SRU) une subvention de 9 500 € /logement et pour Portiragnes de 8 900 €/logement.
 - en zone C pour Bessan, Florensac, Montagnac, Pézenas (communes SRU) une subvention de 8 900 €/logement.
 - et pour toutes les autres communes une subvention de 8 000 €/logement.
- Fixer le montant de la subvention PLUS à 500 €/ logement sur toutes le communes sauf pour AGDE qui est fixé à 250 € / logement, montant complété par « Action logement » cf. ci-dessus (la subvention pour les PLUS ressort donc à 500 €).

Monsieur le vice-président invite l'Assemblée délibérante à se prononcer sur la modulation du montant des subventions de l'Etat telle que présentée et d'autoriser monsieur le Président à signer la convention à intervenir avec « Action logement » afin d'établir les modalités d'intervention.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

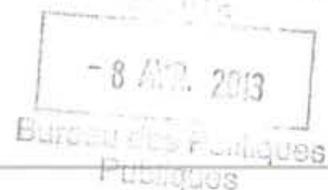
*Oui l'exposé de son vice-président,
Après en avoir délibéré,*

DECIDE A L'UNANIMITE

- **D'APPROUVER** la modulation du montant des subventions de l'Etat dans le cadre de la production de logements sociaux 2013 ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président à signer la convention à intervenir avec « Action logement » dans le cadre de la Participation des Employeurs à l'Effort de Construction ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président à signer toutes et les pièces se rapportant à cette affaire dont notamment les notifications de ces subventions et leur paiement.

Fait et délibéré à AGDE les jour, mois et an susdits


Le Président,
Gilles D'ETTORE


- 8 AVR. 2013
Bureau des Pontiques
Publiques



LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité
Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 47
En exercice : 47
Qui ont pris part à la
délibération : 38

Date de convocation :
lundi 18 mars 2013

Affichage effectué le :

5 - AVR. 2013

Retrait affichage effectué le :

OBJET :

Loi «DUFLOT» - dispositif de
défiscalisation - agrément
des communes Zone B2 :
communes éligibles,
Portiragnes et Vias

N° 001027

Question n°38 à l'OJ

Réf. : dm :sb :CM
HABITAT

Transmis à la
Sous Préfecture :

5 - AVR. 2013

Contrôle de légalité :

Retour du contrôle de
légalité :

9 - AVR. 2013

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION HÉRAULT MÉDITERRANÉE

SEANCE DU LUNDI 25 MARS 2013

L'an deux mille treize et le lundi 25 mars à dix-huit heures

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à **AGDE (salle du Conseil Municipal)**, sous la présidence de **monsieur Gilles D'ETTORE**, Président.

Présents :

AGDE : MM. Gilles D'ETTORE, Sébastien FREY, Mmes Christine ANTOINE, Véronique SALGAS, MM. Christian THERON, Gérard MILLAT, Mme Marie-Hélène MATTIA, MM. Richard DRUILLE, André TOBENA * **AUMES** : M. Jean-Marie AT * **BESSAN** : Mme Sylviane RODRIGUEZ, M. Stéphane PEPIN-BONET * **CAUX** : MM. Jean MARTINEZ, Michel TRINQUIER * **CAZOULS D'HERAULT** : M. Paul ROUSSE * **FLORENSAC** : MM. Vincent GAUDY, Enriqué MATA, Pierre MARHUENDA * **LEZIGNAN LA CEBE** : M. Roger MONSEGUR * **MONTAGNAC** : MM. Roger FAGES, Jean-Michel BONNAFOUX, Jacques GARRIGA * **NEZIGNAN L'EVEQUE** : M. Edgar SICARD * **NIZAS** : M. Jean-François CERVERA * **PEZENAS** : MM. Daniel GOUD, Patrice DREVET * **PINET** : M. Gérard BARRAU * **POMEROLS** : M. Robert GAIRAUD, Mme Rosine DOLZ * **PORTIRAGNES** : Mme Gwendoline CHAUDOIR, MM. Philippe CALAS, Philippe PIONCHON * **SAINT THIBERY** : MM. Guy AMIEL, Jean AUGÉ * **VIAS** : M. Richard MONEDERO, Mme Josiane BUCHACA, MM. Jean-Louis JOVIADO, Patrick HOULES.

Absents Excusés :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE * **AGDE** : M. Thierry NADAL, Mme Marion MAERTEN * **BESSAN** : M. Robert RALUY, Mme Atika NEGRE * **CASTELNAU DE GUERS** : M. Jean-Charles SERS * **CAZOULS D'HERAULT** : M. Henry SANCHEZ * **FLORENSAC** : M. Jean ROQUES * **LEZIGNAN LA CEBE** : M. Jean-Noël LANDRY * **NIZAS** : M. Daniel RENAUD * **PEZENAS** : M. Alain VOGEL-SINGER, Ansiou REVALOR, Mmes Angéla RODRIGUES, Edith FABRE * **SAINT-PONS DE MAUCHIENS** : M. Jean-Pierre SOULIER * **VIAS** : Mme Nelly PUIG

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : Vincent GAUDY, vice-président délégué à l'habitat

Monsieur le vice-président expose que dans le cadre l'article 80 de la Loi de Finances 2013 -votée le 29 décembre 2012- a été mis en place le dispositif de défiscalisation sur l'investissement locatif dit « DUFLOT » et précise que tout contribuable domicilié en France qui acquiert, entre le 1^{er} janvier 2013 et le 31 décembre 2016, un logement neuf ou en état de futur achèvement peut bénéficier d'une réduction d'impôt sur le revenu de 18 % du montant de l'investissement, étalée sur 9 ans de manière linéaire et égale. Le propriétaire doit s'engager à louer le logement nu à usage d'habitation principale pendant une durée minimale de 9 ans selon les plafonds de loyer et de ressources prévus par la loi.

Monsieur le Rapporteur précise que ce dispositif de défiscalisation s'applique de droit à la commune d'AGDE (seule commune du territoire intercommunal relevant d'une zone A et B1).

Cependant la loi permet aux communes de la zone B2 d'y prétendre à titre dérogatoire si elles remplissent certains critères : « à titre transitoire, l'ensemble des communes classées en zone B2 demeurent éligibles jusqu'au 30 juin 2013. A compter de cette date, seules les communes ayant déposé une demande et qui feront l'objet d'un agrément du Préfet de Région, pris après avis du Comité régional de l'Habitat, seront éligibles au nouveau dispositif ».

Il indique que la DREAL L.-R. (Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement) a réalisé une analyse suivant différents indicateurs et les communes de Portiragnes et Vias classées en zone B2 sont proposées en priorités pour une dérogation. En effet pour ces deux communes, le PLHI comme les indicateurs conjugués confirment le déséquilibre entre l'offre et la demande de logements. Elles ont en projet la réalisation de Zones d'Aménagement Concertée) qui permettront de proposer des produits diversifiés pouvant répondre aux besoins de la population tout en créant la mixité sur ces zones qui, à l'appui de ce dispositif favorise cette offre par le biais de la production de logements à loyer intermédiaire.

La Communauté d'agglomération disposant d'un Programme Local pour l'Habitat, les membres du Conseil communautaire sont amenés à valider ces demandes d'agrément qui doivent être instruites avant la date limite du 31 mars 2013 pour les communes concernées en zone B2 qui devront demander par délibération de leur Conseil Municipal d'être agréées à titre dérogatoire au dispositif de défiscalisation « DUFLOT ».

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son vice-président,
Après en avoir délibéré,*

DECIDE A L'UNANIMITE

- **DE SOUTENIR** les démarches de demandes d'agréments des communes en zone B2 de Portiragnes et Vias dans le cadre du dispositif de défiscalisation « DUFLOT » ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président à effectuer ces demandes d'agrément auprès du Préfet de Région.

Fait et délibéré à AGDE les jour, mois et an susdits

Le Président,

Gilles D'ETTORE

SOUS-PRÉFECTURE DE BEZIERS
RECUE

- 8 AVR. 2013

Bureau des Finances
Publiques



LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité
Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 47
En exercice : 47
Qui ont pris part à la
délibération : 38

Date de convocation :
lundi 18 mars 2013

Affichage effectué le :

5 - AVR. 2013

Retrait affichage effectué le :

OBJET :

Garantie d'emprunt du
programme de 3 logements
locatifs sociaux «Le
Presbytère» à Castelnau de
Guers réalisé par la S.a.
DOMICIL : 184 530,75 €
représentant 75 % de 246 041 €
en prêt PLAI Construction sur
40 ans

N° 001028

Question n°39 à l'OJ

Réf. : DM/SB/cm
HABITAT

Transmis à la
Sous Préfecture :

5 - AVR. 2013

Contrôle de légalité :

SOUS-PREFECTURE BEZIEKS
REÇU

- 8 AVR. 2013

Bureau des Politiques

Retour du contrôle de
légalité :

9 - AVR. 2013

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION HÉRAULT MÉDITERRANÉE

SEANCE DU LUNDI 25 MARS 2013

L'an deux mille treize
et le lundi 25 mars à dix-huit heures

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à **AGDE** (*salle du Conseil Municipal*), sous la présidence de **monsieur Gilles D'ETTORE**, Président.

Présents :

AGDE : MM. Gilles D'ETTORE, Sébastien FREY, Mmes Christine ANTOINE, Véronique SALGAS, MM. Christian THERON, Gérard MILLAT, Mme Marie-Hélène MATTIA, MM. Richard DRUILLE, André TOBENA * **AUMES** : M. Jean-Marie AT * **BESSAN** : Mme Sylviane RODRIGUEZ, M. Stéphane PEPIN-BONET * **CAUX** : MM. Jean MARTINEZ, Michel TRINQUIER * **CAZOULS D'HERAULT** : M. Paul ROUSSE * **FLORENSAC** : MM. Vincent GAUDY, Enriqué MATA, Pierre MARHUENDA * **LEZIGNAN LA CEBE** : M. Roger MONSEGUR * **MONTAGNAC** : MM. Roger FAGES, Jean-Michel BONNAFOUX, Jacques GARRIGA * **NEZIGNAN L'EVEQUE** : M. Edgar SICARD * **NIZAS** : M. Jean-François CERVERA * **PEZENAS** : MM. Daniel GOUD, Patrice DREVET * **PINET** : M. Gérard BARRAU * **POMEROLS** : M. Robert GAIRAUD, Mme Rosine DOLZ * **PORTIRAGNES** : Mme Gwendoline CHAUDOIR, MM. Philippe CALAS, Philippe PIONCHON * **SAINT THIBERY** : MM. Guy AMIEL, Jean AUGÉ * **VIAS** : M. Richard MONEDERO, Mme Josiane BUCHACA, MM. Jean-Louis JOVIADO, Patrick HOULES.

Absents Excusés :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE * **AGDE** : M. Thierry NADAL, Mme Marion MAERTEN * **BESSAN** : M. Robert RALUY, Mme Atika NEGRE * **CASTELNAU DE GUERS** : M. Jean-Charles SERS * **CAZOULS D'HERAULT** : M. Henry SANCHEZ * **FLORENSAC** : M. Jean ROQUES * **LEZIGNAN LA CEBE** : M. Jean-Noël LANDRY * **NIZAS** : M. Daniel RENAUD * **PEZENAS** : M. Alain VOGEL-SINGER, Ansiu REVALOR, Mmes Angéla RODRIGUES, Edith FABRE * **SAINT-PONS DE MAUCHIENS** : M. Jean-Pierre SOULIER * **VIAS** : Mme Nelly PUIG

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : Vincent GAUDY, vice-président délégué à l'habitat

- Vu l'article R 221-19 du Code monétaire et financier ;
- Vu l'article 2298 du Code Civil ;
- Vu l'article L 5111-4 et les articles L 5216-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu les articles L.2252-1, L.2252-2, L 2252-5 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu l'article L 441.1 du Code de la construction et de l'habitation, la CAHM, en sa qualité de garant, se réserve l'attribution d'un quota de logements neufs dans le programme. Ce quota est le résultat d'un prorata calculé entre les divers garants et jouant, au maximum sur 20 % des logements construits ;
- Vu la délibération du Conseil communautaire du 13 décembre 2005 se prononçant favorablement sur le principe de l'intervention de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée pour l'attribution de garantie d'emprunt pour les opérations de logements sociaux.

Monsieur le vice-président expose :

- ✓ que la S.a. d'HLM DOMICIL -après accord de la Caisse des Dépôts et Consignations pour l'octroi de prêts nécessaires aux financements de l'opération d'acquisition-amélioration de 3 logements locatifs sociaux sur l'opération dénommée « Le Presbytère » située 5 rue Silène à Castelnau de Guers représentant 554 497,00 € de travaux- sollicite la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée pour garantir ces prêts à hauteur de 75 % du montant total des emprunts de 279 133,00 €. La Communauté d'agglomération garantirait donc sur ces emprunts 209 349,75 €. Les 25 % restants seront garantis par le Conseil Général de l'Hérault.

- ✓ que la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée accorde sa garantie pour le remboursement de la somme de **184 530,75 €**, représentant **75 %** d'un emprunt d'un montant de **246 041,00 €** que la *S.a. d'HLM DOMICIL* se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Il indique que les caractéristiques du prêt **PLAI Construction** (Prêt Locatif Aidé d'Intégration) consenti par la *Caisse des Dépôts et Consignations* sont les suivantes :

- Montant du prêt : **246 041,00 €**
- Durée de la période du préfinancement : **24 mois**
- Durée de la période d'amortissement : **40 ans**
- Périodicité des échéances : **annuelle**
- Commission d'intervention : **exonéré**
- Index : **Livret A**
- Taux d'intérêt actuariel annuel : **1,55 %**

Taux d'intérêt actuariel annuel : **taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt -20 pdb** (point de base)

Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0 %.

- Valeur de l'indice de référence : **1,75 %**
- Profil d'amortissement : **amortissement déduit à l'échéance**

Si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est stockée sous forme d'intérêts différés

- Modalités de révision : **Double révisabilité Limitée (DL)**
- Taux de progressivité des échéances : **de 0 % maximum (actualisable à l'émission et à la date d'effet du contrat en cas de variation du taux du Livret A).**

Révision du taux de progressivité à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A.

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt, jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par la *S.a. d'HLM DOMICIL*, dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée s'engage à se substituer à la *S.a. d'HLM DOMICIL* pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Il est précisé que si la durée de préfinancement retenue par la *S.a. d'HLM DOMICIL* est inférieure à **douze (12) mois**, les intérêts courus pendant cette période sont exigibles au terme de celle-ci si cette durée est égale ou supérieure à douze (12) mois, les intérêts feront l'objet d'une capitalisation sauf si la *S.a. d'HLM DOMICIL* opte pour le paiement des intérêts de la période.

Les membres du Conseil communautaire sont invités à se prononcer.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son vice-président,
Après en avoir délibéré,*

DECIDE A L'UNANIMITE

- **D'ATTRIBUER** une garantie d'emprunt pour la construction de 3 **logements locatifs sociaux** sur une opération dénommée « **Le Presbytère** » à **Castelnau de Guers** selon les modalités définies ci-dessus ;
- **DE S'ENGAGER** pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de ce prêt ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la *Caisse des Dépôts et Consignations* et l'emprunteur ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président à signer toutes les pièces se rapportant à cette affaire ;
- **DE PRELEVER** les dépenses correspondantes sur le Budget de la CAHM.

*Fait et délibéré à AGDE, les jour, mois et an susdits
Le Président,*

Gilles D'ETTORE

8 AVR. 2013



LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité
Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 47
En exercice : 47
Qui ont pris part à la
délibération : 38

Date de convocation :
lundi 18 mars 2013

Affichage effectué le :

5 - AVR. 2013

Retrait affichage effectué le :

OBJET :

Garantie d'emprunt du
programme de 3 logements
locatifs sociaux «Le
Presbytère» à Castelnau de
Guers réalisé par la S.a.
d'HLM DOMICIL : 24 819,00
€ représentant 75 % de 33 092
€ en prêt PLAI Foncier
sur 50 ans

N° 001029

Question n°40 à l'OJ

Réf. : DM/SB/cm
HABITAT

Transmis à la
Sous Préfecture :

5 - AVR. 2013

Contrôle de légalité :

- 8 AVR. 2013

Retour du contrôle de
légalité :

9 - AVR. 2013

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION HÉRAULT MÉDITERRANÉE

SEANCE DU LUNDI 25 MARS 2013

L'an deux mille treize et le lundi 25 mars à dix-huit heures

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à AGDE (salle du Conseil Municipal), sous la présidence de *monsieur Gilles D'ETTORE*, Président.

Présents :

AGDE : MM. Gilles D'ETTORE, Sébastien FREY, Mmes Christine ANTOINE, Véronique SALGAS, MM. Christian THERON, Gérard MILLAT, Mme Marie-Hélène MATTIA, MM. Richard DRUILLE, André TOBENA * AUMES : M. Jean-Marie AT * BESSAN : Mme Sylviane RODRIGUEZ, M. Stéphane PEPIN-BONET * CAUX : MM. Jean MARTINEZ, Michel TRINQUIER * CAZOULS D'HERAULT : M. Paul ROUSSE * FLORENSAC : MM. Vincent GAUDY, Enriqué MATA, Pierre MARHUENDA * LEZIGNAN LA CEBE : M. Roger MONSEGUR * MONTAGNAC : MM. Roger FAGES, Jean-Michel BONNAFOUX, Jacques GARRIGA * NEZIGNAN L'EVEQUE : M. Edgar SICARD * NIZAS : M. Jean-François CERVERA * PEZENAS : MM. Daniel GOUD, Patrice DREVET * PINET : M. Gérard BARRAU * POMEROLS : M. Robert GAIRAUD, Mme Rosine DOLZ * PORTIRAGNES : Mme Gwendoline CHAUDOIR, MM. Philippe CALAS, Philippe PIONCHON * SAINT THIBERY : MM. Guy AMIEL, Jean AUGÉ * VIAS : M. Richard MONEDERO, Mme Josiane BUCHACA, MM. Jean-Louis JOVIADO, Patrick HOULES.

Absents Excusés :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE * AGDE : M. Thierry NADAL, Mme Marion MAERTEN * BESSAN : M. Robert RALUY, Mme Atika NEGRE * CASTELNAU DE GUERS : M. Jean-Charles SERS * CAZOULS D'HERAULT : M. Henry SANCHEZ * FLORENSAC : M. Jean ROQUES * LEZIGNAN LA CEBE : M. Jean-Noël LANDRY * NIZAS : M. Daniel RENAUD * PEZENAS : M. Alain VOGEL-SINGER, Ansiou REVALOR, Mmes Angéla RODRIGUES, Edith FABRE * SAINT-PONS DE MAUCHIENS : M. Jean-Pierre SOULIER * VIAS : Mme Nelly PUIG.

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : Vincent GAUDY, vice-président délégué à l'habitat

- Vu l'article R 221-19 du Code monétaire et financier ;
- Vu l'article 2298 du Code Civil ;
- Vu l'article L 5111-4 et les articles L 5216-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu les articles L.2252-1, L.2252-2, L 2252-5 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu l'article L 441.1 du Code de la construction et de l'habitation, la CAHM, en sa qualité de garant, se réserve l'attribution d'un quota de logements neufs dans le programme. Ce quota est le résultat d'un prorata calculé entre les divers garants et jouant, au maximum sur 20 % des logements construits ;
- Vu la délibération du Conseil communautaire du 13 décembre 2005 se prononçant favorablement sur le principe de l'intervention de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée pour l'attribution de garantie d'emprunt pour les opérations de logements sociaux.

Monsieur le vice-président expose :

- ✓ que la S.a. d'HLM DOMICIL -après accord de la Caisse des Dépôts et Consignations pour l'octroi de prêts nécessaires aux financements de l'opération d'acquisition-amélioration de 3 logements locatifs sociaux sur l'opération dénommée « Le Presbytère » située 5 rue Silène à Castelnau de Guers représentant 554 497,00 € de travaux- sollicite la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée pour garantir ces prêts à hauteur de 75 % du montant total des emprunts de 279 133,00 €. La Communauté d'agglomération garantirait donc sur ces emprunts 209 349,75 €. Les 25 % restants seront garantis par le Conseil Général de l'Hérault.

- ✓ que la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée accorde sa garantie pour le remboursement de la somme de **24 819,00 €**, représentant **75 %** d'un emprunt d'un montant de **33 092,00 €** que la *S.a. d'HLM DOMICIL* se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Il indique que les caractéristiques du prêt **PLAI Foncier** (Prêt Locatif Aidé d'Intégration) consenti par la *Caisse des Dépôts et Consignations* sont les suivantes :

- Montant du prêt : **33 092,00 €**
- Durée de la période du préfinancement : **24 mois**
- Durée de la période d'amortissement : **50 ans**
- Périodicité des échéances : **annuelle**
- Commission d'intervention : **exonéré**
- Index : **Livret A**
- Taux d'intérêt actuariel annuel : **1,55 %**

Taux d'intérêt actuariel annuel : **taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt -20 pdb** (point de base)
Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0 %.

- Valeur de l'indice de référence : **1,75 %**
- Profil d'amortissement : **amortissement déduit à l'échéance**

Si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est stockée sous forme d'intérêts différés

- Modalités de révision : **Double révisabilité Limitée (DL)**
- Taux de progressivité des échéances : **de 0 % maximum (actualisable à l'émission et à la date d'effet du contrat en cas de variation du taux du Livret A).**

Révision du taux de progressivité à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A.

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt, jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par la *S.a. d'HLM DOMICIL*, dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée s'engage à se substituer à la *S.a. d'HLM DOMICIL* pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Il est précisé que si la durée de préfinancement retenue par la *S.a. d'HLM DOMICIL* est inférieure à **douze (12) mois**, les intérêts courus pendant cette période sont exigibles au terme de celle-ci si cette durée est égale ou supérieure à douze (12) mois, les intérêts feront l'objet d'une capitalisation sauf si la *S.a. d'HLM DOMICIL* opte pour le paiement des intérêts de la période.

Les membres du Conseil communautaire sont invités à se prononcer.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son vice-président,
Après en avoir délibéré,*

DECIDE A L'UNANIMITE

- **D'ATTRIBUER** une garantie d'emprunt pour la construction de 3 **logements locatifs sociaux** sur une opération dénommée « **Le Presbytère** » à **Castelnau de Guers** selon les modalités définies ci-dessus ;
- **DE S'ENGAGER** pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de ce prêt ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la *Caisse des Dépôts et Consignations* et l'emprunteur ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président à signer toutes les pièces se rapportant à cette affaire ;
- **DE PRELEVER** les dépenses correspondantes sur le Budget de la CAHM.

Fait et délibéré à **AGDE** les **jour, mois et an** susdits

Le Président,

Gilles D'ETTORE

- 8 AVR. 2013

Bureau des Finances
F. B.



SEANCE DU LUNDI 25 MARS 2013

L'an deux mille treize et le lundi 25 mars à dix-huit heures

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à AGDE (salle du Conseil Municipal), sous la présidence de **monsieur Gilles D'ETTORE**, Président.

LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité
Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 47
En exercice : 47
Qui ont pris part à la
délibération : 38

Date de convocation :
lundi 18 mars 2013

Affichage effectué le :

5 - AVR. 2013

Retrait affichage effectué le :

OBJET :

Garantie d'emprunt du programme de 18 logements locatifs sociaux «Résidence Les Cayrets 2» à Agde réalisé par la S.a. d'HLM Immobilière Méditerranée : 233 482,50 € représentant 75 % de 311 310 € en prêt PLAI Construction sur 40 ans

N° 001030

Question n°41 à l'OJ

Réf. : DM/SB/cm
HABITAT

Transmis à la
Sous Préfecture :
5 - AVR. 2013

Contrôle de légalité :

8 AVR. 2013

Bureau des Politiques
Retour du contrôle de
légalité :

9 - AVR. 2013

Présents :

AGDE : MM. Gilles D'ETTORE, Sébastien FREY, Mmes Christine ANTOINE, Véronique SALGAS, MM. Christian THERON, Gérard MILLAT, Mme Marie-Hélène MATTIA, MM. Richard DRUILLE, André TOBENA * AUMES : M. Jean-Marie AT * BESSAN : Mme Sylviane RODRIGUEZ, M. Stéphane PEPIN-BONET * CAUX : MM. Jean MARTINEZ, Michel TRINQUIER * CAZOULS D'HERAULT : M. Paul ROUSSE * FLORENSAC : MM. Vincent GAUDY, Enriqué MATA, Pierre MARHUENDA * LEZIGNAN LA CEBE : M. Roger MONSEGUR * MONTAGNAC : MM. Roger FAGES, Jean-Michel BONNAFOUX, Jacques GARRIGA * NEZIGNAN L'EVEQUE : M. Edgar SICARD * NIZAS : M. Jean-François CERVERA * PEZENAS : MM. Daniel GOUD, Patrice DREVET * PINET : M. Gérard BARRAU * POMEROLS : M. Robert GAIRAUD, Mme Rosine DOLZ * PORTIRAGNES : Mme Gwendoline CHAUDOIR, MM. Philippe CALAS, Philippe PIONCHON * SAINT THIBERY : MM. Guy AMIEL, Jean AUGÉ * VIAS : M. Richard MONEDERO, Mme Josiane BUCHACA, MM. Jean-Louis JOVIADO, Patrick HOULES.

Absents Excusés :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE * AGDE : M. Thierry NADAL, Mme Marion MAERTEN * BESSAN : M. Robert RALUY, Mme Atika NEGRE * CASTELNAU DE GUERS : M. Jean-Charles SERS * CAZOULS D'HERAULT : M. Henry SANCHEZ * FLORENSAC : M. Jean ROQUES * LEZIGNAN LA CEBE : M. Jean-Noël LANDRY * NIZAS : M. Daniel RENAUD * PEZENAS : M. Alain VOGEL-SINGER, Ansiou REVALOR, Mmes Angéla RODRIGUES, Edith FABRE * SAINT-PONS DE MAUCHIENS : M. Jean-Pierre SOULIER * VIAS : Mme Nelly PUIG

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : Vincent GAUDY, vice-président délégué à l'habitat

- Vu l'article R 221-19 du Code monétaire et financier ;
- Vu l'article 2298 du Code Civil ;
- Vu l'article L 5111-4 et les articles L 5216-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu les articles L.2252-1, L.2252-2, L 2252-5 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu l'article L 441.1 du Code de la construction et de l'habitation, la CAHM, en sa qualité de garant, se réserve l'attribution d'un quota de logements neufs dans le programme. Ce quota est le résultat d'un prorata calculé entre les divers garants et jouant, au maximum sur 20 % des logements construits ;
- Vu la délibération du Conseil communautaire du 13 décembre 2005 se prononçant favorablement sur le principe de l'intervention de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée pour l'attribution de garantie d'emprunt pour les opérations de logements sociaux.

Monsieur le vice-président expose :

- ✓ que la S.a. d'HLM IMMOBILIERE MEDITERRANEE -après accord de la Caisse des Dépôts et Consignations pour l'octroi de prêts nécessaires aux financements de l'opération de construction de 18 logements locatifs sociaux sur l'opération dénommée «Résidence Les Cayrets 2» située 7 rue du Docteur Van Cao à Agde représentant 2 206 441 € de travaux- sollicite la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée pour garantir ces prêts à hauteur de 75 % du montant total des emprunts de 1 679 393 €. La Communauté d'agglomération garantirait donc sur ces emprunts 1 259 544,75 €. Les 25 % restants seront garantis par le Conseil Général de l'Hérault.

- ✓ que la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée accorde sa garantie pour le remboursement de la somme de **233 482,50 €**, représentant **75 %** d'un emprunt d'un montant de **311 310,00 €** que la S.a. IMMOBILIERE MEDITERRANEE se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Il indique que les caractéristiques du prêt **PLAI Construction** (Prêt Locatif Aidé d'Intégration) consenti par la *Caisse des Dépôts et Consignations* sont les suivantes :

- Montant du prêt : **311 310,00 €**
- Durée de la période d'amortissement : **40 ans**
- Durée de la période du préfinancement : **24 mois**
- Périodicité des échéances : **annuelle**
- Commission d'intervention : **exonéré**
- Taux d'intérêt actuariel annuel : **2,05 %**
- Index : **Livret A**
- Taux d'intérêt actuariel annuel : **taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt -20 pdb** (point de base)
- Taux annuel de progressivité : **0,50 % (actualisable à la date d'effet du contrat en cas de variation du taux du Livret A)**
- Valeur de l'indice de référence : **2,25 %**
- Révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité à chaque échéance : **en fonction de la variation du taux du Livret A, sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur à 0 %.**
Les taux d'intérêt et de progressivité indiqués ci-dessus sont susceptibles de varier en fonction de la variation du taux du Livret A et/ou du taux de commissionnement des réseaux collecteurs.

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt, soit **24 mois** de préfinancement maximum suivis d'une période d'amortissement de **40 ans** et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par la S.a. d'HLM IMMOBILIERE MEDITERRANEE, dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Il est précisé que si la durée de préfinancement retenue par l'emprunteur est inférieure à **douze (12) mois**, les intérêts courus pendant cette période sont exigibles au terme de cette période.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée s'engage à se substituer à la S.a. d'HLM IMMOBILIERE MEDITERRANEE pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Les membres du Conseil communautaire sont invités à se prononcer.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son vice-président,
Après en avoir délibéré,*

DECIDE A L'UNANIMITE

- **D'ATTRIBUER** une garantie d'emprunt pour la construction de **18 logements locatifs sociaux** sur une opération dénommée « *Résidence Les Cayrets 2* » à Agde selon les modalités définies ci-dessus ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la *Caisse des Dépôts et Consignations* et l'emprunteur ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président à signer toutes les pièces se rapportant à cette affaire ;
- **DE PRELEVER** les dépenses correspondantes sur le Budget de la CAHM.

Fait et délibéré à AGDE les jour, mois et an susdits

Le Président,

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
HERAULT MEDITERRANEE

- 8 AVR. 2013

Bureau des Finances
Publiques





LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité
Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 47
En exercice : 47
Qui ont pris part à la
délibération : 38

Date de convocation :
lundi 18 mars 2013

Affichage effectué le :

5 - AVR. 2013

Retrait affichage effectué le :

OBJET :

Garantie d'emprunt du
programme de 18 logements
locatifs sociaux «Résidence Les
Cayrets » à Agde : réalisé par la
S.a. Immobilière Méditerranée
: 81 075 € représentant 75 %
de 108 100 € en prêt PLAI
Foncier sur 50 ans

N° 001031

Question n°42 à l'OJ

Réf. : DM/SB/cm
HABITAT

Transmis à la
Sous Préfecture :

5 - AVR. 2013

Contrôle de légalité :

8 AVR. 2013

Bureau des Politiques
Retour du contrôle de
légalité :

9 - AVR. 2013

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION HÉRAULT MÉDITERRANÉE

SEANCE DU LUNDI 25 MARS 2013

L'an deux mille treize et le lundi 25 mars à dix-huit heures

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à **AGDE** (*salle du Conseil Municipal*), sous la présidence de **monsieur Gilles D'ETTORE**, Président.

Présents :

AGDE : MM. Gilles D'ETTORE, Sébastien FREY, Mmes Christine ANTOINE, Véronique SALGAS, MM. Christian THERON, Gérard MILLAT, Mme Marie-Hélène MATTIA, MM. Richard DRUILLE, André TOBENA * **AUMES** : M. Jean-Marie AT * **BESSAN** : Mme Sylviane RODRIGUEZ, M. Stéphane PEPIN-BONET * **CAUX** : MM. Jean MARTINEZ, Michel TRINQUIER * **CAZOULS D'HERAULT** : M. Paul ROUSSE * **FLORENSAC** : MM. Vincent GAUDY, Enriqué MATA, Pierre MARHUENDA * **LEZIGNAN LA CEBE** : M. Roger MONSEGUR * **MONTAGNAC** : MM. Roger FAGES, Jean-Michel BONNAFOUX, Jacques GARRIGA * **NEZIGNAN L'EVEQUE** : M. Edgar SICARD * **NIZAS** : M. Jean-François CERVERA * **PEZENAS** : MM. Daniel GOUD, Patrice DREVET * **PINET** : M. Gérard BARRAU * **POMEROLS** : M. Robert GAIRAUD, Mme Rosine DOLZ * **PORTIRAGNES** : Mme Gwendoline CHAUDOIR, MM. Philippe CALAS, Philippe PIONCHON * **SAINT THIBERY** : MM. Guy AMIEL, Jean AUGÉ * **VIAS** : M. Richard MONEDERO, Mme Josiane BUCHACA, MM. Jean-Louis JOVIADO, Patrick HOULES.

Absents Excusés :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE * **AGDE** : M. Thierry NADAL, Mme Marion MAERTEN * **BESSAN** : M. Robert RALUY, Mme Atika NEGRE * **CASTELNAU DE GUERS** : M. Jean-Charles SERS * **CAZOULS D'HERAULT** : M. Henry SANCHEZ * **FLORENSAC** : M. Jean ROQUES * **LEZIGNAN LA CEBE** : M. Jean-Noël LANDRY * **NIZAS** : M. Daniel RENAUD * **PEZENAS** : M. Alain VOGEL-SINGER, Ansiou REVALOR, Mmes Angéla RODRIGUES, Edith FABRE * **SAINT-PONS DE MAUCHIENS** : M. Jean-Pierre SOULIER * **VIAS** : Mme Nelly PUIG

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : Vincent GAUDY, vice-président délégué à l'habitat

- Vu l'article R 221-19 du Code monétaire et financier ;
- Vu l'article 2298 du Code Civil ;
- Vu l'article L 5111-4 et les articles L 5216-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu les articles L.2252-1, L.2252-2, L 2252-5 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu l'article L 441.1 du Code de la construction et de l'habitation, la CAHM, en sa qualité de garant, se réserve l'attribution d'un quota de logements neufs dans le programme. Ce quota est le résultat d'un prorata calculé entre les divers garants et jouant, au maximum sur 20 % des logements construits ;
- Vu la délibération du Conseil communautaire du 13 décembre 2005 se prononçant favorablement sur le principe de l'intervention de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée pour l'attribution de garantie d'emprunt pour les opérations de logements sociaux.

Monsieur le vice-président expose :

- ✓ que la S.a. d'HLM IMMOBILIERE MEDITERRANEE -après accord de la Caisse des Dépôts et Consignations pour l'octroi de prêts nécessaires aux financements de l'opération de construction de **18 logements locatifs sociaux** sur l'opération dénommée « **Résidence Les Cayrets 2** » située 7 rue du Docteur Van Cao à **Agde** représentant **2 206 441 €** de travaux- sollicite la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée pour garantir ces prêts à hauteur de **75 %** du montant total des emprunts de **1 679 393 €**. La Communauté d'agglomération garantirait donc sur ces emprunts **1 259 544,75 €**. Les **25 %** restants seront garantis par le Conseil Général de l'Hérault.

- ✓ que la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée accorde sa garantie pour le remboursement de la somme de **81 075,00 €**, représentant **75 %** d'un emprunt d'un montant de **108 100,00 €** que la S.a. IMMOBILIERE MEDITERRANEE se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Il indique que les caractéristiques du prêt **PLAI Foncier** (Prêt Locatif Aidé d'Intégration) consenti par la *Caisse des Dépôts et Consignations* sont les suivantes :

- Montant du prêt : **108 100,00 €**
- Durée de la période d'amortissement : **50 ans**
- Durée de la période du préfinancement : **24 mois**
- Périodicité des échéances : **annuelle**
- Commission d'intervention : **exonéré**
- Taux d'intérêt actuariel annuel : **2,05 %**
- Index : **Livret A**
- Taux d'intérêt actuariel annuel : **taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt -20 pdb** (point de base)
- Taux annuel de progressivité : **0,50 % (actualisable à la date d'effet du contrat en cas de variation du taux du Livret A)**
- Valeur de l'indice de référence : **2,25 %**
- Révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité à chaque échéance : **en fonction de la variation du taux du Livret A, sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur à 0 %.**

Les taux d'intérêt et de progressivité indiqués ci-dessus sont susceptibles de varier en fonction de la variation du taux du Livret A et/ou du taux de commissionnement des réseaux collecteurs.

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt, soit **24 mois** de préfinancement maximum suivis d'une période d'amortissement de **50 ans** et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par la S.a. d'HLM IMMOBILIERE MEDITERRANEE, dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Il est précisé que si la durée de préfinancement retenue par l'emprunteur est inférieure à **douze (12) mois**, les intérêts courus pendant cette période sont exigibles au terme de cette période.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée s'engage à se substituer à la S.a. d'HLM IMMOBILIERE MEDITERRANEE pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Les membres du Conseil communautaire sont invités à se prononcer.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son vice-président,
Après en avoir délibéré,*

DECIDE A L'UNANIMITE

- **D'ATTRIBUER** une garantie d'emprunt pour la construction de **18 logements locatifs sociaux** sur une opération dénommée « *Résidence Les Cayrets 2* » à Agde selon les modalités définies ci-dessus ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la *Caisse des Dépôts et Consignations* et l'emprunteur ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président à signer toutes les pièces se rapportant à cette affaire ;
- **DE PRELEVER** les dépenses correspondantes sur le Budget de la CAHM.

SOUS-PRÉFECTURE BEZIERS
RECUE

- 8 AVR. 2013

Fait et délibéré à AGDE les jours, mois et an susdits

Le Président,





LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité
Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 47
En exercice : 47
Qui ont pris part à la
délibération : 38

Date de convocation :
lundi 18 mars 2013

Affichage effectué le :

5 - AVR. 2013

Retrait affichage effectué le :

OBJET :

Garantie d'emprunt du
programme de 18 logements
locatifs sociaux «Résidence Les
Cayrets 2» à Agde réalisé par la
S.a. Immobilière Méditerranée
: 702 747,75 € représentant
75 % de 936 997 € en prêt
PLUS Construction sur 40 ans

N° 001032

Question n°43 à l'OJ

Réf. : DM/SB/cm
HABITAT

Transmis à la
Sous Préfecture :

5 - AVR. 2013

Contrôle de légalité :

- 8 AVR. 2013

Bureau des Politiques
Publiques

Retour du contrôle de
légalité :

9 - AVR. 2013

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION HÉRAULT MÉDITERRANÉE

SEANCE DU LUNDI 25 MARS 2013

L'an deux mille treize et le lundi 25 mars à dix-huit heures

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à **AGDE** (*salle du Conseil Municipal*), sous la présidence de **monsieur Gilles D'ETTORE**, Président.

Présents :

AGDE : MM. Gilles D'ETTORE, Sébastien FREY, Mmes Christine ANTOINE, Véronique SALGAS, MM. Christian THERON, Gérard MILLAT, Mme Marie-Hélène MATTIA, MM. Richard DRUILLE, André TOBENA * **AUMES** : M. Jean-Marie AT * **BESSAN** : Mme Sylviane RODRIGUEZ, M. Stéphane PEPIN-BONET * **CAUX** : MM. Jean MARTINEZ, Michel TRINQUIER * **CAZOULS D'HERAULT** : M. Paul ROUSSE * **FLORENSAC** : MM. Vincent GAUDY, Enriqué MATA, Pierre MARHUENDA * **LEZIGNAN LA CEBE** : M. Roger MONSEGUR * **MONTAGNAC** : MM. Roger FAGES, Jean-Michel BONNAFOUX, Jacques GARRIGA * **NEZIGNAN L'EVEQUE** : M. Edgar SICARD * **NIZAS** : M. Jean-François CERVERA * **PEZENAS** : MM. Daniel GOUD, Patrice DREVET * **PINET** : M. Gérard BARRAU * **POMEROLS** : M. Robert GAIRAUD, Mme Rosine DOLZ * **PORTIRAGNES** : Mme Gwendoline CHAUDOIR, MM. Philippe CALAS, Philippe PIONCHON * **SAINT THIBERY** : MM. Guy AMIEL, Jean AUGÉ * **VIAS** : M. Richard MONEDERO, Mme Josiane BUCHACA, MM. Jean-Louis JOVIADO, Patrick HOULES.

Absents Excusés :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE * **AGDE** : M. Thierry NADAL, Mme Marion MAERTEN * **BESSAN** : M. Robert RALUY, Mme Atika NEGRE * **CASTELNAU DE GUERS** : M. Jean-Charles SERS * **CAZOULS D'HERAULT** : M. Henry SANCHEZ * **FLORENSAC** : M. Jean ROQUES * **LEZIGNAN LA CEBE** : M. Jean-Noël LANDRY * **NIZAS** : M. Daniel RENAUD * **PEZENAS** : M. Alain VOGEL-SINGER, Ansiou REVALOR, Mmes Angéla RODRIGUES, Edith FABRE * **SAINT-PONS DE MAUCHIENS** : M. Jean-Pierre SOULIER * **VIAS** : Mme Nelly PUIG.

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : Vincent GAUDY, vice-président délégué à l'habitat

- Vu l'article R 221-19 du Code monétaire et financier ;
- Vu l'article 2298 du Code Civil ;
- Vu l'article L 5111-4 et les articles L 5216-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu les articles L.2252-1, L.2252-2, L 2252-5 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu l'article L 441.1 du Code de la construction et de l'habitation, la CAHM, en sa qualité de garant, se réserve l'attribution d'un quota de logements neufs dans le programme. Ce quota est le résultat d'un prorata calculé entre les divers garants et jouant, au maximum sur 20 % des logements construits ;
- Vu la délibération du Conseil communautaire du 13 décembre 2005 se prononçant favorablement sur le principe de l'intervention de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée pour l'attribution de garantie d'emprunt pour les opérations de logements sociaux.

Monsieur le vice-président expose :

- ✓ que la S.a. d'HLM IMMOBILIERE MEDITERRANEE -après accord de la Caisse des Dépôts et Consignations pour l'octroi de prêts nécessaires aux financements de l'opération de construction de 18 logements locatifs sociaux sur l'opération dénommée « Résidence Les Cayrets 2 » située 7 rue du Docteur Van Cao à Agde représentant 2 206 441 € de travaux- sollicite la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée pour garantir ces prêts à hauteur de 75 % du montant total des emprunts de 1 679 393 €. La Communauté d'agglomération garantirait donc sur ces emprunts 1 259 544,75 €. Les 25 % restants seront garantis par le Conseil Général de l'Hérault.

- ✓ que la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée accorde sa garantie pour le remboursement de la somme de **702 747,75 €**, représentant **75 %** d'un emprunt d'un montant de **936 997,00 €** que la S.a. IMMOBILIERE MEDITERRANEE se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Il indique que les caractéristiques du prêt **PLUS Construction** (Prêt Locatif à Usage Social) consenti par la *Caisse des Dépôts et Consignations* sont les suivantes :

- Montant du prêt : **936 997,00 €**
- Durée de la période d'amortissement : **40 ans**
- Durée de la période du préfinancement : **24 mois**
- Périodicité des échéances : **annuelle**
- Commission d'intervention : **exonéré**
- Taux d'intérêt actuariel annuel : **2,85 %**
- Index : **Livret A**
- Taux d'intérêt actuariel annuel : **taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt +60 pdb** (point de base)
- Taux annuel de progressivité : **0,50 % (actualisable à la date d'effet du contrat en cas de variation du taux du Livret A)**
- Valeur de l'indice de référence : **2,25 %**
- Révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité à chaque échéance : **en fonction de la variation du taux du Livret A, sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur à 0 %.**

Les taux d'intérêt et de progressivité indiqués ci-dessus sont susceptibles de varier en fonction de la variation du taux du Livret A et/ou du taux de commissionnement des réseaux collecteurs.

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt, soit **24 mois** de préfinancement maximum suivis d'une période d'amortissement de **40 ans** et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par la S.a. d'HLM IMMOBILIERE MEDITERRANEE, dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Il est précisé que si la durée de préfinancement retenue par l'emprunteur est inférieure à **douze (12) mois**, les intérêts courus pendant cette période sont exigibles au terme de cette période.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée s'engage à se substituer à la S.a. d'HLM IMMOBILIERE MEDITERRANEE pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Les membres du Conseil communautaire sont invités à se prononcer.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son vice-président,
Après en avoir délibéré,*

DECIDE A L'UNANIMITE

- **D'ATTRIBUER** une garantie d'emprunt pour la construction de **18 logements locatifs sociaux** sur une opération dénommée « **Résidence Les Cayrets 2** » à **Agde** selon les modalités définies ci-dessus ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la *Caisse des Dépôts et Consignations* et l'emprunteur ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président à signer toutes les pièces se rapportant à cette affaire ;
- **DE PRELEVER** les dépenses correspondantes sur le Budget de la CAHM.

*Fait et délibéré à AGDE les jour, mois et an susdits
Le Président,*

Gilles D'ETTORE

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
HÉRAULT MÉDITERRANÉE

- 8 AVR. 2013

Bureau des Politiques
Publiques



LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité
Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 47
En exercice : 47
Qui ont pris part à la
délibération : 38

Date de convocation :
lundi 18 mars 2013

Affichage effectué le :

5 - AVR. 2013
Retrait affichage effectué le :

OBJET :

Garantie d'emprunt du
programme de 18 logements
locatifs sociaux «Résidence Les
Cayrets 2» à Agde réalisé par la
S.a. Immobilière Méditerranée
: 242 239,50 € représentant
75 % de 322 986 € en prêt
PLUS Foncier sur 50 ans

N° 001033

Question n°44 à l'OJ

Réf. : DM/SB/cm

Transmis à la
Sous Préfecture :

5 - AVR. 2013

Contrôle de légalité :

- 8 AVR. 2013

Retour du contrôle de
légalité :

9 - AVR. 2013

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION HÉRAULT MÉDITERRANÉE

SEANCE DU LUNDI 25 MARS 2013

L'an deux mille treize et le lundi 25 mars à dix-huit heures

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à **AGDE** (*salle du Conseil Municipal*), sous la présidence de **monsieur Gilles D'ETTORE**, Président.

Présents :

AGDE : MM. Gilles D'ETTORE, Sébastien FREY, Mmes Christine ANTOINE, Véronique SALGAS, MM. Christian THERON, Gérard MILLAT, Mme Marie-Hélène MATTIA, MM. Richard DRUILLE, André TOBENA * **AUMES** : M. Jean-Marie AT * **BESSAN** : Mme Sylviane RODRIGUEZ, M. Stéphane PEPIN-BONET * **CAUX** : MM. Jean MARTINEZ, Michel TRINQUIER * **CAZOULS D'HERAULT** : M. Paul ROUSSE * **FLORENSAC** : MM. Vincent GAUDY, Enriqué MATA, Pierre MARHUENDA * **LEZIGNAN LA CEBE** : M. Roger MONSEGUR * **MONTAGNAC** : MM. Roger FAGES, Jean-Michel BONNAFOUX, Jacques GARRIGA * **NEZIGNAN L'EVEQUE** : M. Edgar SICARD * **NIZAS** : M. Jean-François CERVERA * **PEZENAS** : MM. Daniel GOUD, Patrice DREVET * **PINET** : M. Gérard BARRAU * **POMEROLS** : M. Robert GAIRAUD, Mme Rosine DOLZ * **PORTIRAGNES** : Mme Gwendoline CHAUDOIR, MM. Philippe CALAS, Philippe PIONCHON * **SAINT THIBERY** : MM. Guy AMIEL, Jean AUGÉ * **VIAS** : M. Richard MONEDERO, Mme Josiane BUCHACA, MM. Jean-Louis JOVIADO, Patrick HOULES.

Absents Excusés :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE * **AGDE** : M. Thierry NADAL, Mme Marion MAERTEN * **BESSAN** : M. Robert RALUY, Mme Atika NEGRE * **CASTELNAU DE GUERS** : M. Jean-Charles SERS * **CAZOULS D'HERAULT** : M. Henry SANCHEZ * **FLORENSAC** : M. Jean ROQUES * **LEZIGNAN LA CEBE** : M. Jean-Noël LANDRY * **NIZAS** : M. Daniel RENAUD * **PEZENAS** : M. Alain VOGEL-SINGER, Ansiou REVALOR, Mmes Angéla RODRIGUES, Edith FABRE * **SAINT-PONS DE MAUCHIENS** : M. Jean-Pierre SOULIER * **VIAS** : Mme Nelly PUIG.

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : Vincent GAUDY, vice-président délégué à l'habitat

- Vu l'article R 221-19 du Code monétaire et financier ;
- Vu l'article 2298 du Code Civil ;
- Vu l'article L 5111-4 et les articles L 5216-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu les articles L.2252-1, L.2252-2, L 2252-5 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu l'article L 441.1 du Code de la construction et de l'habitation, la CAHM, en sa qualité de garant, se réserve l'attribution d'un quota de logements neufs dans le programme. Ce quota est le résultat d'un prorata calculé entre les divers garants et jouant, au maximum sur 20 % des logements construits ;
- Vu la délibération du Conseil communautaire du 13 décembre 2005 se prononçant favorablement sur le principe de l'intervention de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée pour l'attribution de garantie d'emprunt pour les opérations de logements sociaux.

Monsieur le vice-président expose :

- ✓ que la S.a. d'HLM IMMOBILIERE MEDITERRANEE -après accord de la Caisse des Dépôts et Consignations pour l'octroi de prêts nécessaires aux financements de l'opération de construction de **18 logements locatifs sociaux** sur l'opération dénommée «*Résidence Les Cayrets 2*» située 7 rue du Docteur Van Cao à Agde représentant **2 206 441 €** de travaux- sollicite la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée pour garantir ces prêts à hauteur de **75 %** du montant total des emprunts de **1 679 393 €**. La Communauté d'agglomération garantirait donc sur ces emprunts **1 259 544,75 €**. Les 25 % restants seront garantis par le Conseil Général de l'Hérault.

- ✓ que la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée accorde sa garantie pour le remboursement de la somme de **242 239,50 €**, représentant **75 %** d'un emprunt d'un montant de **322 986,00 €** que la S.a. IMMOBILIERE MEDITERRANEE se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Il indique que les caractéristiques du prêt **PLUS Foncier** (Prêt Locatif à Usage Social) consenti par la *Caisse des Dépôts et Consignations* sont les suivantes :

- Montant du prêt : **322 986,00 €**
- Durée de la période d'amortissement : **50 ans**
- Durée de la période du préfinancement : **24 mois**
- Périodicité des échéances : **annuelle**
- Commission d'intervention : **exonéré**
- Taux d'intérêt actuariel annuel : **2,85 %**
- Index : **Livret A**
- Taux d'intérêt actuariel annuel : **taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt +60 pdb** (point de base)
- Taux annuel de progressivité : **0,50 % (actualisable à la date d'effet du contrat en cas de variation du taux du Livret A)**
- Valeur de l'indice de référence : **2,25 %**
- Révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité à chaque échéance : **en fonction de la variation du taux du Livret A, sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur à 0 %.**

Les taux d'intérêt et de progressivité indiqués ci-dessus sont susceptibles de varier en fonction de la variation du taux du Livret A et/ou du taux de commissionnement des réseaux collecteurs.

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt, soit **24 mois** de préfinancement maximum suivis d'une période d'amortissement de **50 ans** et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par la S.a. d'HLM IMMOBILIERE MEDITERRANEE, dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Il est précisé que si la durée de préfinancement retenue par l'emprunteur est inférieure à **douze (12) mois**, les intérêts courus pendant cette période sont exigibles au terme de cette période.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée s'engage à se substituer à la S.a. d'HLM IMMOBILIERE MEDITERRANEE pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Les membres du Conseil communautaire sont invités à se prononcer.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son vice-président,
Après en avoir délibéré,*

DECIDE A L'UNANIMITE

- **D'ATTRIBUER** une garantie d'emprunt pour la construction de **18 logements locatifs sociaux** sur une opération dénommée « **Résidence Les Cayrets 2** » à **Agde** selon les modalités définies ci-dessus ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la *Caisse des Dépôts et Consignations* et l'emprunteur ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président à signer toutes les pièces se rapportant à cette affaire ;
- **DE PRELEVER** les dépenses correspondantes sur le Budget de la CAHM.

Fait et délibéré à AGDE les jour, mois et an susdits

Le Président,

Gilles D'ETTORE

- 8 AVR. 2013

Bureau des Finances





LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 47
En exercice : 47
Qui ont pris part à la
délibération : 38

Date de convocation :
lundi 18 mars 2013

Affichage effectué le :

5 - AVR. 2013

Retrait affichage effectué le :

OBJET :

Garantie d'emprunt du
programme de 60 logements
locatifs sociaux «Macrolot 2B
ZAC du Capiscot 2» à Agde
réalisé par Hérault Habitat :
277 301,50 € représentant 25 %
de 1 109 206 € en prêt PLAI
Construction sur 40 ans

N° 001034

Question n°45 à l'OJ

Réf. : DM/SB/cm
HABITAT

Transmis à la
Sous Préfecture :

5 - AVR. 2013

Contrôle de légalité :

- 8 AVR. 2013

Retour du contrôle de
légalité :

9 - AVR. 2013

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION HÉRAULT MÉDITERRANÉE

SEANCE DU LUNDI 25 MARS 2013

L'an deux mille treize et le lundi 25 mars à dix-huit heures

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à **AGDE (salle du Conseil Municipal)**, sous la présidence de **monsieur Gilles D'ETTORE**, Président.

Présents :

AGDE : MM. Gilles D'ETTORE, Sébastien FREY, Mmes Christine ANTOINE, Véronique SALGAS, MM. Christian THERON, Gérard MILLAT, Mme Marie-Hélène MATTIA, MM. Richard DRUILLE, André TOBENA * **AUMES** : M. Jean-Marie AT * **BESSAN** : Mme Sylviane RODRIGUEZ, M. Stéphane PEPIN-BONET * **CAUX** : MM. Jean MARTINEZ, Michel TRINQUIER * **CAZOULS D'HERAULT** : M. Paul ROUSSE * **FLORENSAC** : MM. Vincent GAUDY, Enriqué MATA, Pierre MARHUENDA * **LEZIGNAN LA CEBE** : M. Roger MONSEGUR * **MONTAGNAC** : MM. Roger FAGES, Jean-Michel BONNAFOUX, Jacques GARRIGA * **NEZIGNAN L'EVEQUE** : M. Edgar SICARD * **NIZAS** : M. Jean-François CERVERA * **PEZENAS** : MM. Daniel GOUD, Patrice DREVET * **PINET** : M. Gérard BARRAU * **POMEROLS** : M. Robert GAIRAUD, Mme Rosine DOLZ * **PORTIRAGNES** : Mme Gwendoline CHAUDOIR, MM. Philippe CALAS, Philippe PIONCHON * **SAINT THIBERY** : MM. Guy AMIEL, Jean AUGÉ * **VIAS** : M. Richard MONEDERO, Mme Josiane BUCHACA, MM. Jean-Louis JOVIADO, Patrick HOULES.

Absents Excusés :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE * **AGDE** : M. Thierry NADAL, Mme Marion MAERTEN * **BESSAN** : M. Robert RALUY, Mme Atika NEGRE * **CASTELNAU DE GUERS** : M. Jean-Charles SERS * **CAZOULS D'HERAULT** : M. Henry SANCHEZ * **FLORENSAC** : M. Jean ROQUES * **LEZIGNAN LA CEBE** : M. Jean-Noël LANDRY * **NIZAS** : M. Daniel RENAUD * **PEZENAS** : M. Alain VOGEL-SINGER, Anisau REVALOR, Mmes Angéla RODRIGUES, Edith FABRE * **SAINT-PONS DE MAUCHIENS** : M. Jean-Pierre SOULIER * **VIAS** : Mme Nelly PUIG

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : Vincent GAUDY, vice-président délégué à l'habitat

- Vu l'article R 221-19 du Code monétaire et financier ;
- Vu l'article 2298 du Code Civil ;
- Vu l'article L 5111-4 et les articles L 5216-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu les articles L.2252-1, L.2252-2, L 2252-5 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu l'article L 441.1 du Code de la construction et de l'habitation, la CAHM, en sa qualité de garant, se réserve l'attribution d'un quota de logements neufs dans le programme. Ce quota est le résultat d'un prorata calculé entre les divers garants et jouant, au maximum sur 20 % des logements construits ;
- Vu la délibération du Conseil communautaire du 13 décembre 2005 se prononçant favorablement sur le principe de l'intervention de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée pour l'attribution de garantie d'emprunt pour les opérations de logements sociaux.

Monsieur le vice-président expose :

- ✓ qu'**HERAULT HABITAT** -après accord de la Caisse des Dépôts et Consignations pour l'octroi de prêts nécessaires aux financements de l'opération de construction (VEFA) de **60 logements locatifs sociaux** sur l'opération dénommée « **Macrolot 2B ZAC du Capiscot** » située 2 rue Ischia à **Agde** représentant **7 450 132,39 €** de travaux- sollicite la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée pour garantir ces prêts à hauteur de **25 %** du montant total des emprunts de **5 367 007 €**. La Communauté d'agglomération garantirait donc sur ces emprunts **1 341 751,75 €**. Les 75 % restants seront garantis par le Conseil Général de l'Hérault.

- ✓ que la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée accorde sa garantie pour le remboursement de la somme de **277 301,50 €**, représentant **25 %** d'un emprunt d'un montant de **1 109 206,00 €** qu'**HERAULT HABITAT** se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Il indique que les caractéristiques du prêt **PLAI Construction** (Prêt Locatif Aidé d'Intégration) consenti par la *Caisse des Dépôts et Consignations* sont les suivantes :

- Montant du prêt : **1 109 206,00 €**
- Durée de la période du préfinancement : **24 mois**
- Durée de la période d'amortissement : **40 ans**
- Périodicité des échéances : **annuelle**
- Commission d'intervention : **exonéré**
- Index : **Livret A**
- Taux d'intérêt actuariel annuel : **1,55 %**

Taux d'intérêt actuariel annuel : **taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt -20 pdb** (point de base)

Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0 %.

- Valeur de l'indice de référence : **1,75 %**

- Profil d'amortissement : **amortissement déduit de l'échéance**

Si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est stockée sous forme d'intérêts différés

- Modalités de révision : **Double révisabilité Limitée (DL)**

- Taux de progressivité des échéances : **0 % maximum (actualisable à l'émission et à la date d'effet du contrat en cas de variation du taux du Livret A).**

Révision du taux de progressivité à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux de progressivité puisse être inférieur à 0 %.

La garantie de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée est accordée pour la durée totale du prêt, jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par **HERAULT HABITAT**, dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée s'engage à se substituer à **HERAULT HABITAT** pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Il est précisé que si la durée de préfinancement retenue par **HERAULT HABITAT** est inférieure à **douze (12) mois**, les intérêts courus pendant cette période sont exigibles au terme de celle-ci et si cette durée est égale ou supérieure à douze (12) mois, les intérêts feront l'objet d'une capitalisation sauf si **HERAULT HABITAT** opte pour le paiement des intérêts de la période.

Les membres du Conseil communautaire sont invités à se prononcer.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Où l'exposé de son vice-président,

Après en avoir délibéré,

DECIDE A L'UNANIMITE

- **D'ATTRIBUER** une garantie d'emprunt pour la construction de **60 logements locatifs sociaux** sur une opération dénommée «**Macrolot 2B ZAC du Capiscol** » à **Agde** selon les modalités définies ci-dessus ;
- **DE S'ENGAGER** pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoins, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de ce prêt ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la *Caisse des Dépôts et Consignations* et l'emprunteur ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président à signer toutes les pièces se rapportant à cette affaire ;
- **DE PRELEVER** les dépenses correspondantes sur le Budget de la CAHM.

Fait et délibéré à **AGDE** les **jour** mois et an **susdits**
Le Président,

Gilles D'ETTORE

- 8 / 03 / 2013

Bureau des Finances
Publiques





LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité
Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 47
En exercice : 47
Qui ont pris part à la
délibération : 38

Date de convocation :
lundi 18 mars 2013

Affichage effectué le :

5 - AVR. 2013

Retrait affichage effectué le :

OBJET :

Garantie d'emprunt du
programme de 60 logements
locatifs sociaux «Macrolot 2B
ZAC du Capiscot 2» à Agde
réalisé par Hérault Habitat :
61 054,50 € représentant 25 %
de 244 218 € en prêt PLAI
Foncier sur 50 ans

N° 001035

Question n°46 à l'OJ

Réf. : DM/SB/cm
HABITAT

Transmis à la
Sous Préfecture :

5 - AVR. 2013

Contrôle de légalité :

- 8 AVR. 2013

Bureau des Politiques
Publiques
Retour du contrôle de
légalité :

9 - AVR. 2013

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION HÉRAULT MÉDITERRANÉE

SEANCE DU LUNDI 25 MARS 2013

L'an deux mille treize et le lundi 25 mars à dix-huit heures

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à **AGDE** (*salle du Conseil Municipal*), sous la présidence de **monsieur Gilles D'ETTORE**, Président.

Présents :

AGDE : MM. Gilles D'ETTORE, Sébastien FREY, Mmes Christine ANTOINE, Véronique SALGAS, MM. Christian THERON, Gérard MILLAT, Mme Marie-Hélène MATTIA, MM. Richard DRUILLE, André TOBENA * **AUMES** : M. Jean-Marie AT * **BESSAN** : Mme Sylviane RODRIGUEZ, M. Stéphane PEPIN-BONET * **CAUX** : MM. Jean MARTINEZ, Michel TRINQUIER * **CAZOULS D'HERAULT** : M. Paul ROUSSE * **FLORENSAC** : MM. Vincent GAUDY, Enriqué MATA, Pierre MARHUENDA * **LEZIGNAN LA CEBE** : M. Roger MONSEGUR * **MONTAGNAC** : MM. Roger FAGES, Jean-Michel BONNAFOUX, Jacques GARRIGA * **NEZIGNAN L'EVEQUE** : M. Edgar SICARD * **NIZAS** : M. Jean-François CERVERA * **PEZENAS** : MM. Daniel GOUD, Patrice DREVET * **PINET** : M. Gérard BARRAU * **POMEROLS** : M. Robert GAIRAUD, Mme Rosine DOLZ * **PORTIRAGNES** : Mme Gwendoline CHAUDOIR, MM. Philippe CALAS, Philippe PIONCHON * **SAINT THIBERY** : MM. Guy AMIEL, Jean AUGÉ * **VIAS** : M. Richard MONEDERO, Mme Josiane BUCHACA, MM. Jean-Louis JOVIADO, Patrick HOULES.

Absents Excusés :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE * **AGDE** : M. Thierry NADAL, Mme Marion MAERTEN * **BESSAN** : M. Robert RALUY, Mme Atika NEGRE * **CASTELNAU DE GUERS** : M. Jean-Charles SERS * **CAZOULS D'HERAULT** : M. Henry SANCHEZ * **FLORENSAC** : M. Jean ROQUES * **LEZIGNAN LA CEBE** : M. Jean-Noël LANDRY * **NIZAS** : M. Daniel RENAUD * **PEZENAS** : M. Alain VOGEL-SINGER, Ansiou REVALOR, Mmes Angéla RODRIGUES, Edith FABRE * **SAINT-PONS DE MAUCHIENS** : M. Jean-Pierre SOULIER * **VIAS** : Mme Nelly PUIG

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : Vincent GAUDY, vice-président délégué à l'habitat

- Vu l'article R 221-19 du Code monétaire et financier ;
- Vu l'article 2298 du Code Civil ;
- Vu l'article L 5111-4 et les articles L 5216-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu les articles L.2252-1, L.2252-2, L 2252-5 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu l'article L 441.1 du Code de la construction et de l'habitation, la CAHM, en sa qualité de garant, se réserve l'attribution d'un quota de logements neufs dans le programme. Ce quota est le résultat d'un prorata calculé entre les divers garants et jouant, au maximum sur 20 % des logements construits ;
- Vu la délibération du Conseil communautaire du 13 décembre 2005 se prononçant favorablement sur le principe de l'intervention de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée pour l'attribution de garantie d'emprunt pour les opérations de logements sociaux.

Monsieur le vice-président expose :

- ✓ qu'**HERAULT HABITAT** -après accord de la Caisse des Dépôts et Consignations pour l'octroi de prêts nécessaires aux financements de l'opération de construction (VEFA) de **60 logements locatifs sociaux** sur l'opération dénommée « **Macrolot 2B ZAC du Capiscot** » située 2 rue Ischia à **Agde** représentant **7 450 132,39 €** de travaux- sollicite la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée pour garantir ces prêts à hauteur de **25 %** du montant total des emprunts de **5 367 007 €**. La Communauté d'agglomération garantirait donc sur ces emprunts **1 341 751,75 €**. Les 75 % restants seront garantis par le Conseil Général de l'Hérault.

- ✓ que la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée accorde sa garantie pour le remboursement de la somme de **61 054,50 €**, représentant **25 %** d'un emprunt d'un montant de **244 218,00 €** qu'**HERAULT HABITAT** se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Il indique que les caractéristiques du prêt **PLAI Foncier** (Prêt Locatif Aidé d'Intégration) consenti par la *Caisse des Dépôts et Consignations* sont les suivantes :

- Montant du prêt : **244 218,00 €**
- Durée de la période du préfinancement : **24 mois**
- Durée de la période d'amortissement : **50 ans**
- Périodicité des échéances : **annuelle**
- Commission d'intervention : **exonéré**
- Index : **Livret A**
- Taux d'intérêt actuariel annuel : **1,55 %**

Taux d'intérêt actuariel annuel : **taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt -20 pdb** (point de base)
Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0 %.

- Valeur de l'indice de référence : **1,75 %**

- Profil d'amortissement : **amortissement déduit de l'échéance**

Si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est stockée sous forme d'intérêts différés

- Modalités de révision : **Double révisabilité Limitée (DL)**

- Taux de progressivité des échéances : **0 % maximum (actualisable à l'émission et à la date d'effet du contrat en cas de variation du taux du Livret A).**

Révision du taux de progressivité à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux de progressivité puisse être inférieur à 0 %.

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt, jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par **HERAULT HABITAT**, dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée s'engage à se substituer à **HERAULT HABITAT** pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Il est précisé que si la durée de préfinancement retenue par **HERAULT HABITAT** est inférieure à **douze (12) mois**, les intérêts courus pendant cette période sont exigibles au terme de celle-ci ET si cette durée est égale ou supérieure à douze (12) mois, les intérêts feront l'objet d'une capitalisation sauf si **HERAULT HABITAT** opte pour le paiement des intérêts de la période.

Les membres du Conseil communautaire sont invités à se prononcer.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Où l'exposé de son vice-président,

Après en avoir délibéré,

DECIDE A L'UNANIMITE

- **D'ATTRIBUER** une garantie d'emprunt pour la construction de **60 logements locatifs sociaux** sur une opération dénommée «**Macrolot 2B ZAC du Capiscol**» à **Agde** selon les modalités définies ci-dessus ;
- **DE S'ENGAGER** pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de ce prêt ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la *Caisse des Dépôts et Consignations* et l'emprunteur ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président à signer toutes les pièces se rapportant à cette affaire ;
- **DE PRELEVER** les dépenses correspondantes sur le Budget de la CAHM.

Fait et délibéré à **AGDE** les jour, mois et an susdits

Le Président,

Gilles D'ETTORE

ROUQUE
- 8 AVR. 2013

Bureau de l'Agglomération Hérault Méditerranée





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION HÉRAULT MÉDITERRANÉE

SEANCE DU LUNDI 25 MARS 2013

LA COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité
Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 47
En exercice : 47
Qui ont pris part à la
délibération : 38

Date de convocation :
lundi 18 mars 2013

Affichage effectué le :

5 - AVR. 2013

Retrait affichage effectué le :

OBJET :

Garantie d'emprunt du
programme de 60 logements
locatifs sociaux «Macrolot 2B
ZAC du Capiscoi 2» à Agde
réalisé par Hérault Habitat :
822 345,75 € représentant 25 %
de 3 289 383 € en prêt PLUS
Construction sur 40 ans

N° 001036

Question n°47 à l'OJ

Réf. : DM/SB/cm
HABITAT

**Transmis à la
Sous Préfecture :**

5 - AVR. 2013

Contrôle de légalité :

SOUS-PREFECTURE BEZIERES
REGULE

8 AVR. 2013

Bureau des Politiques

**Retour du contrôle de
légalité :**

9 - AVR. 2013

L'an deux mille treize et le lundi 25 mars à dix-huit heures

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à **AGDE (salle du Conseil Municipal)**, sous la présidence de **monsieur Gilles D'ETTORE**, Président.

Présents :

AGDE : MM. Gilles D'ETTORE, Sébastien FREY, Mmes Christine ANTOINE, Véronique SALGAS, MM. Christian THERON, Gérard MILLAT, Mme Marie-Hélène MATTIA, MM. Richard DRUILLE, André TOBENA * **AUMES :** M. Jean-Marie AT * **BESSAN :** Mme Sylviane RODRIGUEZ, M. Stéphane PEPIN-BONET * **CAUX :** MM. Jean MARTINEZ, Michel TRINQUIER * **CAZOULS D'HERAULT :** M. Paul ROUSSE * **FLORENSAC :** MM. Vincent GAUDY, Enriqué MATA, Pierre MARHUENDA * **LEZIGNAN LA CEBE :** M. Roger MONSEGUR * **MONTAGNAC :** MM. Roger FAGES, Jean-Michel BONNAFOUX, Jacques GARRIGA * **NEZIGNAN L'EVEQUE :** M. Edgar SICARD * **NIZAS :** M. Jean-François CERVERA * **PEZENAS :** MM. Daniel GOUD, Patrice DREVET * **PINET :** M. Gérard BARRAU * **POMEROLS :** M. Robert GAIRAUD, Mme Rosine DOLZ * **PORTIRAGNES :** Mme Gwendoline CHAUDOIR, MM. Philippe CALAS, Philippe PIONCHON * **SAINT THIBERY :** MM. Guy AMIEL, Jean AUGÉ * **VIAS :** M. Richard MONEDERO, Mme Josiane BUCHACA, MM. Jean-Louis JOVIADO, Patrick HOULES.

Absents Excusés :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE * **AGDE :** M. Thierry NADAL, Mme Marion MAERTEN * **BESSAN :** M. Robert RALUY, Mme Atika NEGRE * **CASTELNAU DE GUERS :** M. Jean-Charles SERS * **CAZOULS D'HERAULT :** M. Henry SANCHEZ * **FLORENSAC :** M. Jean ROQUES * **LEZIGNAN LA CEBE :** M. Jean-Noël LANDRY * **NIZAS :** M. Daniel RENAUD * **PEZENAS :** M. Alain VOGEL-SINGER, Ansiou REVALOR, Mmes Angéla RODRIGUES, Edith FABRE * **SAINT-PONS DE MAUCHIENS :** M. Jean-Pierre SOULIER * **VIAS :** Mme Nelly PUIG

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : Vincent GAUDY, vice-président délégué à l'habitat

- Vu l'article R 221-19 du Code monétaire et financier ;
- Vu l'article 2298 du Code Civil ;
- Vu l'article L 5111-4 et les articles L 5216-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu les articles L.2252-1, L.2252-2, L 2252-5 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu l'article L 441.1 du Code de la construction et de l'habitation, la CAHM, en sa qualité de garant, se réserve l'attribution d'un quota de logements neufs dans le programme. Ce quota est le résultat d'un prorata calculé entre les divers garants et jouant, au maximum sur 20 % des logements construits ;
- Vu la délibération du Conseil communautaire du 13 décembre 2005 se prononçant favorablement sur le principe de l'intervention de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée pour l'attribution de garantie d'emprunt pour les opérations de logements sociaux.

Monsieur le vice-président expose :

- ✓ qu'HERAULT HABITAT -après accord de la Caisse des Dépôts et Consignations pour l'octroi de prêts nécessaires aux financements de l'opération de construction (VEFA) de **60 logements locatifs sociaux** sur l'opération dénommée « **Macrolot 2B ZAC du Capiscoi** » située 2 rue Ischia à Agde représentant **7 450 132,39 €** de travaux- sollicite la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée pour garantir ces prêts à hauteur de **25 %** du montant total des emprunts de **5 367 007 €**. La Communauté d'agglomération garantirait donc sur ces emprunts **1 341 751,75 €**. Les **75 %** restants seront garantis par le Conseil Général de l'Hérault.

- ✓ que la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée accorde sa garantie pour le remboursement de la somme de **822 345,75 €**, représentant **25 %** d'un emprunt d'un montant de **3 289 383,00 €** qu'*HERAULT HABITAT* se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Il indique que les caractéristiques du prêt **PLUS Construction** (Prêt Locatif à Usage Social) consenti par la *Caisse des Dépôts et Consignations* sont les suivantes :

- Montant du prêt : **3 289 383,00 €**
- Durée de la période du préfinancement : **24 mois**
- Durée de la période d'amortissement : **40 ans**
- Périodicité des échéances : **annuelle**
- Commission d'intervention : **exonéré**
- Index : **Livret A**
- Taux d'intérêt actuariel annuel : **2,35 %**
Taux d'intérêt actuariel annuel : **taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt + 60 pdb** (point de base)
Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0 %.
- Valeur de l'indice de référence : **1,75 %**
- Profil d'amortissement : **amortissement déduit de l'échéance**
Si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est stockée sous forme d'intérêts différés
- Modalités de révision : **Double révisabilité Limitée (DL)**
- Taux de progressivité des échéances : **0 % maximum (actualisable à l'émission et à la date d'effet du contrat en cas de variation du taux du Livret A)**.
Révision du taux de progressivité à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux de progressivité puisse être inférieur à 0 %.

La garantie de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée est accordée pour la durée totale du prêt, jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par *HERAULT HABITAT*, dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée s'engage à se substituer à *HERAULT HABITAT* pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Il est précisé que si la durée de préfinancement retenue par *HERAULT HABITAT* est inférieure à **douze (12) mois**, les intérêts courus pendant cette période sont exigibles au terme de celle-ci et si cette durée est égale ou supérieur à douze (12) mois, les intérêts feront l'objet d'une capitalisation sauf si *HERAULT HABITAT* opte pour le paiement des intérêts de la période.

Les membres du Conseil communautaire sont invités à se prononcer.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son vice-président,
Après en avoir délibéré,*

DECIDE A L'UNANIMITE

- **D'ATTRIBUER** une garantie d'emprunt pour la construction de **60 logements locatifs sociaux** sur une opération dénommée «*Macrolot 2B ZAC du Capiscol*» à *Agde* selon les modalités définies ci-dessus ;
- **DE S'ENGAGER** pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de ce prêt ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la *Caisse des Dépôts et Consignations* et l'emprunteur ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président à signer toutes les pièces se rapportant à cette affaire ;
- **DE PRELEVER** les dépenses correspondantes sur le Budget de la CAHM.

Fait et délibéré à AGDE les jours, mois et an susdits

Le Président,

Gilles D'ETTORE

- 8 / 12 / 2013

Bureau des Finances
Publiques





LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité
Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 47
En exercice : 47
Qui ont pris part à la
délibération : 38

Date de convocation :
lundi 18 mars 2013

Affichage effectué le :

5 - AVR. 2013

Retrait affichage effectué le :

OBJET :

Garantie d'emprunt du
programme de 60 logements
locatifs sociaux «Macrolot 2B
ZAC du Capiscol 2» à Agde
réalisé par Hérault Habitat :
181 050 € représentant 25 % de
724 200 € en prêt PLUS Foncier
sur 50 ans

N° 001037

Question n°48 à l'OJ

Réf. : DM/SB/cm
HABITAT

Transmis à la
Sous Préfecture :

5 - AVR. 2013

Contrôle de légalité :

8 AVR. 2013

Retour du contrôle de
légalité :

9 - AVR. 2013

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION HÉRAULT MÉDITERRANÉE

SEANCE DU LUNDI 25 MARS 2013

L'an deux mille treize et le lundi 25 mars à dix-huit heures

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à AGDE (*salle du Conseil Municipal*), sous la présidence de *monsieur Gilles D'ETTORE*, Président.

Présents :

AGDE : MM. Gilles D'ETTORE, Sébastien FREY, Mmes Christine ANTOINE, Véronique SALGAS, MM. Christian THERON, Gérard MILLAT, Mme Marie-Hélène MATTIA, MM. Richard DRUILLE, André TOBENA * **AUMES** : M. Jean-Marie AT * **BESSAN** : Mme Sylviane RODRIGUEZ, M. Stéphane PEPIN-BONET * **CAUX** : MM. Jean MARTINEZ, Michel TRINQUIER * **CAZOULS D'HERAULT** : M. Paul ROUSSE * **FLORENSAC** : MM. Vincent GAUDY, Enriqué MATA, Pierre MARHUENDA * **LEZIGNAN LA CEBE** : M. Roger MONSEGUR * **MONTAGNAC** : MM. Roger FAGES, Jean-Michel BONNAFOUX, Jacques GARRIGA * **NEZIGNAN L'EVEQUE** : M. Edgar SICARD * **NIZAS** : M. Jean-François CERVERA * **PEZENAS** : MM. Daniel GOUD, Patrice DREVET * **PINET** : M. Gérard BARRAU * **POMEROLS** : M. Robert GAIRAUD, Mme Rosine DOLZ * **PORTIRAGNES** : Mme Gwendoline CHAUDOIR, MM. Philippe CALAS, Philippe PIONCHON * **SAINT THIBERY** : MM. Guy AMIEL, Jean AUGÉ * **VIAS** : M. Richard MONEDERO, Mme Josiane BUCHACA, MM. Jean-Louis JOVIADO, Patrick HOULES.

Absents Excusés :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE * **AGDE** : M. Thierry NADAL, Mme Marion MAERTEN * **BESSAN** : M. Robert RALUY, Mme Atika NEGRE * **CASTELNAU DE GUERS** : M. Jean-Charles SERS * **CAZOULS D'HERAULT** : M. Henry SANCHEZ * **FLORENSAC** : M. Jean ROQUES * **LEZIGNAN LA CEBE** : M. Jean-Noël LANDRY * **NIZAS** : M. Daniel RENAUD * **PEZENAS** : M. Alain VOGEL-SINGER, Ansiâu REVALOR, Mmes Angéla RODRIGUES, Edith FABRE * **SAINT-PONS DE MAUCHIENS** : M. Jean-Pierre SOULIER * **VIAS** : Mme Nelly PUIG.

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : Vincent GAUDY, vice-président délégué à l'habitat

- Vu l'article R 221-19 du Code monétaire et financier ;
- Vu l'article 2298 du Code Civil ;
- Vu l'article L 5111-4 et les articles L 5216-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu les articles L.2252-1, L.2252-2, L 2252-5 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu l'article L 441.1 du Code de la construction et de l'habitation, la CAHM, en sa qualité de garant, se réserve l'attribution d'un quota de logements neufs dans le programme. Ce quota est le résultat d'un prorata calculé entre les divers garants et jouant, au maximum sur 20 % des logements construits ;
- Vu la délibération du Conseil communautaire du 13 décembre 2005 se prononçant favorablement sur le principe de l'intervention de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée pour l'attribution de garantie d'emprunt pour les opérations de logements sociaux.

Monsieur le vice-président expose :

- ✓ qu'**HERAULT HABITAT** -après accord de la Caisse des Dépôts et Consignations pour l'octroi de prêts nécessaires aux financements de l'opération de construction (VEFA) de **60 logements locatifs sociaux** sur l'opération dénommée « **Macrolot 2B ZAC du Capiscol** » située 2 rue Ischia à Agde représentant **7 450 132,39 €** de travaux- sollicite la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée pour garantir ces prêts à hauteur de **25 %** du montant total des emprunts de **5 367 007 €**. La Communauté d'agglomération garantirait donc sur ces emprunts **1 341 751,75 €**. Les 75 % restants seront garantis par le Conseil Général de l'Hérault.

- ✓ que la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée accorde sa garantie pour le remboursement de la somme de **181 050,00 €**, représentant **25 %** d'un emprunt d'un montant de **724 200,00 €** qu'**HERAULT HABITAT** se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Il indique que les caractéristiques du prêt **PLUS Foncier** (Prêt Locatif Usage Social) consenti par la *Caisse des Dépôts et Consignations* sont les suivantes :

- Montant du prêt : **724 200,00 €**
- Durée de la période du préfinancement : **24 mois**
- Durée de la période d'amortissement : **50 ans**
- Périodicité des échéances : **annuelle**
- Commission d'intervention : **exonéré**
- Index : **Livret A**
- Taux d'intérêt actuariel annuel : **2,35 %**

Taux d'intérêt actuariel annuel : **taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt + 60 pdb** (point de base)
Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0 %.

- Valeur de l'indice de référence : **1,75 %**

- Profil d'amortissement : **amortissement déduit de l'échéance**

Si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est stockée sous forme d'intérêts différés

- Modalités de révision : **Double révisabilité Limitée (DL)**

- Taux de progressivité des échéances : **0 % maximum (actualisable à l'émission et à la date d'effet du contrat en cas de variation du taux du Livret A).**

Révision du taux de progressivité à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux de progressivité puisse être inférieur à 0 %.

La garantie de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée est accordée pour la durée totale du prêt, jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par **HERAULT HABITAT**, dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée s'engage à se substituer à **HERAULT HABITAT** pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Il est précisé que si la durée de préfinancement retenue par **HERAULT HABITAT** est inférieure à **douze (12) mois**, les intérêts courus pendant cette période sont exigibles au terme de celle-ci et si cette durée est égale ou supérieur à douze (12) mois, les intérêts feront l'objet d'une capitalisation sauf si **HERAULT HABITAT** opte pour le paiement des intérêts de la période.

Les membres du Conseil communautaire sont invités à se prononcer.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Ouï l'exposé de son vice-président,

Après en avoir délibéré,

DECIDE A L'UNANIMITE

- **D'ATTRIBUER** une garantie d'emprunt pour la construction de **60 logements locatifs sociaux** sur une opération dénommée «**Macrolot 2B ZAC du Capiscol**» à **Agde** selon les modalités définies ci-dessus ;
- **DE S'ENGAGER** pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de ce prêt ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la *Caisse des Dépôts et Consignations* et l'emprunteur ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président à signer toutes les pièces se rapportant à cette affaire ;
- **DE PRELEVER** les dépenses correspondantes sur le budget de la CAHM.

Fait et délibéré à AGDE les jours, mois et an susdits

Le Président,

Gilles D'ETTORE

- 8 AVRIL 2013

Bureau des Finances
Publiques



**LA COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION**

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité
Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 47
En exercice : 47
Qui ont pris part à la
délibération : 38

Date de convocation :
lundi 18 mars 2013

Affichage effectué le :

5 - AVR. 2013

Retrait affichage effectué le :

OBJET :

Adhésion de Saint-Pons
de Mauchiens au service
d'Application du Droit des Sols
: convention entre la CAHM
et la commune

N° 001038

Question n°49 à l'OJ

Réf. : DM/JPV/SG
APPLICATION DU DROIT
DES SOLS

**Transmis à la
Sous Préfecture :**

5 - AVR. 2013

Contrôle de légalité :

- 8 AVR. 2013

Bureau des Politiques

**Retour du contrôle de
légalité :**

9 - AVR. 2013

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION HÉRAULT MÉDITERRANÉE**

SEANCE DU LUNDI 25 MARS 2013

L'an deux mille treize et le lundi 25 mars à dix-huit heures

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à **AGDE** (*salle du Conseil Municipal*), sous la présidence de **monsieur Gilles D'ETTORE**, Président.

Présents :

AGDE : MM. Gilles D'ETTORE, Sébastien FREY, Mmes Christine ANTOINE, Véronique SALGAS, MM. Christian THERON, Gérard MILLAT, Mme Marie-Hélène MATTIA, MM. Richard DRUILLE, André TOBENA * **AUMES** : M. Jean-Marie AT * **BESSAN** : Mme Sylviane RODRIGUEZ, M. Stéphane PEPIN-BONET * **CAUX** : MM. Jean MARTINEZ, Michel TRINQUIER * **CAZOULS D'HERAULT** : M. Paul ROUSSE * **FLORENSAC** : MM. Vincent GAUDY, Enriqué MATA, Pierre MARHUENDA * **LEZIGNAN LA CEBE** : M. Roger MONSEGUR * **MONTAGNAC** : MM. Roger FAGES, Jean-Michel BONNAFOUX, Jacques GARRIGA * **NEZIGNAN L'EVEQUE** : M. Edgar SICARD * **NIZAS** : M. Jean-François CERVERA * **PEZENAS** : MM. Daniel GOUD, Patrice DREVET * **PINET** : M. Gérard BARRAU * **POMEROLS** : M. Robert GAIRAUD, Mme Rosine DOLZ * **PORTIRAGNES** : Mme Gwendoline CHAUDOIR, MM. Philippe CALAS, Philippe PIONCHON * **SAINT THIBERY** : MM. Guy AMIEL, Jean AUGÉ * **VIAS** : M. Richard MONEDERO, Mme Josiane BUCHACA, MM. Jean-Louis JOVIADO, Patrick HOULES.

Absents Excusés :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE * **AGDE** : M. Thierry NADAL, Mme Marion MAERTEN * **BESSAN** : M. Robert RALUY, Mme Atika NEGRE * **CASTELNAU DE GUERS** : M. Jean-Charles SERS * **CAZOULS D'HERAULT** : M. Henry SANCHEZ * **FLORENSAC** : M. Jean ROQUES * **LEZIGNAN LA CEBE** : M. Jean-Noël LANDRY * **NIZAS** : M. Daniel RENAUD * **PEZENAS** : M. Alain VOGEL-SINGER, Ansiou REVALOR, Mmes Angéla RODRIGUES, Edith FABRE * **ST PONS DE MAUCHIENS** : M. Jean-Pierre SOULIER * **VIAS** : Mme Nelly PUIG

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : Gilles D'ETTORE, Président de la CAHM

Monsieur le Président rappelle que par courrier en date du 21 décembre 2012, monsieur le Préfet de l'Hérault a informé la commune de Saint-Pons de Mauchiens que le Direction Départementale des Territoires et de la Mer DDTM (ex Direction Départementale de l'Équipement) n'assurerait plus les missions d'instruction des dossiers d'Urbanisme de la commune après le 30 juin 2013.

Monsieur le Rapporteur expose que cette dernière par délibération en date du 18 mars 2013 a demandé son adhésion au Service Application du Droit des Sols de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée.

Ainsi, monsieur le Rapporteur propose aux membres du Conseil communautaire de signer avec la commune de Saint-Pons de Mauchiens une convention de mise à disposition du Service Application du Droit des Sols pour instruire les demandes.

Il précise que ce transfert donne lieu à un transfert de charge de 2 701 € en année pleine approuvé par la CLETC du 7 février 2013.

L'Assemblée délibérante est amenée à se prononcer.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son Président,
Après en avoir délibéré,*

DECIDE A L'UNANIMITE

- **DE DONNER** un avis favorable pour l'adhésion de la commune de Saint-Pons de Mauchiens au service Application du Droit des Sols ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée à signer l'acte authentique ainsi que toutes les pièces se rapportant à cette affaire ;
- **DE PRELEVER** les dépenses correspondantes sur le Budget de la CAHM.

Fait et délibéré à AGDE les jour, mois et an susdits

Le Président,
Gilles D'ETTORE



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
HERAULT MEDITERRANEE
- 8 AVR. 2013
Bureau des Relations
Publiques



LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité
Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 47
En exercice : 47
Qui ont pris part à la
délibération : 38

Date de convocation :
lundi 18 mars 2013

Affichage effectué le :

5 - AVR. 2013

Retrait affichage effectué le :

OBJET :

Hameau agricole de Saint-
Thibéry : lancement du Dossier
de Consultation des Entreprises
et demandes de subventions

N° 001039

Question n°50 à l'OJ

Réf. : DM/CD/cm

Transmis à la
Sous Préfecture :

5 - AVR. 2013

Contrôle de légalité :

- 8 AVR. 2013

Retour du contrôle de
légalité :

9 - AVR. 2013

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION HÉRAULT MÉDITERRANÉE

SEANCE DU LUNDI 25 MARS 2013

L'an deux mille treize et le lundi 25 mars à dix-huit heures

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à AGDE (*salle du Conseil Municipal*), sous la présidence de *monsieur Gilles D'ETTORE*, Président.

Présents :

AGDE : MM. Gilles D'ETTORE, Sébastien FREY, Mmes Christine ANTOINE, Véronique SALGAS, MM. Christian THERON, Gérard MILLAT, Mme Marie-Hélène MATTIA, MM. Richard DRUILLE, André TOBENA * AUMES : M. Jean-Marie AT * BESSAN : Mme Sylviane RODRIGUEZ, M. Stéphane PEPIN-BONET * CAUX : MM. Jean MARTINEZ, Michel TRINQUIER * CAZOULS D'HERAULT : M. Paul ROUSSE * FLORENSAC : MM. Vincent GAUDY, Enriqué MATA, Pierre MARHUENDA * LEZIGNAN LA CEBE : M. Roger MONSEGUR * MONTAGNAC : MM. Roger FAGES, Jean-Michel BONNAFOUX, Jacques GARRIGA * NEZIGNAN L'EVEQUE : M. Edgar SICARD * NIZAS : M. Jean-François CERVERA * PEZENAS : MM. Daniel GOUD, Patrice DREVET * PINET : M. Gérard BARRAU * POMEROLS : M. Robert GAIRAUD, Mme Rosine DOLZ * PORTIRAGNES : Mme Gwendoline CHAUDOIR, MM. Philippe CALAS, Philippe PIONCHON * SAINT THIBÉRY : MM. Guy AMIEL, Jean AUGÉ * VIAS : M. Richard MONEDERO, Mme Josiane BUCHACA, MM. Jean-Louis JOVIADO, Patrick HOULES.

Absents Excusés :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE * AGDE : M. Thierry NADAL, Mme Marion MAERTEN * BESSAN : M. Robert RALUY, Mme Atika NEGRE * CASTELNAU DE GUERS : M. Jean-Charles SERS * CAZOULS D'HERAULT : M. Henry SANCHEZ * FLORENSAC : M. Jean ROQUES * LEZIGNAN LA CEBE : M. Jean-Noël LANDRY * NIZAS : M. Daniel RENAUD * PEZENAS : M. Alain VOGEL-SINGER, Ansiou REVALOR, Mmes Angéla RODRIGUES, Edith FABRE * SAINT-PONS DE MAUCHIENS : M. Jean-Pierre SOULIER * VIAS : Mme Nelly PUIG

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : Gilles D'ETTORE, Président de la CAHM

Monsieur le Président rappelle que par délibération en date du 24 janvier 2011, le Hameau agricole de Saint-Thibéry a été reconnu d'Intérêt communautaire. Ce projet situé au lieu-dit « Le Petit Séverac » à l'Ouest de la RD 13 (Agde-Pézenas) et au Nord de la D125 (route de Valros) concerne un espace foncier d'environ 27 501 m² qui permet la création de 12 parcelles distribuées par une voirie centrale avec point de retournement. La vocation première de ce Hameau est de permettre aux agriculteurs de construire des bâtiments d'exploitation agricole pour le stockage du matériel agricole et dans certains cas bien précis de construire un bâtiment à usage d'habitation.

Monsieur le Rapporteur expose que ce projet, estimé à 597 000,00 € TTC et réalisé dans le cadre d'une procédure de lotissement avec le dépôt d'un permis d'aménager doit faire l'objet d'une consultation sous forme de procédure adaptée.

Il indique que le dossier de consultation comprendra 4 lots :

- Lot 1- Voirie-Pluvial - Eaux usées – Eau potable- Gabions	353 000,00 € TTC
- Lot 2 - Réseaux secs	124 000,00 € TTC
- Lot 3 - Portails - Clôtures	98 000,00 € TTC
- Lot 4 - Espaces-verts (plantation, arrosage)	22 000,00 € TTC

Il précise que ce projet peut faire l'objet de subventions et propose également aux membres du conseil de solliciter toutes les aides possibles des organismes extérieurs

Les membres du Conseil communautaire sont invités à se prononcer.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son Président,
Après en avoir délibéré,*

DECIDE A L'UNANIMITE

- **DE LANCER** une consultation sous forme de procédure adaptée et d'autoriser monsieur le Président à signer les marchés à intervenir ;
- **DE SOLLICITER** toute les aides possibles pour mener à bien ce projet ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée à signer toutes les pièces se rapportant à cette affaire ;
- **DE PRELEVER** les dépenses correspondantes sur le Budget de la CAHM.

Fait et délibéré à AGDE les jour, mois et an susdits


Le Président,
Gilles D'ETTORE

SOUS-PRÉFECTURE
AGDE

- 8 AVR. 2013

E. L. 001039



**LA COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION**

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité
Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 47
En exercice : 47
Qui ont pris part à la
délibération : 38

Date de convocation :
lundi 18 mars 2013

Affichage effectué le :

5 - AVR. 2013

Retrait affichage effectué le :

OBJET :

Participation financière de la
CAHM au fonctionnement de
la Mission Locale d'Insertion
du Centre Hérault et
approbation de la convention
d'objectifs

N° 001040

Question n°51 à l'OJ

Réf. : AM/MCB/cm
EMPLOI & FORMATION

**Transmis à la
Sous Préfecture :**

5 - AVR. 2013

Contrôle de légalité :

8 AVR. 2013

**Retour du contrôle de
légalité :**

9 - AVR. 2013

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION HÉRAULT MÉDITERRANÉE**

SEANCE DU LUNDI 25 MARS 2013

L'an deux mille treize et le lundi 25 mars à dix-huit heures

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à **AGDE** (*salle du Conseil Municipal*), sous la présidence de **monsieur Gilles D'ETTORE**, Président.

Présents :

AGDE : MM. Gilles D'ETTORE, Sébastien FREY, Mmes Christine ANTOINE, Véronique SALGAS, MM. Christian THERON, Gérard MILLAT, Mme Marie-Hélène MATTIA, MM. Richard DRUILLE, André TOBENA * **AUMES** : M. Jean-Marie AT * **BESSAN** : Mme Sylviane RODRIGUEZ, M. Stéphane PEPIN-BONET * **CAUX** : MM. Jean MARTINEZ, Michel TRINQUIER * **CAZOULS D'HERAULT** : M. Paul ROUSSE * **FLORENSAC** : MM. Vincent GAUDY, Enriqué MATA, Pierre MARHUENDA * **LEZIGNAN LA CEBE** : M. Roger MONSEGUR * **MONTAGNAC** : MM. Roger FAGES, Jean-Michel BONNAFOUX, Jacques GARRIGA * **NEZIGNAN L'EVEQUE** : M. Edgar SICARD * **NIZAS** : M. Jean-François CERVERA * **PEZENAS** : MM. Daniel GOUD, Patrice DREVET * **PINET** : M. Gérard BARRAU * **POMEROLS** : M. Robert GAIRAUD, Mme Rosine DOLZ * **PORTIRAGNES** : Mme Gwendoline CHAUDOIR, MM. Philippe CALAS, Philippe PIONCHON * **SAINT THIBERY** : MM. Guy AMIEL, Jean AUGÉ * **VIAS** : M. Richard MONEDERO, Mme Josiane BUCHACA, MM. Jean-Louis JOVIADO, Patrick HOULES.

Absents Excusés :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE * **AGDE** : M. Thierry NADAL, Mme Marion MAERTEN * **BESSAN** : M. Robert RALUY, Mme Atika NEGRE * **CASTELNAU DE GUERS** : M. Jean-Charles SERS * **CAZOULS D'HERAULT** : M. Henry SANCHEZ * **FLORENSAC** : M. Jean ROQUES * **LEZIGNAN LA CEBE** : M. Jean-Noël LANDRY * **NIZAS** : M. Daniel RENAUD * **PEZENAS** : M. Alain VOGEL-SINGER, Ansiou REVALOR, Mmes Angéla RODRIGUES, Edith FABRE * **SAINT-PONS DE MAUCHIENS** : M. Jean-Pierre SOULIER * **VIAS** : Mme Nelly PUIG.

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : G. AMIEL, vice-président délégué aux finances, aux affaires juridiques et aux systèmes d'information

Monsieur le vice-président rappelle que la Mission Locale d'Insertion (MLI) du Centre Hérault, structure créée depuis 1999, au terme de la Loi n° 89-905 du 19 décembre 1989 a pour objet :

- d'aider les jeunes de 16 à 25 ans à résoudre l'ensemble des problèmes que pose leur insertion professionnelle et sociale en assurant des fonctions d'accueil, d'information et d'accompagnement ;
- de favoriser la concertation entre les différents partenaires en vue de renforcer ou compléter les actions conduites par ceux-ci, notamment, pour les jeunes rencontrant des difficultés particulières d'insertion professionnelle et sociale ;
- de contribuer à l'élaboration et à la mise en œuvre, dans leur zone de compétence, d'une politique locale concertée d'insertion professionnelle et sociale des jeunes ;
- de développer une intervention de proximité facilitant l'information, le soutien et l'accompagnement des jeunes dans leurs démarches d'insertion, de formation et d'accès à l'emploi.

Monsieur le Rapporteur expose que la mise en place de ce dispositif nécessite l'implication de tous les acteurs œuvrant dans le domaine de l'exclusion et, notamment, des Collectivités Locales -conformément aux dispositions de la Loi n° 98-657 du 29 juillet 1998 d'orientation relative à la lutte contre les exclusions- et dans le cadre des compétences qu'elles exercent en application du II de l'article 82 de la Loi n° 83-8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition de compétences entre les communes, les Départements, les Régions et l'État.

Dans le cadre de ses compétences en matière d'actions de développement économique et, plus particulièrement, au soutien et au développement de l'emploi et de la formation et afin de pérenniser le travail engagé par la Mission Locale d'Insertion du Centre Hérault, il est proposé de lui attribuer une subvention d'un montant de 90 728 € et d'autoriser monsieur le Président à signer la convention d'objectifs à intervenir afin d'orienter ses actions sur le territoire et les publics ciblés dans le cadre des prescriptions inhérentes à la subvention annuelle de fonctionnement.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son vice-président,
Après en avoir délibéré,*

Monsieur Roger FAGES et madame Marie-Hélène MATTIA ne prennent pas part au vote

DECIDE A L'UNANIMITE

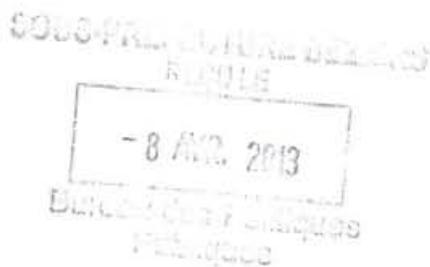
- **D'OCTROYER** pour l'année 2013 une participation financière de 90 728 € à la Mission Locale d'Insertion du Centre Hérault ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président à signer la convention d'objectifs à intervenir entre la CAHM et la MLI du Centre Hérault ainsi que tout document nécessaire s'y rapportant ;
- **DE CHARGER** monsieur le Président à procéder au mandatement correspondant sur le Budget principal de la CAHM.

Fait et délibéré à AGDE les jour, mois et an susdits



Le Président,

Gilles D'ETTORE





**LA COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION**

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité
Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 47
En exercice : 47
Qui ont pris part à la
délibération : 38

Date de convocation :
lundi 18 mars 2013

Affichage effectué le :

5 - AVR. 2013

Retrait affichage effectué le :

OBJET :

Détermination du lieu de la
prochaine séance

N° 001041

Question n°52 à l'OJ

Réf. : PHD/em
ADMINISTRATION GENERALE

**Transmis à la
Sous Préfecture :**

5 - AVR. 2013

Contrôle de légalité :

**Retour du contrôle de
légalité :**

5 - AVR. 2013

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION HÉRAULT MÉDITERRANÉE**

SEANCE DU LUNDI 25 MARS 2013

L'an deux mille treize et le lundi 25 mars à dix-huit heures

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à **AGDE** (*salle du Conseil Municipal*), sous la présidence de **monsieur Gilles D'ETTORE**, Président.

Présents :

AGDE : MM. Gilles D'ETTORE, Sébastien FREY, Mmes Christine ANTOINE, Véronique SALGAS, MM. Christian THERON, Gérard MILLAT, Mme Marie-Hélène MATTIA, MM. Richard DRUILLE, André TOBENA * **AUMES** : M. Jean-Marie AT * **BESSAN** : Mme Sylviane RODRIGUEZ, M. Stéphane PEPIN-BONET * **CAUX** : MM. Jean MARTINEZ, Michel TRINQUIER * **CAZOULS D'HERAULT** : M. Paul ROUSSE * **FLORENSAC** : MM. Vincent GAUDY, Enriqué MATA, Pierre MARHUENDA * **LEZIGNAN LA CEBE** : M. Roger MONSEGUR * **MONTAGNAC** : MM. Roger FAGES, Jean-Michel BONNAFOUX, Jacques GARRIGA * **NEZIGNAN L'EVEQUE** : M. Edgar SICARD * **NIZAS** : M. Jean-François CERVERA * **PEZENAS** : MM. Daniel GOUD, Patrice DREVET * **PINET** : M. Gérard BARRAU * **POMEROLS** : M. Robert GAIRAUD, Mme Rosine DOLZ * **PORTIRAGNES** : Mme Gwendoline CHAUDOIR, MM. Philippe CALAS, Philippe PIONCHON * **SAINT THIBÉRY** : MM. Guy AMIEL, Jean AUGÉ * **VIAS** : M. Richard MONEDERO, Mme Josiane BUCHACA, MM. Jean-Louis JOVIADO, Patrick HOULES.

Absents Excusés :

ADISSAN : M. Philippe HUPPE * **AGDE** : M. Thierry NADAL, Mme Marion MAERTEN * **BESSAN** : M. Robert RALUY, Mme Atika NEGRE * **CASTELNAU DE GUERS** : M. Jean-Charles SERS * **CAZOULS D'HERAULT** : M. Henry SANCHEZ * **FLORENSAC** : M. Jean ROQUES * **LEZIGNAN LA CEBE** : M. Jean-Noël LANDRY * **NIZAS** : M. Daniel RENAUD * **PEZENAS** : M. Alain VOGEL-SINGER, Ansiou REVALOR, Mmes Angéla RODRIGUES, Edith FABRE * **ST PONS DE MAUCHIENS** : M. Jean-Pierre SOULIER * **VIAS** : Mme Nelly PUIG.

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET

Rapporteur : Gilles D'ETTORE, Président de la CAHM

Monsieur le Président rappelle que, conformément à l'article L 5211-11 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.), l'organe délibérant d'un Etablissement Public de Coopération Intercommunal se réunit au siège dudit établissement ou dans un lieu choisi par celui-ci.

Par conséquent, il expose que si les membres du Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée souhaitent se réunir en dehors de la commune de Saint-Thibéry, siège social de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, ils doivent déterminer le lieu où se tiendra la *quatrième séance* du Conseil communautaire de l'exercice 2013.

L'Assemblée délibérante est invitée à délibérer.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*Où l'exposé de son Président,
Après en avoir délibéré,*

DECIDE A L'UNANIMITE

- **DE FIXER** sur la commune de AUMES le lieu de la *quatrième séance* du Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée de l'exercice 2013.

Fait et délibéré à AGDE les jour, mois et an susdits

Le Président,

Gilles D'ETTORE

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
HERAULT MEDITERRANEE
- 8 AVR. 2013
BUREAU COMMUNAUTAIRE
PÉRIODIQUES